

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA DIMENSION INTERNATIONALE DU CONFLIT ENTRE CUBA ET LES
ÉTATS-UNIS : LE POSITIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES
NATIONS UNIES (1992 À 2006)

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR

DAMIEN CARDINAL

SEPTEMBRE 2018

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

La conclusion d'un mémoire de maîtrise est une chose éprouvante pour n'importe quel étudiant. Elle est l'un des plus importants passages de tout le parcours universitaire. Heureusement, nous sommes tous bien accompagnés dans ce périple.

Tout d'abord, merci à ma directrice de recherche Madame Geneviève Dorais de m'avoir dirigé tout au long de ce travail. Votre assistance et vos connaissances furent d'une aide très précieuse dans cette aventure. Merci aussi pour votre disponibilité et les opportunités que vous m'avez offertes

Merci aussi à ma famille qui m'ont lu et écouté tout au long de ces trois années de travail. Merci aussi pour votre soutien permanent et sincère.

Je remercie également tous les membres de l'association en Histoire du premier et du deuxième cycle. Leurs conseils et leur bonne humeur m'ont permis de garder un esprit positif dans mes démarches. Une mention spéciale à Louis-Charles Cloutier pour son aide dans ma compréhension de la culture latino-américaine et sa bonne humeur.

Finalement, je remercie l'UQAM et l'ensemble du département d'Histoire pour m'avoir laissé étudier entre ses murs pendant toutes ces années. Merci à mes professeurs pour leur précieux savoir et merci particulièrement à Micheline Cloutier-Turcotte pour votre aide inestimable dans mes divers soucis administratifs.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	vi
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
CUBA, LES ÉTATS-UNIS, LES SANCTIONS ÉCONOMIQUES ET LE MONDE	29
1.1 Cuba et les États-Unis à l'origine (1898-1959).....	30
1.2 La période de 1959 à 1991	33
1.2.1 Le début de l'imposition des sanctions économiques (1959-1961).....	33
1.2.2 Réactions internationales face aux sanctions économiques de 1962	37
1.2.3 L'après-Kennedy (1963-1977).....	43
1.2.4 La présidence de Carter, un intermède pour un dialogue (1977-1981).....	48
1.2.5 Ronald Reagan, George H. W. Bush et la fin de la Guerre froide	50
1.3 Un nouvel ordre mondial après 1991	52
1.4 Conclusion	53
CHAPITRE II	
LA PÉRIODE DE 1992 À 1996: LA FORMATION DU <i>STATU QUO</i> INTERNATIONAL	56
2.1 En 1992, Cuba prend la parole, l'Assemblée préfère réfléchir	59
2.1.1. Le nouveau contexte international comme toile de fond	64

2.1.2 L'opposition se prononce	67
2.1.3 Ceux qui s'abstiennent	69
2.1.4 Conclusion	71
2.2 L'extraterritorialité au cœur du débat : 1993-1994	71
2.2.1 Petites variations dans le pour et le contre (1993)	73
2.2.2 La balance en faveur de Cuba, l'année 1994	78
2.3 La mise en place d'une union face aux prétentions américaines (1995-1996) .	80
2.3.1 Comment démarre la période 1995-1996.....	81
2.3.2 La mise en place du <i>statu quo</i> sur la question. (1996).....	83
2.4 Conclusion	86

CHAPITRE III

1997 À 2006: LE *STATU QUO* INTERNATIONAL CONTRE LA PUISSANCE AMÉRICAINE.....

3.1 L'Assemblée ignorée par les États-Unis : Les années 1997 à 2000	91
3.1.1 L'année 1997, où la loi Helms-Burton vient déranger les débats	91
3.1.2 L'attitude américaine critiquée (1998).....	96
3.1.3 L'Assemblée de 1999, même discours pour les mêmes résultats	99
3.1.4 La fin du XXe siècle, quel avenir en chambre d'assemblée?	101
3.1.5 De 1997 à 2000. Abandon de l'argumentation au profit de l'obstination.	103
3.2 Une Assemblée imperturbable (2001-2006).	104

3.2.1 Une vieille dispute dans un nouveau millénaire	104
3.2.2. Déjà 10 ans de positionnement contre l'attitude des Américains (2002)	107
3.2.3 Cuba critique... l'Europe!.....	108
3.2.4 L'ONU fait preuve d'inaction (2004)	112
3.2.5 Si on ne change rien, rien ne change (2005-2006).....	115
3.3 Conclusion	120
CONCLUSION.....	123
BIBLIOGRAPHIE	133

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Résultats des votes de l'Assemblée générale sur la résolution cubaine (1992-1996)	56
Tableau 3.1 : Résultats des votes de l'Assemblée générale sur la résolution cubaine (1997-2006).....	89

RÉSUMÉ

L'objectif premier de ce mémoire est de saisir l'impact qu'ont eu les sanctions économiques imposées à Cuba par les États-Unis sur le positionnement, à l'égard de ces dernières, de la communauté internationale à travers les débats présents à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU). En effet, les membres de l'ONU ont passé de nombreux débats à discuter de cette incarnation du conflit divisant Cubains et Américains. Ces débats annuels ont lieu depuis 1992 et continuent d'avoir lieu encore à ce jour. Pourtant, de nombreux chercheurs, qui ont étudié la question cubaine au niveau des sanctions économiques, n'ont que trop peu utilisé les procès-verbaux des déclarations faites sur le sujet au sein de l'ONU. Ce mémoire a donc pour second objectif d'explorer ces sources peu étudiées afin de découvrir leur potentiel.

L'étude des procès-verbaux de ces débats entre 1992 et 2006 nous indique clairement que la communauté internationale donna son appui à la cause cubaine sur le sujet des sanctions économiques appliquées aux Cubains. Malgré quelques tergiversations au niveau de la situation des droits de l'homme à Cuba, l'appui international indiscutable contre les sanctions économiques américaines écrasa rapidement l'opposition incarnée par les États-Unis. Ceci n'empêcha pas le fait que ces derniers, profitant de leur pouvoir politique dans les Nations Unies, bloquèrent tout espoir de voir la volonté de l'Assemblée s'accomplir. Cette obstination des États-Unis à ne pas respecter le vote de l'Assemblée fit en sorte d'irriter de nombreuses nations, à commencer, bien entendu, par Cuba.

MOTS CLÉS : Cuba, États-Unis, Embargo, Blocus, Organisation des Nations Unies, Sanctions économiques.

INTRODUCTION

Au cours de la deuxième moitié du XXe siècle, les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques soviétiques et socialistes entraînent le monde dans une situation de Guerre froide, où les tensions diplomatiques affectèrent même les plus petits pays du globe entre la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945 et la chute de l'Union soviétique en 1991. Ceci eut pour conséquence de créer une série de conflits et de rivalités politiques au sein de cette situation internationale tendue. Une des plus connues à ce jour concerne les sanctions économiques imposées contre Cuba par les États-Unis en février 1962. Depuis la chute de l'URSS en 1991, ces sanctions sont vues comme l'un des derniers vestiges de la politique américaine du temps de la Guerre froide. Le maintien de cette politique agressive au niveau de l'économie cubaine fut un point commun à toutes les administrations républicaines et démocrates depuis sa mise en place. En 2014, une nouvelle direction fut prise par l'administration en place. En effet, à ce moment, les présidents Barack Obama et Raúl Castro annoncèrent au monde la reprise de dialogues directs et de négociations entre leurs deux pays vers une potentielle fin à des sanctions, ce qui fut accueilli avec beaucoup de satisfaction sur la scène internationale¹.

Mon mémoire étudie l'attitude et le positionnement de la communauté internationale entourant la question des sanctions économiques envers Cuba par les Américains. Il s'intéresse plus précisément à l'évolution et à la justification des changements de positions des différents membres de l'ONU, à travers le temps,

¹s.a, « Rapprochement diplomatique historique entre Cuba et les États-Unis » *Le Monde*, 17 décembre 2014, [en ligne], http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2014/12/17/les-etats-unis-et-cuba-prets-a-normaliser-leurs-relations-diplomatiques_4542184_3222.html (consulté le 23 janvier 2017).

concernant le débat sur les sanctions économiques imposées à Cuba. Pour justifier la pertinence et la faisabilité de notre projet, nous présenterons, dans un premier temps, la littérature scientifique sur le sujet. Par la suite, nous énumérerons les caractéristiques de notre sujet, puis la problématique de notre mémoire qui justifie notre angle d'approche sur la question des sanctions cubaines. Suite à cela, nous décrirons en détail la méthodologie et les sources que nous avons utilisées pour mener à bien notre étude. Cette partie traitera notamment des sources que nous étudierons ainsi qu'une description des chapitres que nous avons inclus dans notre mémoire. Enfin, l'introduction se conclura par une présentation des concepts théoriques propres à notre étude.

Revue de la littérature existante

La question des sanctions cubaine à l'Organisation des Nations Unies (ONU) est un sujet qui s'étend sur une cinquantaine d'années et qui possède donc de nombreuses historiographies qui ont chacune évolué à travers le temps. Dans le cadre de notre travail, nous nous devons de bien comprendre les travaux existants sur les sanctions économiques imposées à Cuba par les États-Unis ainsi que leur impact politique au niveau de la communauté internationale. Nous respecterons dans cette revue de la littérature un ordre chronologique séparé en deux thèmes. Le premier thème concerne les relations diverses entre la Cuba de Castro et les États-Unis tout au long de la deuxième moitié du XX^e siècle. Le second thème, quant à lui, concerne les sanctions économiques contre Cuba, plus précisément leur légitimité au niveau du droit international.

L'étude de la littérature produite dans la décennie suivant la victoire de la révolution cubaine en 1959 montre un courant de pensée considérant la relation entre Cuba et les États-Unis comme un conflit bilatéral et centré sur l'idéologie. Il y avait les Américains d'un bord, soutenu par leurs alliés du camp de l'Ouest, et les Cubains de l'autre, soutenu par les Soviétiques (appartenant au camp de l'Est). La littérature produite à cette époque démontre bien l'influence du contexte international sur les différents écrits. Jusque dans les années soixante-dix, ce courant va dominer, du côté occidental, une vision typiquement anticommuniste causée par la Guerre froide². Les théories qui y seront développées seront aussi influencées par la peur rouge où de nombreux auteurs lièrent la victoire de la révolution cubaine avec l'arrivée de la menace russe dans l'hémisphère occidental. Des auteurs comme Bruce Jackson³, et Nathaniel Weyl⁴ sont d'excellents exemples d'auteurs de cette période. Du côté hispanophone, on observe sensiblement le même phénomène, en y ajoutant toutefois le ressentiment lié à l'ingérence américaine depuis l'indépendance en 1898 et à l'impérialisme⁵.

Après le choc de la révolution cubaine de 1959 et de la crise des missiles en 1962, ainsi que l'amorce de la détente sous Jimmy Carter (1977-1981), les historiens ont été en mesure de prendre une position plus critique et objective de l'attitude américaine envers Castro. Cette critique prit la forme de nombreux travaux remettant

² Voir : Nathaniel Weyl, *Red Star over Cuba : the Russian Assault on the Western Hemisphere*, New York, Devin-Adair, 2^e éd., 1962; Bruce Jackson, *Castro, the Kremlin and Communism in Latin America* Baltimore, Baltimore Johns Hopkins Press, coll. « Washington center of foreign policy research », 1969, et Arthur P. Whitaker, « Our Reaction to Communist Infiltration in Latin America. », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 330, n° 1, juillet 1960, p. 103–115.

³ Bruce Jackson, *Castro, the Kremlin and Communism in Latin America* Baltimore, Baltimore Johns Hopkins Press, coll. « Washington center of foreign policy research », 1969.

⁴ Nathaniel Weyl, *Red Star over Cuba : the Russian Assault on the Western Hemisphere*, New York, Devin-Adair, 2^e éd., 1962.

⁵ Voir : Louis A. Perez, *Cuba in the American Imagination : Metaphor and the Imperial Ethos*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, coll. « Caravan book », 2008; Antonio Melis, « El movimíento de solidaridad con la lucha de independecia de Cuba en Italia (1895-1898) », *Estudios Latinoamericanos* vol. 6, (1980), p. 169-174; et Nelson P. Valdès, « La Diplomacia Del Azúcar: Cuba y Estados Unidos. » *Foro Internacional*, vol. 12, n° 1, 1971, p. 46–65.

en question l'aspect bilatéral des sanctions économiques, ainsi que de son efficacité. Ce courant, qui trouve son origine dans les années 1980, remet en cause l'efficacité et l'appui international que recevait la politique cubaine des Américains. Ce courant est bien représenté par Morris Morley, qui exhiba, en 1984, les nombreuses pressions que les États-Unis durent employer pour contraindre certains grands pays capitalistes comme la France et le Japon pour qu'ils rejoignent leurs efforts contre Cuba⁶. Les auteurs qui adhèrent au courant de pensée que nous qualifierons d'internationaliste, du fait qu'ils englobent une vision multilatérale des sanctions américaines contre Cuba, affirment que les sanctions américaines ont eu très peu d'efficacité contre Cuba⁷. De plus, ils ajoutent que ces sanctions ont été mal reçues par la communauté internationale, notamment parce que cette dernière était découragée de commercer avec Cuba, privant ainsi de nombreux pays de revenus issus de l'exportation et les exposants à des amendes⁸. Ce courant est encore très populaire de nos jours parmi les auteurs désirant mettre de l'avant les conséquences des sanctions contre Cuba à l'international. Notons par exemple les travaux de Salim Lamrani⁹ et Dulce Maria Cruz Herrera¹⁰.

La raison principale de l'apparition de ce courant internationaliste se trouve donc dans le désir des auteurs à identifier une nouvelle approche à l'étude de Cuba et de sa place dans le système international. Andrew J. Rotter exprime bien cet état des

⁶ Morris Morley, « The United States and the Global Economic Blockade of Cuba: A Study in Political Pressures on America's Allies », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 17, n°1, p 45-46.

⁷ Voir Morris Morley, « The United States and the Global Economic Blockade of Cuba: A Study in Political Pressures on America's Allies », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 17, n°1, p. 25-48; Salim Lamrani et Paul Estrade, *État de siège : les sanctions économiques des États-Unis contre Cuba : une perspective historique et juridique*, Paris, Estrella, 2011; Donna Rich Kaplowitz, *Anatomy of a Failed Embargo : U.S. Sanctions against Cuba*, Boulder, CO, Lynne Rienner Publishers, 1998, et Paolo Spadoni, *Failed Sanctions: Why the U.S. Embargo against Cuba Could Never Work*, Gainesville, University Press of Florida, 2010.

⁸ Salim Lamrani et Paul Estrade, *État de siège : les sanctions économiques des États-Unis contre Cuba : une perspective historique et juridique*, Paris, Estrella, 2011, p. 38.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Dulce Maria Cruz Herrera, *États-Unis, Cuba : les interventions d'un empire, l'autodétermination d'un peuple*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007.

choses à la fin des années 1980. Ce qu'il affirme, c'est que peu de travaux avaient été réalisés concernant un aspect plus global des relations entre Cuba, les États-Unis et le monde¹¹. Il précise en indiquant que ce manque est situé, notamment, au niveau de l'économie et de la politique étrangère américaine globale à l'égard de Cuba depuis l'indépendance de cette dernière, choses qui ont été comblées, notamment à travers les études les plus récentes que nous allons présenter dans le prochain paragraphe.

En ce qui concerne les travaux plus récents sur la question, produits à la fin du XXe siècle et au début du XXIe siècle, ils tendent à démontrer que des liens scientifiques, politiques et culturels très discrets ont existé en dépit de la situation diplomatique tendue entre les nations cubaines et étatsuniennes. Ce mouvement redécouvrant les relations cubano-américaines a connu une expansion majeure à partir des années 1990 et des années 2000. Ceci est notamment dû à un renouveau diplomatique attendu par la fin de la Guerre froide. On retrouve, par exemple, des thèses provenant d'universitaires, comme le professeur d'Histoire à La Havane, Carlos Alzugaray, qui affirment que l'existence de relations transnationales et intellectuelles entre les deux pays, par les voies culturelles et scientifiques, pourrait contribuer à une baisse des tensions¹². Au niveau des voies de communication diplomatiques plus officielles, l'absence de contact est aussi remise en cause. Dans un ouvrage récent, paru en 2014, William Leogrande et Peter Kornbluh s'intéressent aux relations secrètes entretenues entre les États-Unis et Cuba au cours des cinquante dernières années dans le cadre de négociations concernant divers sujets. Ces chercheurs expliquent que malgré un froid apparent, de nombreux « *back channels* » via d'autres pays furent utilisés tout au long de l'histoire de la Cuba castriste pour

¹¹ Andrew J. Rotter, « United States Capitalism and the Containment of Cuba », *Reviews in American History*, vol. 16, n° 4, 1988, p. 636.

¹² Carlos Alzugaray, « Academic Exchanges and Transnational Relations: Cuba and the United States », *Latin American Perspectives*, vol. 33, n°5, 1 septembre 2006, p. 54.

communiquer avec les États-Unis via des ambassades étrangères¹³, notamment celles du Mexique, du Brésil et du Canada. Ce courant utilise donc une approche totalement différente pour traiter de la relation qu'entretient Cuba avec les États-Unis. Elle utilise non pas une lecture des rapports directs entre les deux nations, mais bien une approche indirecte qui n'avait été que très peu explorée et mise de l'avant jusqu'à maintenant.

Il faut toutefois mentionner que malgré ces relations discrètes existantes entre les deux nations, l'ensemble de l'attitude échangée reste malgré tout présentée comme tendue et agressive. Certains auteurs y voient une politique impérialiste de Washington datant de la guerre hispano-américaine¹⁴, tandis que d'autres souscrivent plus à l'incapacité des États-Unis à supporter, à juste titre ou non, un régime communiste qualifié de totalitaire¹⁵. Pour notre mémoire, nous ne prendrons pas de position concernant la justification des rapports difficiles entre La Havane et Washington, puisque tel n'est pas le but que nous nous sommes fixé. Par contre, nous tâcherons de retenir les relations discrètes existant entre les deux pays, puisqu'elles nous permettront de mettre en évidence un contexte politique existant durant les nombreuses séances onusiennes que nous avons étudiées.

Notre second thème concerne les deux courants de pensée qui sont liés à la justification de la mise en place des sanctions économiques. La question de la justification initiale des mesures économiques punitives contre Cuba est composée

¹³ William Leogrande et Peter Kornbluh, *Back Channel to Cuba: the Hidden History of Negotiations between Washington and Havana*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2014, p. 85.

¹⁴ Pour plus d'information, consultez Salim Lamrani et Paul Estrade, *État de siège : les sanctions économiques des États-Unis contre Cuba : une perspective historique et juridique*, Paris, Estrella, 2011; Dulce Maria Cruz Herrera, *États-Unis, Cuba : les interventions d'un empire, l'autodétermination d'un peuple*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007; et Louis A. Perez, *Cuba in the American Imagination : Metaphor and the Imperial Ethos*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, coll. « Caravan book », 2008.

¹⁵ Comme Jacobo Manchover, *Cuba, totalitarisme tropical*, Paris, Buchet-Chastel, coll. « Au fait », 2004; Denis Rousseau et Corinne Cumerlato *L'île du docteur Castro, ou, La transition confisquée* Paris, Stock, 2000, ainsi que Nathaniel Weyl, *Red Star over Cuba : the Russian Assault on the Western Hemisphere*, New York, Devin-Adair, 2^e éd., 1962.

principalement d'un consensus posant son origine au moment des nationalisations cubaines vers 1961. Cette première justification est associée au droit économique international. Alors que la plupart des entreprises étrangères (par exemple, des entreprises françaises, espagnoles et anglaises)¹⁶ furent nationalisées avec l'accord de leurs pays respectifs et une compensation négociée, plusieurs historiens démontrent que les entreprises américaines (en majorité sur l'île) ne purent être compensées par le gouvernement cubain.¹⁷ En effet Washington tenta d'imposer des conditions qui étaient impossibles à respecter par le nouveau gouvernement cubain. Les auteurs susnommés expliquent ce refus de négocier principalement par la crainte d'une perte de pouvoir des États-Unis dans les Caraïbes par un gouvernement manipulé par l'URSS, tandis que d'autres¹⁸ (généralement anticastristes) affirment que Cuba est la principale responsable de sa situation par son refus de compenser suffisamment les entreprises américaines¹⁹. De plus, considérant que Cuba est la porte d'entrée du golfe du Mexique, de nombreux auteurs (favorables et défavorables à Cuba) mettent de l'avant que l'URSS se servait de Cuba comme un porte-avion pour une possible invasion des États-Unis.

Face à l'impopularité d'une telle mesure de la part de la communauté internationale, la justification des Américains concernant l'application de sanctions contre Cuba devient celle de la défense contre le communisme, puis, après la Guerre froide, de la nécessité de propager l'idéal démocratique. L'acceptation de ces justifications par les différents auteurs varie selon leur perception du conflit, et ce, autant dans les travaux récents que plus anciens. En effet, des auteurs en faveur de Cuba, comme Salim Lamrani, souligneront la politique américaine globale depuis

¹⁶ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 28.

¹⁷ Salim Lamrani et Paul Estrade, *Ibid.*; et Dulce Maria Cruz Herrera, *op cit.*, p. 20.

¹⁸ Voir Jacobo Manchover, *Cuba, totalitarisme tropical*, Paris, Buchet-Chastel, coll. « Au fait », 2004; Juan J. Lopez, *Implication of the U.S Economic Embargo for a Political Transition in Cuba*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1999, p. 46, ainsi que Denis Rousseau et Corinne Cumerlato *L'île du docteur Castro, ou, La transition confisquée* Paris, Stock, 2000.

¹⁹ John W. Smugula, « Redirecting Focus: Justifying the US Embargo Against Cuba and Resolving the Stalemate », *NCJ Int'l L. & Com. Reg.*, Vol 21, 1995, p. 71.

1898 qui a toujours, selon eux, visé, sinon une annexion, à tout le moins un contrôle du territoire cubain²⁰. Ils s'inscriront donc dans un courant plus critique des actions américaines contre Cuba, ainsi que dans un courant posant les États-Unis comme des agresseurs. Dans le cas d'auteurs plus conservateurs, l'acceptation des justifications des sanctions économiques repose principalement sur un tableau cubain noirci par la dictature et la répression²¹. Ils iront donc à l'envers du courant précédent en posant les États-Unis comme défenseurs de leurs intérêts économiques et des droits humains.

Si une caractéristique ressort de l'étude de la perception des sanctions économiques contre Cuba dans l'historiographie, c'est l'unanimité apparente, autant chez les historiens conservateurs que ceux plus libéraux, concernant l'échec global de cette politique américaine tout au long des cinquante dernières années. Quelle que soit la position de l'auteur par rapport au bien-fondé ou non, des mesures prises par les États-Unis, un consensus existe pour dire que les sanctions ont été inefficaces pour renverser le régime cubain²² et qu'elles sont injustifiables auprès du droit international, dans le contexte contemporain²³. Même les plus ardents attaquants de Fidel Castro et du communisme cubain, comme John W. Smugula²⁴ et Jessica F. Gibbs²⁵, reconnaissent qu'il importe de trouver une solution à cette politique et que celle-ci passe nécessairement par un adoucissement des mesures contre Cuba. En ce qui concerne la justification de cet échec des sanctions américaines, plusieurs facteurs sont mis de l'avant, mais l'argument principal qui est le plus souvent utilisé s'appuie clairement sur l'absence d'un soutien international marqué pour cette politique

²⁰ Salim Lamrani, *Cuba face à l'empire : propagande, guerre économique et terrorisme d'État*, Genève, Timéli, 2006, p. 22-23.

²¹ Des travaux récents souscrivant à cette vision sont écrits par Jacobo Manchover, *Cuba, totalitarisme tropical*, Paris, Buchet-Chastel, coll. « Au fait », 2004; ainsi que par Denis Rousseau et Corinne Cumerlato *L'île du docteur Castro, ou, La transition confisquée* Paris, Stock, 2000.

²² Donna Rich Kaplowitz, *Anatomy of a Failed Embargo : U.S. Sanctions against Cuba*, Boulder, CO, Lynne Rienner Publishers, 1998. p. 206.

²³ Dulce María Cruz Herrera, *op cit.*, p. 183.

²⁴ John W. Smugula, *loc cit.*, p. 71.

²⁵ Jessica F. Gibbs, « US Policy Towards Cuba Since the Cold War », New York, 2011, p. 151-152.

punitive à l'égard de Cuba. En effet des auteurs comme Morris Morley, H. Scott Fairley et Ariel Colonomos reconnaissent que les États-Unis ont dû, à plusieurs reprises au cours de la Guerre froide, faire des pressions sur certains pays pour qu'ils respectent les sanctions contre Cuba²⁶. Ce manque de volonté des pays alliés des États-Unis à adhérer aux sanctions est généralement expliqué par les caractéristiques extraterritoriales des sanctions économiques en place contre Cuba²⁷. Cette extraterritorialité des mesures prises par les États-Unis est considérée comme illégale au niveau du droit international par de nombreux auteurs procubains ou opposés aux sanctions. L'application de telles mesures nuisant à la liberté de commerce et pénalisant des entreprises de pays tiers fait reconnaître même aux auteurs les plus farouchement opposés à Castro la mauvaise implantation de la stratégie américaine²⁸.

Cette étude de l'historiographie des relations cubano-américaines du XXe siècle nous permet de dégager deux consensus importants. Dans un premier temps, elle nous permet de déterminer avec précision les raisons initiales de la politique d'isolement des États-Unis à l'égard de Cuba en lui donnant une origine économique et non pas politique ou idéologique comme on aurait pu le supposer. On note toutefois un désaccord entre les auteurs concernant la légitimité des actions entreprises par les États-Unis. Dans un second temps, là où les différentes visions du débat se rejoignent, c'est au sein de l'historiographie récente dénonçant l'inefficacité et l'inutilité de la politique américaine à l'égard de Cuba. Les conclusions des différents travaux scientifiques en lien avec notre sujet reconnaissent l'échec de l'embargo ou du blocus, selon le vocabulaire de l'auteur. Ceci est commun autant à des auteurs favorables à Cuba qu'à ceux qui ne le sont pas. À qui revient, la

²⁶ Scott Fairley, « Between Scylla and Charybdis, The U.S Embargo of Cuba and Canadian Foreign Extraterritorial Measures Against it », *The international Lawyer*, vol. 44, n°2, été 2010, p. 887.

²⁷ Ariel Colonomos, « La modernité d'un archaïsme : l'embargo cubain au défi des critiques adressées à la loi Helms-Burton » *Études du CERJ*, n° 63, 2000, p. 9.

²⁸ Jessica F. Gibbs, *op cit.*, p. 1.

responsabilité de ce rapprochement futur entre les États-Unis et Cuba dépend, encore une fois, de l'avis politique des auteurs.

Sachant cela, nous inscrivons notre mémoire dans cette mouvance identifiant les sanctions américaines comme jugées inefficaces et injustifiables par la majorité de la communauté internationale. Aussi, nous nous plaçons parmi les auteurs mettant de l'avant le fait que ces sanctions sont souvent décriées par la communauté internationale pour des raisons politiques et économiques. Notre sujet se positionne donc dans une vision internationale de la question cubaine, telle qu'elle est présentée par le courant issu de la fin des années quatre-vingt.

Caractéristiques globales du sujet

Comme nous le constatons en lisant cette mise en contexte, l'historiographie produite sur l'histoire des sanctions économiques sur Cuba consiste globalement à l'étude de la relation entre les deux nations concernées, soit les États-Unis et Cuba, à l'intérieur d'un conflit, présenté le plus souvent de manière bilatérale, qui dépasse la période de la Guerre froide. Ce mémoire étudie la perception internationale de cette relation entre 1992 et 2006, et plus particulièrement, aux facteurs ayant influencé les positions de la communauté des États sur la question des sanctions à l'égard de Cuba cubain. Aussi, cette période ayant été le plus souvent couverte par des politicologues que des historiens, nous souhaitons contribuer à jeter un nouvel éclairage sur les impacts des sanctions économiques contre Cuba dans une perspective internationale. Pour ce faire, nous allons utiliser dans ce travail une organisation qui a fait peu l'objet de mention dans les différents travaux, soit l'Assemblée générale des Nations-Unis. Ceci nous permettra de prendre un angle d'approche différent, car n'étudiant pas les

sanctions à travers des échanges diplomatiques passant par les canaux diplomatiques usuels (comme les ambassades ou les ministères des Affaires étrangères) qui sont habituellement utilisés dans les recherches. Nous allons plutôt prendre une approche passant par des échanges directs dans un milieu où tous les pays qui se sentent concernés peuvent annoncer de manière publique leur position face à l'enjeu des sanctions cubaines.

L'Assemblée générale des Nations Unies constitue un lieu privilégié pour étudier les différentes positions officielles des États membres sur le sujet. De plus, il s'agit d'un espace où les États peuvent s'interpeller directement, favorisant ainsi l'étude d'un débat. Nous reviendrons plus en détail sur ce premier point dans notre section consacrée à la méthodologie.

Nous avons par ailleurs choisi de nous consacrer à la période allant de 1992 à 2006 pour des raisons assez simples. D'abord, la question des sanctions cubaines n'a jamais été directement traitée par l'assemblée de Nations Unies avant 1992. Il y a bien eu, en 1960, une résolution onusienne consacrée à l'interdiction d'intervenir dans les troubles civils qui sont causés par la révolution à Cuba, mais pour le restant de la période jusqu'en 1992, nos recherches dans les archives numériques de l'ONU n'ont rien laissé transpirer. L'année 2006 a été sélectionnée pour clore notre champ temporel parce qu'elle correspond à l'année où Cuba vit pour la première fois son dirigeant Fidel Castro céder temporairement le pouvoir pour des raisons de santé. Les sanctions économiques débutèrent alors qu'il était en poste. Notre mémoire arrête son étude avec le début de la fin du règne de ce dirigeant cubain. Ainsi, nous avons là une période d'une longueur raisonnable qui est délimitée par deux dates importantes (la chute de l'URSS en 1991 et le début du positionnement officiel de l'Assemblée générale envers la question d'une part, et le premier départ de Fidel Castro du pouvoir direct, en 2006, d'autre part).

Problématique

Depuis de nombreuses années, l'étude des relations cubano-américaines prend une approche se concentrant globalement sur l'angle des dialogues diplomatiques et des sanctions économiques. Les différents travaux étudient inlassablement les différentes déclarations et actions politiques ainsi que diplomatiques que les États-Unis et Cuba utilisent dans leur confrontation. Que ce soit la première vague d'ouvrages qui vit le jour pendant la vingtaine d'années après la mise en place des sanctions contre Cuba, les ouvrages durant la période précédant la fin de la Guerre froide, ou ceux de la période post Guerre froide mettant de l'avant les relations transnationales passées des deux pays, ainsi que l'inefficacité globale des sanctions, tous utilisent cette approche dans leurs recherches.

Or, la plupart de ces études présentent le conflit entre ces deux nations comme essentiellement bilatérale. Et même si des historiens comme Morris Morley et Salim Lamrani ont su mettre de l'avant que ce conflit impliquait de nombreuses autres nations, notamment en ce qui a trait aux sanctions économiques des États-Unis contre Cuba, l'impact des discours à l'international reste tout de même sous étudiée. Certains historiens ont su mettre de l'avant des résolutions onusiennes, adoptées chaque année depuis 1992, qui réclament la levée des sanctions économiques américaines, donnant ainsi une plus grande dimension à l'enjeu qu'un simple face à face entre uniquement les Américains et les Cubains. Malheureusement, leur analyse ne va pas plus loin que les textes des résolutions nous permettent d'apprendre sur le positionnement de l'ONU, ceci sans les arguments présentés par ces membres, ce qui empêche une analyse en profondeur des négociations et conflits ayant sous-tendu ces conclusions. Même un article comme celui de Jerry W. Cairn Jr intitulé : « Extraterritorial Application of the United States' Trade Embargo Against Cuba : The United Nations General Assembly's Call for an End to the U.S. Trade

Embargo »²⁹ et qui se concentre sur la période des débats entre 1992 et 1993 n'utilise que les textes de résolutions, et non pas les procès-verbaux beaucoup plus complets et détaillés.

En effet, les résolutions de l'Assemblée générale sont des documents d'environ deux pages énumérant brièvement les mesures prises par l'Assemblée dans le cadre d'un vote. On n'y retrouve pas la position des pays, mais uniquement les principaux points sur lesquels l'assemblée s'est prononcée³⁰. Les textes de ne nous permettent pas d'accéder aux arguments détaillés de chacun des membres. Ceci est la base de notre motivation concernant notre étude. Utiliser un corpus de sources grandement sous-étudié dans l'historiographie générale permettra de servir à mieux comprendre l'impact diplomatique des votes à l'ONU sur la question cubaine et la nature de l'argumentaire international concernant l'application des mesures économiques contre Cuba dans un contexte post-Guerre froide.

En ce qui a trait à la question générale de notre travail, elle concerne l'attitude de l'ensemble de l'Assemblée générale des Nations Unies à l'égard de la politique étrangère et économique de Washington contre Cuba après la chute du Bloc communiste et l'apparition d'un nouvel ordre mondial en 1991. L'étude des sources onusiennes utilisées par l'historiographie ne montrant pas tous les débats et toutes les réactions des pays membres que les sanctions contre Cuba ont engendrées, elles sont donc insuffisantes. Elles n'expliquent pas quels pays avaient soutenu dès le début les États-Unis ou Cuba ni quelles étaient leurs raisons. Comment le conflit entre les États-Unis et Cuba au sein des Nations Unies a-t-il influencé les différents discours et positionnement internationaux au sein des Nations Unies entre 1992 et 2006? Devant

²⁹ Jerry W. Jr. Cain, « Extraterritorial Application of the United States' Trade Embargo Against Cuba: The United Nations General Assembly's Call for an End to the U.S. Trade Embargo », *Georgia Journal of International and Comparative Law*, Vol 24, n° 379, 1994, p. 379-396.

³⁰ Résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de levé le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis*, A/RES/47/48, A/RES/48/16, A/RES/49/9, A/RES/50/10, A/RES/51/17, A/RES/52/10, A/RES/53/4, A/RES/54/21, A/RES/55/20, A/RES/56/9, A/RES/57/11, A/RES/58/7, A/RES/59/11, A/RES/60/12 et A/RES/61/11.

cette absence de réponses et l'utilisation limitée des sources onusiennes plus détaillées au sein de la communauté de recherche, ce mémoire aura pour tâche de combler certains angles peu utilisés, mais qui ont tout de même déjà été explorés par quelques auteurs, avec l'utilisation de sources onusiennes beaucoup plus détaillées.

Méthodologie et sources

Dans cette partie, nous traiterons dans un premier temps des caractéristiques des sources que nous comptons utiliser dans notre travail, ainsi que de la méthode par laquelle nous comptons faire ressortir les informations nécessaires pour notre mémoire afin de répondre à notre problématique. Par la suite, nous allons présenter en détail les différents chapitres que nous comptons insérer dans notre mémoire.

Les sources et leur utilisation

Deux types de documents nous seront nécessaires afin d'acquérir les informations pour notre analyse. D'abord, comme nous l'avons mentionné dans notre précédente partie, nous utiliserons les procès-verbaux des sessions générales de l'ONU intitulés « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Ces sessions ont lieu annuellement depuis 1992 et sont les seuls événements à l'Assemblée générale où la question de l'isolement économique de Cuba est discutée de manière directe. Dans les procès-verbaux de ces sessions, chacun des pays intervenants est identifié en plus de

l'identité de leur représentant ainsi que la langue dont la traduction est issue. Chaque session sur cette question est divisée en quatre moments. Dans un premier temps, le sujet est présenté par Cuba et ses partisans. Ensuite, le projet de résolution est examiné et discuté entre chacun des membres. À ce moment, des pays peuvent émettre des critiques sur l'ensemble du projet, ou sur certains points amenés par ce dernier. Suite à cela les votes des membres présents sont enregistrés par le président de l'assemblée. Une liste alphabétique est fournie concernant chaque position par rapport à la résolution. Enfin, les pays ont l'occasion d'expliquer leur vote à l'assemblée avant la fin de la session.

Le second type de documents que nous utiliserons concerne les textes de résolution, dont nous avons déjà fait mention. Ces textes expriment en résumé la prise de position de l'assemblée sur la résolution des sanctions économiques. Nous sommes bien conscients d'avoir, dans notre problématique, critiqué l'utilisation quasi unique de ces textes comme sources par les historiens. Toutefois, joint aux procès-verbaux des séances, nous croyons être en mesure de les utiliser comme confirmation de notre analyse des débats, en plus de donner une impression du ton général de l'assemblée sur la question au fil des années.

La localisation de ces deux types de sources est le site officiel de la Dag Hammarskjöld. La Dag Hammarskjöld est la bibliothèque des Nations Unies. Elle contient des versions numériques de pratiquement chaque document de l'Organisation des Nations Unies répertoriées sur plusieurs catégories. De nouveaux documents y sont rajoutés de manière régulière. Les documents datant d'avant le milieu des années 90 sont pour la plupart des numérisations de copies papier, mais sinon, elles sont d'origines numériques et disponibles en plusieurs langues. En ce qui concerne l'acquisition des documents, elle ne pose pas de grand problème puisque toutes les archives sont disponibles au public gratuitement. Nos sources ont donc été étudiées sous forme numérisée. De plus, il est important de souligner qu'elles sont

toutes traduites en français à partir de divers langages, en fonction de la langue d'usage des représentants pour leurs déclarations. La seule exception concerne le procès-verbal de l'année 2000, dont nous n'avons pas pu trouver de copies numériques dans le site de la Dag Hammarskjöld. Heureusement, nous avons pu obtenir une copie anglophone du procès-verbal, via le site officiel de l'Assemblée générale.

Méthode d'analyse des sources et limites de ces dernières

Maintenant que nous avons identifié et justifié les sources que nous étudions dans le cadre de notre travail, il nous faut présenter les manières dont nous comptons étudier l'information qui s'y trouve.

Dans un premier temps, une bonne partie du travail d'analyse sera de comparer les différentes déclarations présentes dans les débats s'étalant de 1992 à 2006 afin de mettre de l'avant les diverses caractéristiques et tendances qui ressortent de cette comparaison. La première de ces caractéristiques concerne la position, année après année, de chaque pays se prononçant sur la résolution, en nous concentrant particulièrement sur un échantillon de pays ciblés dont nous détaillerons les composantes un peu plus bas dans ce texte. Chaque procès-verbal donne accès à la liste des pays favorables, des pays défavorables et ceux refusant de se prononcer sur la résolution. De plus, puisque chaque liste est présentée de manière alphabétique, identifier rapidement les changements sera d'autant plus aisé, car nous retrouverons ainsi plus rapidement les pays qui nous intéressent ainsi que ceux dont la position s'est modifiée. Voici maintenant la procédure qui nous a permis de choisir les membres qui firent l'objet d'une attention plus particulière dans notre lecture des

sources. Dans un premier temps, nous avons identifié les joueurs importants de ce débat, puisque ces derniers ont, selon nous, la capacité de représenter certains groupes ou certaines politiques. Voici une de pays ciblés par la présente étude.

Pour l'Amérique latine, nous avons porté notre attention sur le Mexique, le Brésil et le Venezuela. Pour ce qui concerne les pays développés, il y a les États-Unis, le Canada, l'Angleterre, l'Allemagne, la France, la Russie, le Japon, la Chine et les pays scandinaves. Enfin, des pays membres des non-alignés, comme l'Iraq, la Libye et l'Indonésie composeront le dernier groupe de cette liste.

La logique de cette sélection repose sur quatre facteurs. Les trois premiers concernent l'importance du pouvoir diplomatique, politique et économique du pays (comme c'est le cas avec des pays comme la France, la Russie ou la Chine), qui confèrent un pouvoir de rapport de force au sein de l'Assemblée (aux contraires de certains pays moins puissants, par exemple la Micronésie). Il est important de prendre en compte les membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU (France, Chine, États-Unis, Russie et Angleterre), puisqu'ils ont un impact direct sur la portée de nos sources. En effet, comme nous le verrons au sein du chapitre 2 et 3 de ce mémoire, les résolutions proposées par Cuba seront toutes adoptées à majorités entre 1992 et 2006 par l'Assemblée générale. Or, chaque année, les États-Unis s'opposeront (évidemment) à ces résolutions portant atteinte à leurs intérêts. Nos sources présentent donc des résolutions adoptées, mais non applicables, car bloquées par une puissance politique imperturbable. Cela ne veut cependant pas dire que l'étude des événements survenus au sein de l'Assemblée générale est impertinente. Les relations historiques de proximités entre un pays et Washington ou La Havane (comme le Canada, les pays européens, la Chine et l'Angola) jouèrent aussi un rôle dans le positionnement de certains pays. Les pays latino-américains ont, quant à eux, été sélectionnés notamment pour leur rôle diplomatique dans les relations diplomatiques indirectes entre Cuba et les États-Unis (comme le Mexique et le Brésil) ou pour leur

lien très fort avec Cuba (Mexique et Venezuela). Enfin, en ce qui concerne l'attention portée aux pays membres du mouvement des non-alignés, ils ont été sélectionnés pour l'importance de leurs diverses interventions au sein des différents débats, notamment en ce qui concerne la critique des politiques étrangères américaines.

Suite à ces identifications, nous avons consacré nos efforts à l'analyse du discours de chaque pays ainsi qu'à l'étude des divers arguments au fil des années. Nous avons commencé par faire ressortir les principaux arguments présents dans les procès-verbaux de chaque session pour chacun des interlocuteurs. Par la suite, nous avons comparé chacune des sessions et fait ressortir les arguments les plus fréquents ainsi que ceux qui sont laissés de côté ou qui, au contraire, furent soulevés bien après les premiers débats. La même chose fut faite pour les textes de résolution et les rapports du secrétaire général. Ce qui nous intéresse dans ces arguments que nous avons relevés, ce n'est pas uniquement ce qu'ils indiquent sur la position du pays concernant la levée des sanctions économiques. Il y a notamment la perception globale de la dispute entre Cubains et les Américains, l'attitude du pays à l'égard de ces deux peuples et de leurs politiques respectives. Finalement, le dernier point que nous avons surveillé concerne le contexte politique international. Entre 1992 et 2004, plusieurs actions, dont celles prises par les États-Unis et Cuba, ont pu avoir un impact sur la question du blocus et l'attitude des pays envers cette région. L'exemple le plus concret concerne la crise des immigrés cubains aux États-Unis ainsi que sa résolution au milieu des années 1990³¹. Cette analyse de l'argumentaire des membres nous permettra de voir plus largement les différentes variations des discours à l'Assemblée générale.

L'étude de la composition des États en faveur, en défaveur ou ne se prononçant pas sur la question du projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le

³¹ Jean-Michel Lafleur, « ¿Bienvenidos a Miami? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, n°3, 2005, [En ligne]. <https://journals.openedition.org/remi/2527#quotation> (consulté le 26 avril 2018).

blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique » est très importante au sein de ce travail. Nous croyons en effet que la composition de ces différents « camps » évolue de manière drastique au fil des années, et nous désirons comprendre ce phénomène. Par exemple, nous désirons comprendre pourquoi la majorité des pays s'abstenant de se positionner en 1992 ont choisi de soutenir Cuba au lieu des États-Unis lors des Assemblées suivantes. Les changements que nous observerons dans les positions des différents membres et les justifications que ces derniers présenteront nous demanderont en plus de nous pencher sur les potentiels facteurs internes et externes ayant influencé le débat au cours de notre période temporelle. De tels facteurs pourraient inclure des tensions entre certains gouvernements, le changement de parti au pouvoir d'un État ou une crise diplomatique plus importante. De plus, nous espérons vérifier si des liens historiques, comme le fait que Cuba ait aidé plusieurs révoltes en Afrique³² ou les liens étroits entre les États-Unis et Israël, peuvent avoir influencé certains pays à se prononcer d'une certaine manière sur la question.

En ce qui concerne les débats en tant que tels, nous désirons connaître l'ensemble les différents thèmes des arguments avancés. S'ils concernent davantage l'échec du « blocus » ou l'agressivité des États-Unis à l'égard de leur voisin, nous aurons donc affaire à une critique de la politique étrangère des États-Unis. Dans un autre cas, si nous observons un discours portant sur les droits de l'homme ou sur la liberté de commerce, nous aurions alors un débat de nature plus idéologique et économique. Aussi, puisque nous observons une période temporelle longue d'une dizaine d'années, il nous importe de savoir si le débat subit des modifications au niveau des arguments amenés devant l'assemblée des membres. Quels arguments au final ressortiront, apparaîtront ou seront oubliés entre 1992 et 2004? Aussi, ces

³² Morris Morley et Chris McGillion, *Unfinished Business: America and Cuba after the Cold War, 1989-2001*, Cambridge; New York, Cambridge University Press, 2002, p. 10.

derniers reposent-ils sur des faits vérifiables ou plutôt sur un discours empreint de suppositions, de préjugés, de démagogie ou de partialité volontaire ou involontaire?

Dans notre analyse, nous porterons bien évidemment une certaine partie de notre attention sur les discours des représentants cubains et américains, qui sont au cœur de ce sujet, car les arguments de chacun de ces deux camps seront fort probablement repris par d'autres interlocuteurs.

Une autre composante du débat qui nous intéresse fortement est la réaction des nations face à l'incapacité de l'Assemblée générale à faire pression sur l'un de ses plus imposants membres. Depuis 1992, l'assemblée générale a voté chaque année en faveur de la levée des sanctions économiques contre Cuba. Ces décisions furent adoptées avec une très forte majorité, pour ne pas dire, à partir de 1998, une quasi-unanimité de la part de la chambre³³.

Résumé des chapitres du mémoire

Dans notre premier chapitre, nous décrirons en détail le contexte historique détaillé des sanctions de 1960 jusqu'en 1991. Cette mise en contexte sera subdivisée en trois parties distinctes. La première concerne la présentation de la relation qu'ont entretenue Cuba et les États-Unis avant la révolution castriste. Cette partie s'étale de 1898 (date de l'indépendance de Cuba) à 1959. Les divers liens entre Cuba, les États-Unis, le tiers-monde et le monde occidental y sont présentés afin d'établir les liens politiques qui existent au cours de l'étude des procès-verbaux. Ce chapitre mettra en valeur la relation de dominance que les États-Unis tentaient d'imposer à Cuba. Par la

³³ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 124.

suite, nous étudierons la relation cubano-américaine dans le cadre de la Guerre froide (1959 à 1991). Nous mettrons une emphase particulière sur l'implication internationale dans cette relation. Enfin, nous nous attarderons sur les conséquences directes en 1991, pour Cuba, de la chute de l'Union soviétique et des événements survenus directement avant le début des débats à l'ONU en 1992.

Les chapitres suivants sont consacrés à l'analyse des procès-verbaux de l'Assemblée générale de l'ONU sur le sujet des sanctions économiques contre Cuba. Le second chapitre est consacré à la période allant de 1992 à 1996, qui représente la formation de l'appui international cubain. Au courant de ce chapitre, nous démontrerons que c'est au cours de cette période qu'une vague d'appui continu à l'égard de Cuba prendra forme. Cette vague est notamment justifiée par un désir de respect des droits internationaux et un désir économique (la possibilité de commercer avec Cuba sans inférence négative américaine). Le troisième chapitre conclut avec les débats allant de 1997 à 2006. Dans ce dernier, nous démontrerons la résilience de la communauté internationale à soutenir Cuba ainsi que l'apparition d'un modeste mouvement exprimant une exaspération face à l'acharnement des États-Unis. Ce mouvement est notamment caractérisé par un manque important de réaction de la communauté internationale face à une attitude américaine qui frôla parfois l'inacceptable pour Cuba, en matière de diplomatie. Finalement, notre conclusion du mémoire fera ressortir les principaux éléments que nous avons mis en avant dans notre texte, et l'importance de ces derniers pour l'étude future des sanctions économiques cubaines.

Concepts théoriques propres au mémoire

Le contraste entre « embargo » et « blocus »

Le choix de traiter de la question des sanctions économiques cubaine ne se fait pas sans considérer les différentes appellations données à ces dernières. En effet, autant dans la littérature que dans les déclarations politiques, on voit l'utilisation d'un des deux termes définissant les sanctions apposées contre Cuba. Or une distinction nette doit être faite entre les termes utilisés, qui sont les mots « embargo » et « blocus ». Au cours de notre étude, nous privilégierons fortement l'usage plus neutre de « sanctions économiques » afin de préserver le plus possible notre objectivité quant à la situation qui existe entre Cuba et les États-Unis. Aussi, ce terme permet d'identifier une situation correspondant à la fois à un embargo ou à un blocus.

Pour commencer, il nous faut préciser un aspect du vocabulaire que nous utilisons dans ce mémoire. Les termes « blocus » et « embargo » sont souvent utilisés pour parler de la même chose, soit, des sanctions économiques appliquées à un pays, dans le cas présent Cuba, par une autre nation. Il y a cependant une distinction importante à faire dans ce cas, car les deux mots ne sont pas des synonymes. Il est crucial de mentionner ce fait, car les sanctions économiques contre Cuba sont un problème touchant également la question du droit international. Il faut comprendre les différents termes utilisés, car utilisé l'un ou l'autre donne une analyse différente de la situation. Dépendamment de si l'on considère les sanctions économiques comme un embargo ou comme un blocus, deux analyses sont possibles. Tout d'abord, si l'on considère les actions imposées par les États-Unis comme conformes au droit international, le terme embargo semble à première vue représenter correctement la réalité. Selon la définition qu'en donne Dulce Maria Cruz Herrera, un embargo consiste en une sanction économique tout à fait légale et permise au sein des relations

internationales contemporaines³⁴. Elle est caractérisée par le refus d'un ou de plusieurs pays de commercer avec une ou plusieurs autres nations. De l'autre côté, un blocus représente plutôt une interdiction de commerce imposée par un belligérant sur un pays ennemi³⁵. Ceci suppose donc un état de guerre entre deux nations, ce qui est contraire à l'esprit de la charte des Nations Unies, qui privilégie la résolution pacifique des différends. Cette interdiction frappe d'autres pays, puisque ces derniers ne peuvent plus exercer leur droit de commerce avec un pays sous blocus. Il s'agit donc ici d'une mesure touchant à la souveraineté économique des États, pourtant garantie par le droit international. Et puisqu'il n'existe pas d'état de guerre entre Cuba et Washington, mais bien une forme d'antagonisme, Cuba devrait être techniquement en mesure de commercer avec des pays autres que les États-Unis. En utilisant donc le second terme, les auteurs donnent aux sanctions économiques étatsuniennes une image peu reluisante, contrairement à un auteur utilisant le mot embargo. Par exemple, l'auteur Salim Lamrani³⁶, qui considère d'un mauvais œil les sanctions contre Cuba, traite de ces dernières comme d'un blocus, tandis que d'autres, comme Bruce Jackson³⁷ ainsi que Denis Rousseau et Corinne Cumerlato³⁸, plus opposés au régime castriste, utiliseront le terme d'embargo. Il ne faut toutefois pas prendre les termes utilisés des auteurs comme des acquis sur leurs positions, puisque certains, par exemple, remettront durement en question la légitimité des sanctions tout en les qualifiant de mesures prises au sein d'un embargo. C'est notamment le cas de Paolo Spadoni³⁹ et de Donna Rich Kaplowitz⁴⁰ qui sont très critiques des sanctions économiques contre Cuba et des États-Unis dans ce dossier.

³⁴ Dulce María Cruz Herrera, *op cit.*, p. 59.

³⁵ *Ibid.*, p. 48.

³⁶ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*

³⁷ Bruce Jackson, *op cit.*

³⁸ Denis Rousseau et Corinne Cumerlato *L'île du docteur Castro, ou, La transition confisquée* Paris, Stock, 2000, 313 p.

³⁹ Paolo Spadoni, *Failed Sanctions: Why the U.S. Embargo against Cuba Could Never Work*, Gainesville, University Press of Florida, 2010.

⁴⁰ Donna Rich Kaplowitz, *op cit.*

Les critiques des sanctions se font d'autant plus dures lorsque leur impact très négatif sur le développement de l'économie cubaine, ainsi que sur la qualité de vie des Cubains, est étudié. La perte des nombreux revenus associés à la vente de sucre aux États-Unis, suite à la mise en place des sanctions, fragilisa l'économie cubaine, appauvrissant de ce fait la population de l'île. De plus, le manque d'accessibilité des Cubains à des produits fabriqués principalement aux États-Unis et à une importation suffisante de nourriture n'arrangea en rien la situation de la population civile⁴¹. Dans cette situation, les Cubains ne peuvent qu'espérer une levée des sanctions. Le problème pour Cuba est qu'il faut l'approbation du congrès des États-Unis et non uniquement celui du président. Les lois et mesures mises de l'avant par un président doivent, dans le cas des sanctions contre Cuba, être approuvées par le congrès des États-Unis⁴². Cette approbation passe donc à la fois par le parti démocrate et le parti républicain (qui est le parti le plus opposé à un rapprochement avec Cuba). Il n'appartient donc pas uniquement au président de décider de la fin des sanctions avec Cuba.

Dans le cadre de ce travail, nous utiliserons le terme « sanctions économiques » pour faire référence aux restrictions de commerce imposées à Cuba. La raison pour cela est que nous jugeons que ce terme se situe entre les deux appellations précédemment définies. Ce faisant, nous utilisons un terme qui correspond à la fois à la description d'un embargo et d'un blocus, par le fait qu'il sous-entend que des restrictions du commerce sont effectivement imposées à Cuba.

⁴¹ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 38.

⁴² Jessica F. Gibbs, *op cit.*, p. 70.

L'Organisation des Nations Unies

Fondée en 1945 par une cinquantaine de pays, l'ONU est souvent considérée comme la fondation du système international contemporain. Venue au monde après la Deuxième Guerre mondiale, cette institution a pour mission de permettre la résolution pacifique des conflits et de promouvoir les droits humains. Pour pouvoir s'atteler à cette tâche, l'organisation est divisée en différents organes. Voici une brève description des deux principaux qui nous intéressent dans le cadre de notre travail. Tout d'abord, il y a l'Assemblée générale, qui est l'endroit où tous les États membres se prononcent sur les diverses questions touchant le système international. L'organe suivant est le Conseil de sécurité, où sont réunis quinze pays dont cinq sont des membres permanents. Ces membres permanents (Chine, États-Unis, Russie, France et Royaume-Uni) possèdent un droit de veto sur toutes les questions et résolutions votées par l'Assemblée générale. Si une résolution de l'Assemblée générale déplaît à un de ces cinq pays, elle est refusée.

Bien que l'Assemblée générale des Nations Unies soit généralement décrite comme étant un organe qui est obscurci par l'importance donnée au Conseil de sécurité ou au Secrétaire général par les diverses sources d'informations grand public, télévision, radio et journaux, la journaliste spécialisée dans l'ONU, Linda Fasulo, rappelle son importance, en indiquant que cet organe est le principal centre des débats et le centre de la diplomatie internationale⁴³. Toutefois, le pouvoir de ce dernier reste limité. L'assemblée ne possède donc pas de pouvoir exécutif. Malgré ses responsabilités non négligeables, l'Assemblée ne fait donc que soumettre des résolutions devant être approuvées par le Conseil de sécurité, ce qui ne donne en fait le pouvoir décisionnel absolu qu'à 15 des 197 pays représentés à l'ONU. Il ne faut

⁴³ Linda Fasulo, *An Insider Guide to the UN*, New Haven, Yale University Press, second edition, 2009, p. 61.

cependant pas sous-estimer le rôle de régulation des conflits en tout genre que permet de faire l'Assemblée générale. En effet, la possibilité des pays de discuter entre eux sur un pied d'égalité théorique joue un rôle clé dans les relations contemporaines entre les nations⁴⁴.

Les influences au sein de l'ONU

Il existe deux désirs de réformes au sein de l'ONU. Le premier, celui traitant du désir de réforme au Conseil de Sécurité et est de loin celui regroupant le plus de nations. La raison est que le Conseil de Sécurité, l'organe le plus imposant de l'organisation, a fait l'objet de critiques depuis la création de l'ONU à la fin de la Seconde Guerre mondiale, du fait de sa composition. Ceci avait déjà été observé dès les toutes jeunes années de l'organisation. Ainsi, Amry Vandebosh affirmait déjà avec Willard Hogan en 1952 que « (...) la liste des grandes puissances du monde ne reste pas statique. Certaines sur cette liste en 1945 ne seront peut-être pas classées de cette façon en 2045, ou en 1995, ou même en 1965 »⁴⁵. Cet état des choses, qui dure depuis plus de soixante-dix ans, cause d'ailleurs beaucoup d'insatisfaction chez certains pays.

Certaines puissances comme le Japon, l'Allemagne, le Brésil et l'Égypte, revendiquent le droit de siéger avec les membres permanents depuis plusieurs années. L'argument principal de ces derniers est qu'ils sont devenus des puissances économiques de première importance dans les régions qu'ils occupent depuis

⁴⁴ Daniel A. Holly, « L'ONU et le système international dans la littérature spécialisée : pertinence ou non-pertinence d'une relation », *Études internationales*, Vol 5, n° 3, 1974, p. 507.

⁴⁵ Amry Vandebosch et Willard N. Hogan, *The United Nations: Background, Organization, Functions, Activities*, Library of Congress, 1952, p. 135.

notamment la fin de la guerre froide⁴⁶. Cependant, aucun membre permanent ne souhaite perdre, d'une manière ou d'une autre, ce privilège de leur position. Cette source de différends qu'est le droit de veto oblige la majorité des tenants d'une réforme du conseil de sécurité à suggérer son abolition afin de créer une « véritable » égalité entre les membres. Cette réalité concernant ce désir de réforme nous indique qu'il existe, dans les discussions à l'ONU, des pays en opposition avec les membres permanents du conseil de sécurité et leur droit de veto.

Le second désir de réforme concerne l'Assemblée générale. Il s'agit moins ici d'une critique de l'organisation que d'une critique des relations internationales contemporaines. La poursuite d'objectifs personnels par les États est expliquée par une vision idéaliste prisonnière d'une pensée individualiste de « modèle anglo-américain »⁴⁷. Cette pensée, reprise par de nombreux auteurs, illustre bien le conflit qui existe entre le désir de coopérer selon l'esprit de la charte des Nations Unies (la vision idéaliste) et le système libéral (individualiste/capitaliste)⁴⁸. De plus, des auteurs, comme Daniel Holly, tendent à spécifier que la notion d'intérêt commun, concernant les choses comme les systèmes politiques et relations économiques, est quelque chose de très subjectif, puisque la coïncidence des intérêts n'est pas parfaite⁴⁹. Concrètement, cela veut dire que la vision de l'intérêt commun diffère selon que l'on pense, comme les États-Unis, que les sanctions économiques permettent de favoriser la démocratie, ou que l'on pense plutôt qu'il faut favoriser le libre-échange avec Cuba (et ainsi, favoriser l'ensemble des marchés, dont le nôtre). Il y a donc, en partie, un certain conflit entre l'esprit de la charte de l'ONU (résolution pacifique des conflits et coopération) et le système international compétitif au niveau politique et économique.

⁴⁶ Pierre-Édouard Deldique, *Fin de partie à l'ONU : Les réformes de la dernière chance*, Paris, JC Lattès, 2005, p. 37 à 41.

⁴⁷ David Ambrosetti, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU, Le Conseil de Sécurité en audience*, Bruxelles, P.I.E Peter Lang, 2009, p. 32.

⁴⁸ Daniel A. Holly, *op cit.*, p. 513.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 511.

Conclusion

Le sujet des sanctions économiques donc fait l'enjeu de nombreux travaux depuis le début des années soixante. Une grande partie des ouvrages furent écrits au cours de la Guerre froide, et les approches utilisées par les différents auteurs ont fait beaucoup de chemin. D'abord étudiés comme un conflit bilatéral où chaque parti s'isolait de l'autre, de nouveaux courants virent le jour au fur et à mesure que le temps s'écoulait, notamment en ajoutant des visions que nous avons qualifiées d'« internationaliste » du conflit et d'autres visions qui utilisent une approche révélant des liens discrets entre les nations cubaines et américaines. Cependant, l'absence d'utilisation des sources onusiennes détaillées sur les débats ayant eu lieu entre les membres de la communauté internationale au sujet des sanctions économiques consiste en une grande lacune, considérant tout le potentiel que les procès-verbaux de ces débats peuvent apporter dans cet aspect des relations cubano-américaines. Toutefois, avant de nous attaquer à la présentation de ces procès-verbaux, il nous faut mettre de l'avant le contexte d'apparition des sanctions et les événements qui précédèrent les débats commençant en 1992 sur les sanctions économiques appliquées à Cuba.

CHAPITRE I

CUBA, LES ÉTATS-UNIS, LES SANCTIONS ÉCONOMIQUES ET LE MONDE

Pour bien saisir les différents débats survenus entre 1992 et 2006, il importe de comprendre les divers éléments composant l'application des sanctions économiques américaines depuis ses origines. En effet, l'étude de cette période précédant les débats transcrits dans nos sources nous permet de faire ressortir divers éléments politiques et économiques ayant affecté la disposition de la communauté internationale face au conflit opposant les Étatsuniens et les Cubains. La mise en contexte historique de notre mémoire se divisera en trois parties distinctes. Dans un premier temps, nous aborderons l'histoire des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba depuis l'indépendance cubaine en 1898, jusqu'en 1959, afin de bien montrer la relation existante avant l'arrivée de Castro au pouvoir. Nous poursuivrons avec une étude de la période allant de 1959 à 1991, afin de présenter les caractéristiques essentielles de la relation cubano-américaine à travers l'évolution des sanctions économiques et de l'impact de ses dernières sur la communauté internationale. Nous concluons par la suite ce chapitre par une mise en évidence des changements apportés au contexte historique suivant directement la fin de la Guerre froide.

1.1 Cuba et les États-Unis à l'origine (1898-1959)

À la fin de la guerre hispano-américaine, en 1898 Cuba acquiert son indépendance de l'Espagne et devint une république. Cette guerre, commencée par Cuba et finie par les États-Unis, avait débuté en 1895, avait été propulsée par les forces nationalistes inspirées notamment par les idées du célèbre poète cubain José Martí¹. Cette indépendance acquise avec les armes vient cependant à un prix. En effet, les États-Unis, qui occupèrent le nouvel État jusqu'en 1903², forcèrent, entre 1901 et 1902, l'inscription au sein de la constitution cubaine de l'amendement Platt³. Cet amendement rend légitime toute action de la part des États-Unis en sol cubain dans les cas où il faudrait maintenir l'indépendance cubaine et d'un gouvernement « adéquat »⁴. Tout en étant destiné à la protection des intérêts américains à Cuba, cet amendement restreint aussi la liberté politique de l'île⁵. En effet, Cuba ne peut avoir de dette publique, ni signer aucun traité avec une puissance étrangère qui pourrait avoir des effets jugés néfastes pour son indépendance. Cuba n'est donc pas libre et indépendante, elle a simplement changé de main qui tient les rênes du pouvoir. Cette situation avait été prévue par la grande figure cubaine, José Martí. Il avait d'ailleurs prévenu ses compatriotes qu'il fallait se méfier des États-Unis, car, ils étaient, après l'Espagne, la plus grande menace à l'autonomie cubaine⁶.

¹ José del Pozo, *Histoire de l'Amérique Latine et des Caraïbes : De l'indépendance à nos jours*, Québec, Septentrion, Deuxième édition, 2008, p. 129.

² *Ibid.*

³ Thomas M. Leonard, *Encyclopedia of Cuban-United States Relations*, Jefferson, McFarland & Compagny, 2004, p. 161.

⁴ Louis A. Pérez, « Supervision of a Protectorate: The United States and the Cuban Army, 1898-1908. » *The Hispanic American Historical Review*, vol. 52, n° 2, 1972, p. 251.

⁵ *Ibid.*

⁶ Danielle Bleitrach et Viktor Dedaj, *Cuba est une île*, Pantin, Le Temps des Cerises, deuxième édition, 2004, p. 51.

Cette situation demeura à Cuba jusqu'à la révolution cubaine de 1959. Les Américains profitèrent largement du sucre cubain présent en abondance sur l'île et qui en était le principal revenu, sans toutefois réussir à développer l'île, notamment à cause de la crise économique de 1929⁷. Les présidents de l'État cubain se succédèrent les uns après les autres, mais restaient tous sujets de l'amendement Platt, laissant ainsi le rôle, l'économie et le futur de Cuba en grande partie contrôlés par le pouvoir des États-Unis. Il nous faut cependant, pour comprendre la révolution cubaine de 1959, nous intéresser au dernier président de la république cubaine de 1898, soit Fulgencio Batista y Zaldívar.

Le président Batista fut loin d'être un personnage simple. Bien que motivé par le progrès de son pays, particulièrement durant sa première présence à la présidence entre 1934 et 1944, il n'en resta pas moins qu'il fut, huit ans plus tard, à la tête d'un gouvernement répressif entre 1952 et 1959. Batista prit d'abord le pouvoir en renversant le dictateur Gerardo Machado en 1933. Ce renversement mena à la création d'un gouvernement de coalition (qui abolit l'amendement Platt avec l'approbation des États-Unis), puis à la présidence de Batista, devenu l'homme fort du pays à partir des années trente⁸. Il perd le pouvoir en 1944, puis revint à travers un coup d'État en 1952⁹. L'avènement de cette dictature marqua, par le fait même, le début de la lutte de Fidel Castro contre le régime en 1953.

La dureté du régime dictatorial de Batista contre les syndicats et autres mouvements d'allégeance socialiste et communiste plut aux États-Unis, alors très méfiants de ces groupes de gauche pouvant être liés, selon eux, aux Soviétiques¹⁰. Cependant, il est assez paradoxal que Batista agisse ainsi, puisqu'il s'était lui-même

⁷ *Ibid.*, p. 53.

⁸ Robert Whitney, « The Architect of the Cuban State: Fulgencio Batista and Populism in Cuba, 1937-1940 », *Journal of Latin American Studies*, vol. 32, n° 2, mai 2000, p. 437-438.

⁹ Hugh Thomas, « Cuba: The United States and Batista, 1952-58. » *World Affairs*, vol. 149, n° 4, 1987, p. 170.

¹⁰ Thomas M. Leonard, *op cit.* p. 19.

allié au parti communiste durant les années trente¹¹. Le gouvernement de ce régime eut aussi la réputation d'être lié à des organisations du crime organisé. D'ailleurs, sous le régime, la prostitution et les jeux d'argent proliférèrent et attirèrent beaucoup d'Américains, tandis que les libertés individuelles furent réprimées¹². Profitant de l'appui d'une partie de la population, et s'appuyant notamment sur les idées de José Martí, Fidel Castro (alors exilé au Mexique) et Ernesto Che Guevara entreprirent de se livrer à une guerre de guérilla à partir de 1956 jusqu'en 1959, moment où Batista s'échappa de l'île en laissant le pouvoir derrière lui¹³. De sa relation avec les États-Unis, on retint surtout sa grande défense des intérêts américains.

La période qui précède l'arrivée de Castro est donc marquée par une méfiance à l'égard des États-Unis, qui avaient privé Cuba de sa véritable indépendance par son ingérence constante. D'abord, avec le vol de l'indépendance, survenu lorsque les États-Unis ont vaincu l'Espagne et imposé une constitution à Cuba à travers l'amendement Platt. Cet amendement empêchait Cuba d'exercer plusieurs prérogatives qui devaient normalement lui revenir en tant qu'État souverain. Ensuite, les États-Unis avaient agi de manière à confirmer les présages du nationaliste José Martí, en devenant les seconds maîtres de l'île. Ces deux facteurs contribuèrent donc au climat de méfiance à partir de 1959.

¹¹ Robert Whitney, *loc cit.*, p. 450.

¹² Gillian Gunn, *Cuba in Transition: Options for U.S. Policy*, New York, The Twentieth Century Fund Press, 1993, p. 9-10.

¹³ *Ibid.* p. 10.

1.2 La période 1959 à 1991

1.2.1 Le début de l'imposition des sanctions économiques (1959-1961)

On peut qualifier les relations, en 1959, entre les Américains et les révolutionnaires cubains comme étant relativement tendues. Une certaine méfiance transpirait entre le nouveau gouvernement castriste issu de la révolution et l'administration Eisenhower, notamment parce que l'ancien gouvernement cubain dirigé par la dictature de Batista avait le soutien politique des États-Unis au cours de la révolution¹⁴. Les États-Unis avaient soutenu le régime de droite de Batista, afin de garder les tendances communistes très faibles sur l'île et de garder le contrôle sur la plus grande partie de l'économie cubaine. Ce contrôle sur l'économie s'explique notamment en observant qu'ils étaient le principal client de Cuba en matière de sucre, la principale ressource de l'île. L'arrivée de Fidel Castro et de Che Guevara posait alors un problème aux Américains, particulièrement parce que les deux grandes figures de la révolution se revendiquaient d'une gauche trop radicale et nationaliste à leur goût, bien qu'au début, les relations entre les différents partis n'étaient pas nécessairement teintées de mauvaises intentions¹⁵. Ces impressions furent justifiées davantage par la réforme agraire de mai 1959 et par l'achat de pétrole soviétique en février 1960. En effet, les réformes agraires de Castro après la révolution furent faites au détriment des intérêts américains, puisque ces dernières enlevaient les terres aux entreprises ou grands propriétaires terriens (pour la plupart Américains) et rendaient les paysans propriétaires des terres qu'ils cultivaient pour leur subsistance¹⁶. Il faut toutefois souligner que puisque le contrôle économique des États-Unis sur Cuba était

¹⁴ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 23.

¹⁵ William LeoGrande et Peter Kornbluh, *op cit.*, p. 13-14.

¹⁶ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 26.

très important¹⁷, il allait donc de soi que toute réforme allait affecter les acquis économiques des multinationales de la grande puissance capitaliste. Toutefois, Castro offrit de compenser les entreprises sur une période de 25 ans avec des intérêts conséquents¹⁸. Les Américains ne se montrèrent pas nécessairement hostiles à cela, mais à Washington, on resta convaincu que Castro était un radical.

Pourtant, avant la victoire de la révolution castriste, Fidel Castro s'était entretenu avec la CIA et ces derniers avaient commencé les débuts d'une relation positive. Toutefois, selon les historiens Leogrande et Kornbluh, chacune des parties concernées repartit convaincue que l'autre représentait malgré tout une menace (à différents degrés) pour sa nation¹⁹. Eisenhower, alors président, commença à songer à une pression économique contre Cuba afin de contrer, autant que possible, les idéaux de Castro, et ainsi protéger les intérêts économiques américains sur l'île. Les relations diplomatiques n'étaient toutefois toujours pas rompues, et l'on tenta un dialogue discret entre les deux gouvernements²⁰. Cette discrétion fut notamment justifiée par le fait qu'un dialogue plus officieux permettait de discuter sans obliger les deux partis à avoir de compte à rendre aux publics cubains et américains ainsi qu'à la communauté internationale.

Une plainte fut toutefois apportée par Cuba devant le Conseil de Sécurité de l'ONU en juillet 1960²¹. Le sujet de cette plainte portait sur diverses accusations d'intrusions et de violations de l'espace souverain de Cuba par des exilés fidèles à Batista situé aux États-Unis et des avions d'espionnage américains afin de favoriser des actions contre-révolutionnaires. Cependant, la plainte de Cuba ne fut pas retenue, selon le principe que puisque les deux États concernés étaient soumis (malgré l'avis

¹⁷ Lester D. Langley, *The Cuban Policy of the United States; A Brief History*, New York, Central Washington State College, 1968, p. 87.

¹⁸ William Leogrande et Peter Kornbluh, *op cit.*, p. 22.

¹⁹ *Ibid.*, p. 21.

²⁰ *Ibid.*, p. 23.

²¹ Dulce Maria Cruz Herrera, *op cit.*, p. 21.

de l'un) à la doctrine Monroe (qui stipule qu'aucune puissance étrangère ne peut intervenir dans les Amériques), la compétence du règlement de la question revenait à l'Organisation des États Américains. On a donc ici une première tentative du nouveau régime à Cuba d'obtenir l'arbitrage de la communauté des nations. Dans le cadre de notre travail, cela indique donc que Cuba a déjà tenté, par le passé, de faire passer une résolution officielle à l'ONU, censée la protéger d'agressions militaires ou économiques de la part des États-Unis, sans toutefois parvenir à ses fins, puisque sa demande fut reléguée à une question bilatérale avec les États-Unis et du ressort du système interaméricain. Cette utilisation de la tribune onusienne ne fut pas le seul cas recensé, puisque les divers représentants cubains, notamment Castro et Che Guevara durant les années 1960 à 1970, vont passer de nombreux messages dans l'ONU en lien avec différents thèmes propres à la Guerre froide²². Ces thèmes concernent notamment les sanctions économiques, mais aussi l'attitude générale des États-Unis à l'égard des pays suivant une voie différente de la leur.

Une attaque aérienne sur La Havane le 20 octobre 1960 nuisit gravement à toute tentative de conciliation diplomatique qui aurait pu exister aux suites de négociations résultantes de la plainte cubaine ayant eu lieu en juillet à l'ONU. L'attaque était directement reliée, selon les autorités cubaines, aux États-Unis, car les avions ayant bombardé la capitale venaient, selon elles, des côtes américaines. Il s'en suivit par la suite une série de ripostes économiques de la part des États-Unis et Cuba, accompagnés d'une hausse de la tension diplomatique, qui mena, de fil en aiguille, à la rupture des relations diplomatiques officielles entre Cuba et les États-Unis, initiative prise par ces derniers le 3 janvier 1961. Il est important de préciser que Cuba ne fait ici toujours pas l'objet de quelconque blocus ou embargo de la part des Américains. En effet, bien que ces derniers aient considérablement réduit leur importation de sucre cubain, aucune mesure d'isolement économique drastique n'a

²² Hortense Faivre d'Arcier-Flores, « Cuba au cœur d'une nouvelle géopolitique latino-américaine », *Outre-Terre*, vol. 2, n° 43, 2015, p. 51.

encore pris officiellement place. Certains efforts ont bel et bien été mis en place pour préparer le terrain à un futur isolement économique de la part du monde capitaliste²³.

Aussi, on note l'importance d'une dimension internationale dans les relations cubano-américaines, puisque tour à tour, le Canada, le Mexique et le Brésil proposèrent leur aide diplomatique afin de rapprocher les deux rivaux à partir des années 1960, par l'entremise de divers diplomates²⁴. À ce point, l'impasse diplomatique semble se situer à mi-chemin entre les deux gouvernements. William Leogrande et Peter Kornbluh expriment très en détail, dans son livre *Back Channel to Cuba*, comment chacune des deux nations nuisirent mutuellement au débloccage. D'un côté, les États-Unis adoptent une ligne dure devant l'anti-américanisme qu'ils perçoivent de la part de Castro, ce qui pousse ce dernier dans ses retranchements. Ce faisant, Castro écarte les modérés du pouvoir en nommant des personnes répondant à une ligne politique plus dure à l'égard des États-Unis au sein du gouvernement de La Havane ce qui rendit le gouvernement plus radical aux yeux de Washington²⁵.

L'attaque de la Baie des cochons (Playa Girón pour les Cubains), en avril 1961, fut un retentissant échec pour les États-Unis, notamment à cause des nombreux prisonniers faits par les forces militaires de Cuba²⁶. Ceci obligea les deux partis à reprendre une forme de dialogue diplomatique. Toutefois, bien que cet événement fût évidemment une source supplémentaire d'animosité entre Castro et Washington, elle eut une conséquence indirecte, soit la reprise de dialogues officiels entre les deux partis. Bien entendu, il s'agissait plus de négociations d'échange de prisonniers et de réparations envers Cuba. Mais nous verrons, un peu plus tard, que cette situation

²³ Morris Morley, *loc. cit.*, p. 26.

²⁴ William Leogrande et Peter Kornbluh, *op cit.*, p. 37.

²⁵ *Ibid.*, p. 39.

²⁶ Lester D. Langley, *The United-States, Cuba, and the Cold War : American Failure or Communist Conspiracy?* Lexington, D.C Heath and Compagny, 1970, p. ix.

permet, sur le long terme, à la mise en place de base diplomatique entre les deux nations²⁷.

En août 1961, Kennedy approuve l'opération « Mangouste » qui peut être résumée par l'intensification de sabotages en tout genre contre les infrastructures de Cuba, ainsi que de nombreuses tentatives d'assassinats contre Castro²⁸. Durant ce temps, le ballet des sanctions contre l'économie cubaine et les répliques de cette dernière ne cessent pas. Cuba devint, en septembre 1961, fermement ancrée dans le giron soviétique et Castro se revendiqua de la pensée marxiste²⁹. Cette déclaration de Castro en faveur du marxisme est un calcul politique. En effet, cette déclaration du communisme permit à Cuba d'obtenir un statut plus important dans la stratégie soviétique sur le plan idéologique et ainsi obtenir son aide plus facilement³⁰. Finalement, le 7 février 1962, en faisant appel à la loi du commerce avec l'ennemi de 1917, Kennedy met en place, avec l'approbation du congrès, ce qu'il qualifie d'un embargo contre Cuba, celui-là même qui est encore en place au moment d'écrire ces lignes³¹.

1.2.2 Réactions internationales face aux sanctions économiques de 1962

La réaction internationale initiale face à la mise en place des sanctions économiques fut loin de ce que les États-Unis eurent espéré. Comme nous le verrons dans les prochains paragraphes, au lieu d'une réponse positive et solidaire de la part

²⁷ William Leogrande et Peter Kornbluh, *op cit.*, p. 1.

²⁸ Thomas M. Leonard, *op cit.*, p. 114.

²⁹ Paolo Spadoni, *op cit.*, p. 26.

³⁰ Claire, Lagonotte, « L'URSS et Cuba, 1959-1972. Des relations opportunistes et conflictuelles ». *Outre-mers*, tome 94, n°354-355, 1er semestre 2007, p. 27.

³¹ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 36.

du Bloc capitaliste, plusieurs des plus grands alliés européens et nord-américains des Étatsuniens démontrèrent un manque d'enthousiasme conséquent. Or, un embargo n'est vraiment efficace que si l'on réussit à convaincre un groupe important d'États à nous suivre. Bien que les États-Unis étaient à l'époque, et sont toujours, une puissance commerciale de première importance, ceci ne veut pas dire que leur seule action (ou inaction dans ce cas-ci) suffisait pour nuire à Cuba. De plus, en 1962, il existait une solution de rechange très évidente, en ce qui concerne la fermeture du marché américain, pour les Cubains, soit l'URSS et son bloc économique qui étaient ravis de soutenir un régime avec un potentiel communiste en Amérique latine et si près des États-Unis. Mais avant toute chose, occupons-nous de comprendre les réactions internationales et les actions prises par les États-Unis dans ce contexte.

En 1962, les États-Unis mettent en place leur embargo contre Cuba en supposant que leurs alliés de l'OTAN choisiront de soutenir les actions américaines³². Cependant, les pays de l'Europe de l'Ouest, membres de cette organisation d'alliés militaires, continuèrent à un certain degré leurs relations commerciales avec Cuba³³. Les ressources stratégiques (comme les pièces de rechange et le matériel industriel) ainsi que l'équipement militaire cessèrent d'arriver de l'Europe capitaliste à Cuba à la demande des États-Unis. Toutefois, en ce qui concerne les autres types d'exportations en provenance de ces pays (moteurs, produits chimiques), le commerce ne fut pas affecté, pour que ces mêmes pays puissent continuer de profiter du marché cubain³⁴. Puisque des secteurs du marché ne furent pas initialement coupés par les Européens, Cuba ne fut donc pas touchée aussi fortement que si les alliées des Américains avaient appliqué des demandes des États-Unis³⁵. Cette application sur seulement une partie des exportations européennes à destination de Cuba est donc plus symbolique que pratique, car ces mesures partielles n'étaient définitivement pas à la hauteur des

³² Paolo Spadoni, *op cit.*, p. 28.

³³ Donna Rich Kaplowitz, *op cit.*, p. 60.

³⁴ Morris Morley, *loc. cit.*, p. 28.

³⁵ *Ibid.*, p. 47.

attentes américaines. Tout au plus, elles montraient qu'une certaine partie de l'Europe (l'Est de ce continent étant sous contrôle soviétique) était disposée à appuyer les États-Unis, sans pour autant leur offrir un soutien sans réserve.

Aussi, les États-Unis rencontrèrent un problème majeur auprès de deux de leurs grands alliés commerciaux de l'époque, soit le Japon et le Canada. Le premier était un grand importateur de sucre cubain. Cependant, après quelques « suggestions » faites par les Américains et des pressions faites par Tokyo, les entreprises japonaises trouvèrent d'autres sources de sucre et la politique d'exportation nipponne suivit à peu près le même chemin que celles des Européens³⁶. Étonnamment pour certains, ce fut le Canada qui fut le plus réfractaire à la politique des États-Unis. Et bien que, pour ne pas déplaire aux États-Unis, le Canada mit en place quelques mesures contre Cuba, la nécessité pour les Canadiens de ne pas réduire leurs exportations empêcha toutes mesures sérieuses, au déplaisir de son grand voisin du Sud³⁷. Cette absence de soutien canadien s'ajoute donc à l'absence d'approbation de l'Europe, laissant ainsi les États-Unis dépourvus de soutien international concret et efficace du côté des pays développés de l'Ouest.

Pour conclure sur la réception européenne, nord-américaine et asiatique des sanctions économiques, on observe un refus de pleine coopération de la part de ces groupes de pays qui fut très dommageable pour la politique entreprise par les Américains. En effet, de quelles manières ces derniers pouvaient-ils espérer faire flancher l'économie cubaine si les grands marchés lui étaient ouverts? L'échec est donc important pour les États-Unis en ce qui concerne leurs alliés européens, asiatiques et canadiens, puisqu'ils n'y ont pas trouvé tout l'appui qu'ils recherchaient.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Clifton Beech, «Canada-Cuba Relations», *Law and Business Review of the Americas*, Automne 2015, vol. 21, n° 4, p. 478.

Du côté de l'Amérique latine, la situation fut, à l'origine, très bénéfique aux États-Unis. Dès janvier 1962, les nations latino-américaines, dans le cadre de rassemblement de l'Organisation des États Américains, déclarèrent que les principes du communisme étaient totalement impossibles à intégrer dans le système des relations au sein des Amériques³⁸. Cet anticommuniste était justifié par les principes de l'Organisation des États Américains, qui stipulaient, en 1962, que les principes de l'alliance entre les nations des Amériques ont pour but, entre autres, d'assurer la sécurité de l'hémisphère occidental³⁹. Or, dans un contexte où la menace la plus grande pour cet hémisphère provenait de la peur du communisme et de l'URSS chez les pays occidentaux, tout pointait à une mise à l'écart de Cuba du système interaméricain, dirigé par la poigne des États-Unis. Ceci était notamment accentué par la déclaration de Fidel Castro au sujet du caractère marxiste de la révolution cubaine en 1961⁴⁰.

Nous aurions cependant tort de dire que ce fut là le seul facteur qui joua contre Cuba au sein de l'OEA. Entre 1962 et 1964, de nombreuses plaintes provenant du Venezuela attirèrent l'attention de l'organisation. Selon les allégations vénézuéliennes, Cuba entraînait des guérilleros révolutionnaires et leur envoyait du matériel en grande quantité⁴¹. Les dires du Venezuela furent vérifiés et l'organisation procéda (sans l'appui et la participation du Mexique) à une rupture des relations avec Cuba et l'imposition d'un embargo total en juillet 1964⁴². L'absence de soutien mexicain est expliquée notamment par le passé révolutionnaire que ce pays partage avec Cuba, ainsi que par son scepticisme de la pertinence de l'anticommunisme⁴³.

³⁸ René-Jean Dupuy, « Les États-Unis, l'Organisation des États Américains et l'Organisation des Nations Unies à Saint-Domingue », *Annuaire français de droit international*, vol. 11, n° 1, 1965, p. 80.

³⁹ Thomas M. Leonard, *op cit.*, p. 153.

⁴⁰ Claire Lagonotte, *loc cit.*, p. 27.

⁴¹ Thomas M. Leonard, *op cit.*, p. 153.

⁴² Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 41.

⁴³ Edward A. Jamison, « Cuba and the Inter-American System: Exclusion of the Castro Regime from the Organization of American States », *The Americas*, Vol 36, n° 3, janvier 1980, p. 324.

L'anticommunisme en Amérique Latine fut très présent au courant de la Guerre froide, notamment à cause de la très grande force de répression américaine dans le système politique interaméricain, qui maintenait des régimes fermement opposés aux communismes⁴⁴. Aussi, ceci crée un climat politique et social incertain, puisque toute réforme entreprise par des pays latinos américains doit tenir compte du fait que si les États-Unis les interprétaient comme des mesures socialistes ou communistes, ils interviendraient de manière militaire ou économique pour s'assurer de l'absence de propagation de la doctrine associée à l'URSS. Ceci facilita la prise de pouvoir par les régimes autoritaires en Amérique du Sud et en Amérique centrale, car ces derniers étaient farouchement opposés au communisme, faisant ainsi l'affaire des États-Unis. On peut donc affirmer que les liens politiques entre Washington et la plus grande partie de l'OEA, ainsi que de leur crainte des mouvements communistes dans leur hémisphère ont grandement favorisé la prise de décision quant au sort initial de la Cuba révolutionnaire.

Le soutien initial aux sanctions américaines fut donc modeste en ce qui concerne une partie des alliés occidentaux des États-Unis, à l'exception des pays sud-américains, qui étaient fermement soumis à l'hégémonie américaine et à son anticommunisme. D'ailleurs, à peine deux années après sa mise en place, les divers grands pays capitalistes alliés des États-Unis (France, Royaume-Uni, Japon et Canada) recommencèrent, à divers degrés et pour diverses raisons, à consolider leurs liens commerciaux avec Cuba⁴⁵. La principale raison de cet échec face à l'isolement total de Cuba est lié au système des échanges économiques, car la compétition que se livrent les pays capitalistes pour les marchés fut l'élément principal de l'incapacité d'isoler économiquement Cuba. En effet, la nécessité d'avoir des marchés ouverts afin d'importer, mais surtout d'exporter des produits était cruciale pour les grandes

⁴⁴ Dennis M. Rempe, « An American Trojan Horse? Eisenhower, Latin America and the development of us international security policy 1954-1960 », *Small Wars and Insurgencies*, vol. 10, n° 1, 1999, p. 34-35.

⁴⁵ Donna Rich Kaplowitz, *op cit.*, p. 33.

économies. Cette idée est bien illustrée par un ambassadeur britannique disant à son homologue américain à Washington, au moment de l'implication des sanctions, que l'Angleterre a besoin des exportations pour vivre⁴⁶. De plus, le sucre cubain était bien plus abordable que celui offert dans le reste du marché. C'est d'ailleurs pour cela que le Japon, en plus de vouloir rééquilibrer sa balance commerciale, retourna commercer avec Cuba, au grand dam des États-Unis quelques années à peine après l'implémentation des mesures contre Cuba⁴⁷. Ce retour à la balance commercial était crucial pour les Japonais, dont la différence de commerce avec Cuba s'élevait à 45.4 millions de dollars⁴⁸. La majeure partie des pays continuaient donc, malgré l'embargo proclamé par les Américains, à acheter en masse des produits cubains, notamment son sucre abondant.

Les pays comme la France et le Royaume-Uni voulurent eux aussi corriger leur balance commerciale avec l'île des Caraïbes peu après l'adoption des mesures des sanctions économiques. Aussi, la France, sous la direction du gouvernement de De Gaulle, était opposée à l'hégémonie américaine (qu'elle soit politique ou économique)⁴⁹. La pression diplomatique américaine ajouta au mécontentement français qui ne tarda pas à renouer des liens commerciaux de plus en plus grands avec Cuba en 1964, mais tout en maintenant en place certaines restrictions aux entreprises produisant des locomotives, du fertilisant ou de l'équipement agricole⁵⁰. Pour conclure sur cette partie, il est à noter que même l'Espagne de Franco garda de nombreuses relations commerciales positives avec Cuba, malgré leurs idéologies diamétralement opposées. La raison pour cela tient toujours du besoin des pays capitalistes d'étendre leurs marchés afin de favoriser leurs exportations. Même les

⁴⁶ Morris Morley, *loc cit.*, p. 35.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 41.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*, p. 37.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 38.

menaces de sanctions économiques les plus sérieuses de la part des Américains ne purent empêcher un arrêt complet des échanges commerciaux.

On peut donc conclure de manière raisonnable que la politique d'embargo des États-Unis ne fut pas très populaire au niveau international, et ce, dès sa mise en place. Il faut tout de même noter le cas de l'Amérique latine qui, comme nous l'avons vu, emboîta rapidement le pas aux États-Unis, si l'on exclut le Mexique, qui a maintenu des relations diplomatiques avec Castro. De plus, malgré une volonté des alliés des États-Unis à faire bonne figure devant ces derniers, les réalités et les besoins économiques de certaines nations (surtout au niveau de l'exportation) empêcha le maintien d'une cohésion dans les mesures appliquées contre Cuba. Cette absence de cohésion n'a toutefois pas empêché que les sanctions contre Cuba d'avoir un impact important sur l'économie de l'île qui avait toujours été liée à l'économie américaine avec l'export massif de sucre⁵¹. Cuba conserve donc une petite partie de son marché exportateur et importateur avec les pays appliquant peu les sanctions, mais perd la très grande majorité de ses revenus avec le retrait des importations américaines de Cuba, qui furent remplacés par l'URSS⁵². Les sanctions économiques ont donc eu un certain impact sur l'économie cubaine, mais elles n'ont jamais pu livrer un coup fatal au régime en place comme le souhaitaient les Américains durant le début des années soixante.

1.2.3 L'après-Kennedy (1963-1977)

Après la crise des missiles, le ton global entre les deux nations démontra la présence de séquelles importantes au niveau relationnel. De plus, cet incident n'a rien

⁵¹ Thomas M. Leonard, *op cit.*, p. 200.

⁵² *Ibid.*, p. 189.

fait pour effacer l'antagonisme cubano-américain. Or, beaucoup de choses restaient à régler entre les deux voisins, notamment, la question des prisonniers américains faits au cours de l'invasion de la Baie des Cochons, ce qui allait avoir pour conséquence d'impliquer des tiers partis dans le conflit bilatéral entre Cuba et les États-Unis au cours des années soixante⁵³. En effet, puisque Washington avait rompu toute relation diplomatique avec Cuba en 1961⁵⁴, les représentants officiels des deux nations durent impliquer les canaux diplomatiques d'autres nations, communiquant ainsi de manière indirecte lors des négociations. Ces négociations quant à la libération des prisonniers se firent à travers James Donovan⁵⁵. Elles avaient déjà été entamées en début 1962, mais la crise avait coupé cours au processus et elles ne reprurent qu'au milieu de décembre de la même année. Considérant que les relations diplomatiques restaient rompues, les dialogues furent très indirects, passant par des canaux diplomatiques brésiliens et même les fonds servant à payer la livraison de la rançon des prisonniers (sous forme, en grande partie, de matériel agricole) durent être couverts par la Banque du Canada⁵⁶. Cela s'explique par le fait que puisque les relations diplomatiques directes sont inexistantes entre les deux pays, ces derniers doivent prendre des détours via des ambassades étrangères afin de régler des situations qui exigent une communication entre les deux nations (tel que la libération de prisonniers) malgré la rupture des relations.

Malgré un cheminement quelque peu cahoteux, les négociations finirent par aboutir sur un accord, démontrant ainsi que les deux pays pouvaient parvenir à s'entendre, à un certain degré tout de même, entre eux. Des tentatives discrètes de rapprochement, de la part du côté continental, se firent plus fréquentes, mais la mort de Kennedy fit grandement reculer les avancements accomplis depuis la crise des missiles. Il faut d'un autre côté spécifier que malgré le léger rapprochement effectué

⁵³ William Leogrande et Peter Kornbluh, *op cit.*, p 60.

⁵⁴ Donna Rich Kaplowitz, *op cit.*, p. 42.

⁵⁵ William Leogrande et Peter Kornbluh, *op cit.*, p. 60.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 52.

dans la toute fin de la vie de Kennedy, ce dernier élargit, avec l'appui du congrès, tout de même les sanctions apposées contre Cuba, en gelant, entre autres, tous les actifs cubains en sol américain⁵⁷. Cet événement démontre tout de même que les puissances étrangères sont prêtes à fournir leur aide lorsque des négociations sont en jeux entre Cuba et les États-Unis. L'usage des canaux diplomatiques brésiliens ainsi que de l'aide de la Banque du Canada permet de constater que les pays sont loin de se désintéresser du conflit entre les Cubains et les Américains et souhaitent apporter leur appui aux questions les séparant. Aussi, la période suivant la crise des missiles marque la fin de la relation de rivalité entre Cuba et les États-Unis sur une base bilatérale, puisque dorénavant, des pays tiers sont impliqués dans leurs échanges diplomatiques.

Après l'assassinat de J.F.K en 1963, Lyndon Johnson, son successeur, mit en place des mesures contrevenantes concernant des embarcations étrangères qui voyageraient à Cuba⁵⁸. Ces nouvelles mesures peuvent être résumées à la coupure des liens aériens vers Cuba, mais surtout, à la réduction ou à la suspension de l'aide économique et militaire américaine aux pays maintenant des liens commerciaux à Cuba⁵⁹. Ceci est très significatif principalement parce que l'embargo acquiert à ce moment un caractère irrémédiablement extraterritorial, ce qui nuit gravement à sa légitimité. En effet les sanctions impliquées ne concernent plus uniquement une relation bilatérale (c'est-à-dire entre deux pays uniquement), mais elles commencent maintenant sérieusement à impliquer la communauté internationale, puisque cette dernière subit maintenant les conséquences directes des mesures américaines. La raison principale pour l'ajout de ces modalités à l'embargo repose sur la volonté de Johnson de faire pression sur les pays maintenant un commerce régulier, comme l'Espagne de Franco, avec Cuba, tout en isolant encore plus économiquement l'île cubaine. En mars 1964, la légitimité des actions de la politique cubaine de Johnson va

⁵⁷ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p 38.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Donna Rich Kaplowitz, *op cit.*, p. 66.

toutefois subir un coup dur en provenance du système juridique américain⁶⁰. La Cour suprême des États-Unis a en effet reconnu le droit à Cuba à la nationalisation des entreprises présentes sur son territoire, ce qui est une des causes les plus directes à la mise en place de l'embargo. Ceci ne changea pas l'attitude de Johnson. De toute manière, les causes originelles des sanctions mises en place étaient depuis longtemps le dernier des soucis, puisque les États-Unis faisaient face à une île communiste risquant de propager son idéologie à l'antithèse de celle des États-Unis en Amérique du Sud⁶¹. De plus, cette nation était maintenant protégée par les Russes et toute confrontation directe était à éviter. L'administration Johnson fit donc de nombreux efforts pour consolider l'adhésion internationale autour de l'embargo. Ceci passa notamment par l'endossement par l'OEA et d'une partie de l'Europe de l'embargo.

Dans le cadre des Européens et d'autres pays capitalistes, l'utilisation de menaces de coupures d'aide économique étatsunienne fut la méthode la plus utilisée pour contraindre certains pays comme l'Angleterre, l'Espagne et le Japon. Ceux-ci n'eurent alors d'autres choix que d'afficher une adhésion à la politique des États-Unis⁶². Aussi, la loi intitulée : « Food for Freedom » coupait toute aide alimentaire aux pays commerçants avec Cuba⁶³. Les pays recevant cette aide étaient, à l'époque, en grande partie membres du mouvement des non-alignés, mais aussi certains pays satellites de l'URSS. Ceci permettait donc aux États-Unis de limiter les clients pour les Cubains, puisque des pays non capitalistes étaient contraints d'éviter de devenir des partenaires commerciaux avec Cuba. Une fois de plus donc, la situation démontra que sans les pressions imposées aux pays souhaitant commercer avec Cuba, les États-Unis auraient fait face à un manque de soutien de leur politique cubaine⁶⁴.

⁶⁰ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 39.

⁶¹ Stephen Wilkinson, « When is An Embargo not An Embargo: Five Decades of Successful Failure in US-Cuba Policy, *International Relations and Diplomacy* », vol. 2, n° 6, juin 2014, p. 409.

⁶² Donna Rich Kaplowitz, *op cit.*, p. 68 à 70.

⁶³ *Ibid.*, p. 71.

⁶⁴ *Ibid.*

Cette politique mise en place par Johnson fut poursuivie par ces deux successeurs Richard Nixon et Gerald Ford, qui ne mirent cependant pas en place de changements majeurs dans les caractéristiques des sanctions économiques américaines contre Cuba. Toutefois, malgré la continuation des pressions sur leurs alliés et les autres pays pour empêcher le commerce cubain, ces derniers vont au contraire se rapprocher de plus en plus de l'île. Ceci est particulièrement vrai dans le cas qui concerne l'OEA, où de plus en plus de membres souhaitaient utiliser une politique (datant de 1961) plus douce afin d'amener Cuba vers un système politique plus acceptable⁶⁵ (le marxisme restant tout de même incompatible pour les membres)⁶⁶. De ce fait, en 1975, l'organisation révisé sa position et rétablit des liens commerciaux avec Cuba⁶⁷. Les liens commerciaux entre Cuba et les Amériques montèrent alors en flèche, alors que les États-Unis subventionnèrent à une hauteur de 770 millions les entreprises subsidiaires de compagnies américaines afin d'aider leur commerce avec Cuba, juste avant 1991⁶⁸. Ceci n'est pas fait uniquement par conviction politique, mais aussi pour récompenser, si l'on peut dire ainsi, le gouvernement castriste d'avoir abandonné sa position plus interventionniste et agressive de sa politique de soutien des mouvements armés en Amérique Latine⁶⁹. Cet abandon, par l'OEA, ne froisse pas réellement les États-Unis, puisque Gerald Ford (dès 1974) avait entamé un léger rapprochement avec Cuba, ce qui est particulièrement logique puisque les relations entre les États-Unis et l'URSS entraient dans une période beaucoup plus calme⁷⁰. Cependant, tout cela n'empêcha pas les caractéristiques extraterritoriales des modalités de l'embargo à subir quelques

⁶⁵ Edward A. Jamison, *loc cit.*, p. 324-325.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 345.

⁶⁷ Paolo Spadoni, *op cit.*, p. 29-30.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 30.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Donna Rich Kaplowitz, *op cit.*, p. 88.

attaques sur le plan international, notamment du Canada qui, en 1974, obtint l'annulation de certaines mesures extraterritoriales⁷¹.

1.2.4 La présidence de Carter, un intermède pour un dialogue (1977-1981)

La présidence de Jimmy Carter (1977 à 1981) marqua le changement le plus radical de la politique américaine à l'égard de Cuba depuis la présidence de Eisenhower. Carter démontrait une véritable volonté de normaliser les relations cubano-américaines à travers des canaux diplomatiques, et ce, avant même de devenir président⁷². Un des principaux accomplissements dans ce domaine concerne l'annulation des sanctions contre les bateaux faisant des arrêts commerciaux dans des ports cubains, directive mise en place sous Johnson une dizaine d'années auparavant⁷³. De plus, un premier contact diplomatique direct fut mis en place entre les deux gouvernements, ce que l'on n'avait pas vu depuis 1961⁷⁴. L'auteur Donna Rich Kaplowitz explique le changement d'attitude à partir non seulement de la classe politique, mais aussi à partir des demandes répétées des entrepreneurs américains pour un accès au marché cubain⁷⁵. Ceci s'explique par le fait qu'au même moment où certains législateurs affirmaient devant le Congrès des États-Unis que l'embargo avait passé un point où il était devenu dépourvu de sens pratique, de nombreux hommes d'affaires comptaient profiter de la baisse des prix du sucre, à ce moment, pour commercer avec Cuba. Castro profita d'ailleurs de l'occasion pour réaffirmer, comme il avait fait depuis de nombreuses années, que le seul obstacle réel à un

⁷¹ *Ibid.*, p. 90.

⁷² Gillian Gunn, *op cit.*, p. 14-15.

⁷³ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 44.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Donna Rich Kaplowitz, *op cit.*, p. 99.

rapprochement entre les États-Unis et son gouvernement résidait dans l'embargo⁷⁶. Carter dut toutefois faire face à une opposition non négligeable de son plan de normalisation avec Cuba. Au-delà d'une opposition purement anticommuniste propre de la Guerre froide, l'implication militaire de Castro par son soutien en Angola en 1977, notamment par l'envoi de forces armées, nuisit de manière considérable au rapprochement avec l'administration Carter⁷⁷. Malgré l'échec de négociations viables durant la période sous Carter, cette dernière peut être globalement caractérisée par un véritable effort de la part des deux camps d'établir des négociations sérieuses sur la normalisation de leurs relations avant l'arrivée de Ronald Reagan et de la fin de la détente.

Les interventions de Cuba au tiers-monde et particulièrement en Afrique n'étaient pas nouvelles. Et bien que Cuba ait bel et bien soutenu des mouvements révolutionnaires africains, comme au Congo et en Angola⁷⁸, cela ne veut pas dire que ces interventions se limitèrent au soutien de groupes nationalistes armés. Cuba aida aussi l'Afrique et le tiers-monde de nombreuses manières si bien que plusieurs pays reconnaissent avoir une dette envers ce pays produisant des docteurs parmi les meilleurs au monde⁷⁹. L'aide apportée par Cuba se traduisit notamment par l'envoi d'environ 185 000 professionnels de la santé à travers une centaine de pays dans le monde⁸⁰. Cette politique d'exportation des médecins cubains, présente depuis les années soixante⁸¹, a deux objectifs. Premièrement, puisque ces médecins améliorent considérablement les conditions de vie des pays dans lesquels ils sont envoyés, un effet positif se développe entre Cuba et les pays qui reçoivent cette aide, ainsi

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ Gillian Gunn, *op cit.*, p. 15.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Robert Huish et John M. Kirk, «Cuban Medical Internationalism In Africa: The Threat Of A Dangerous Example», *The Latin Americanist*, vol. 53, n° 3, septembre 2009, p. 131.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ Julie M. Feinsilver, « Cuban Medical Diplomacy: When the Left Has Got It Right », *Material Original de Foreign Affairs en Español*, vol. 6, n° 4, p. 1.

qu'entre Cuba et les Nations Unies⁸². Deuxièmement, les médecins jouent un rôle important dans les revenus de l'État cubain. Ils sont donc importants dans le cadre d'un embargo, car Cuba exporte ici des ressources humaines au lieu de ressources matérielles, comme ce fut le cas notamment dans son accord d'échange avec le Venezuela : « pétrole contre docteurs » au cours des années 1990⁸³. Les programmes de santé cubains ont donc joué un rôle direct dans la création de nombreux liens diplomatiques durables à travers le monde.

1.2.5 Ronald Reagan, George H. W. Bush et la fin de la Guerre froide

La fin de la présidence de Jimmy Carter marqua un tournant radical dans la conduite des États-Unis. En effet, Ronald Reagan ne pouvait avoir une idée de la politique étrangère plus différente de celle de son prédécesseur. Ce changement d'administration se traduisit, dans le cadre de l'embargo cubain, en un important recul des avancements et des promesses de normalisation des relations faites au cours des quatre années précédentes. Parmi les mesures prises par Reagan, on peut nommer quelques-unes des plus importantes. Dans un premier temps, en 1981, l'administration Reagan coupa les allocations fédérales pour la promotion du commerce avec Cuba et en 1982, l'île fut incluse sur la liste des pays soutenant le terrorisme⁸⁴. En 1986, face à des protestations des représentants des entreprises, Ronald Reagan autorisa le commerce international avec Cuba si moins de 10 % de la composition des marchandises étaient d'origine étatsunienne⁸⁵. Finalement, vers la fin de son mandat, une liste noire fut mise en place en ce qui concerne des

⁸² *Ibid.*, p. 2-3.

⁸³ *Ibid.*, p. 4.

⁸⁴ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 45.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 46.

compagnies maritimes commerçant avec Cuba. Désormais, ces dernières ne pouvaient plus avoir de relations commerciales avec les États-Unis⁸⁶. L'objectif poursuivi durant la présidence de 1981 à 1989 était, une fois de plus, l'isolement et la mise sous quarantaine de Cuba au nom des intérêts de la sécurité nationale et du combat contre la propagation du communisme. Ceci se traduit, pour la troisième fois depuis les années soixante, à la tentative d'uniformiser les efforts d'isolement avec d'autres pays. Parmi les outils utilisés par la présidence pour arriver à cette fin, on retrouve les diverses pressions économiques imposées aux pays voulant commercer avec l'île, notamment dans les Amériques⁸⁷.

Toutefois, contrairement à la situation présente dans le passé, les régimes autoritaires fidèles aux États-Unis présents dans l'Amérique latine avaient été remplacés par des gouvernements démocratiques moins serviles dans leur anticommunisme⁸⁸. Ces derniers furent beaucoup moins enclins à suivre les États-Unis que dans le passé, et mirent même en place une normalisation de leurs propres relations avec Cuba. Ce changement d'attitude à l'égard de la participation à l'embargo se retrouva aussi en Europe, où les pays commençaient à devenir de moins en moins dépendants économiquement des États-Unis⁸⁹. Il est donc aisé de constater une perte d'influence pour les États-Unis dans le cadre de leurs pressions internationales.

Après les deux mandats de Reagan, ce fut au tour de George H. W. Bush d'hériter de la situation cubaine. Cependant, la situation à laquelle il allait devoir faire face n'avait aucun précédent. Après avoir entamé les deux premières années de son mandat sur la même lancée que son prédécesseur, Bush dut gérer la chute de l'Union soviétique et la fin de la menace communiste en décembre 1991 qui avait obnubilé les

⁸⁶ Donna Rich Kaplowitz, *op cit.*, p. 124.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 128.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 129.

⁸⁹ *Ibid.*

États-Unis depuis les années cinquante. L'année 1992 s'ouvrait alors sur de nombreuses possibilités concernant l'attitude des États-Unis envers Cuba dans un nouvel ordre mondial. Le monde célébrait et attendait la suite des choses.

1.3 Un nouvel ordre mondial après 1991

Avec la chute du bloc communiste en décembre 1991, Cuba subit un grand coup sur le plan économique. Ce fut le début de la « période spéciale en temps de paix » qui obligea les Cubains à redoubler d'efforts pour rebâtir leur économie anéantie par la disparition de leur principal allié commercial. Cependant, la fin de la menace communiste posait un nouveau problème aux États-Unis. En effet, comment maintenir la crédibilité de sanctions économiques censées préserver l'hémisphère occidental du communisme, si ce dernier ne représentait plus une menace crédible? Ce changement de situation causa l'émergence d'un nouveau discours de la part de Washington. Maintenant que le bloc soviétique ne défendait plus Cuba et que La Havane n'était plus une menace communiste pour les pays des Amériques, les demandes des États-Unis envers cette dernière prirent une nouvelle tournure. Les droits humains et la démocratisation du système politique de l'île devinrent les nouveaux chevaux de bataille des États-Unis pour justifier leur politique étrangère dans les Caraïbes⁹⁰.

La période spéciale cubaine (1990-1991) fait référence à la mise en place d'une économie de guerre en temps de paix à Cuba, rendu nécessaire par la perte du marché soviétique, principal client de Cuba⁹¹. L'impact de cette crise fut comparable

⁹⁰ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 47.

⁹¹ *Ibid.*

à celle de 1929. En quatre années, la valeur des exportations fut divisée par 4 et celle des importations par huit. Le PIB de l'île chuta de 32 % et la consommation des ménages du tiers⁹². Bref, l'économie venait de prendre un coup qui avait le potentiel de la mettre au tapis. Les États-Unis comptaient bien tirer avantage de cette piètre situation pour Cuba. Les mesures qui durent être mises en œuvre pour rectifier la situation relevèrent en partie du développement accru de l'industrie touristique⁹³ ainsi que d'une certaine libéralisation de l'économie à travers des microentreprises⁹⁴. Cuba tenta aussi d'élargir ses marchés, mais les Américains votèrent de nouvelles mesures pour lui mettre d'importants bâtons dans les roues.

1.4 Conclusion

En analysant les différentes applications des sanctions économiques par les États-Unis contre Cuba, plusieurs conclusions s'offrent à nous. En ce qui concerne l'origine des mesures, on s'aperçoit, en révisant la période entre 1959 et 1962, que le commencement des sanctions imposées à Cuba relève de la perte, du côté des entreprises américaines, de nombreuses propriétés lors des réformes agraires de Fidel Castro, qui donna la propriété de la terre à ceux qui la cultivaient, soit les paysans cubains⁹⁵. Face à ces actions contre ses intérêts économiques, Washington n'apprécia pas ce dénouement, bien que Cuba proposât alors des compensations financières pour cette nationalisation, ces dernières ne furent pas du goût des États-Unis qui refusèrent

⁹² *Ibid.*

⁹³ Cynthia Benzing, « Cuba: Is the "Special Period" Really Over? », *International Advances in Economic Research*, vol. 11, n°1, 2005, p. 74.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 79.

⁹⁵ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 25-26.

toutes négociations⁹⁶. S'ensuivit un cercle vicieux où les mesures des États-Unis entraînaient des répliques de Cuba qui causèrent d'autres mesures jusqu'aux sanctions économiques, qualifiées d'embargo par les États-Unis et de blocus par Cuba, qui furent décrétés en 1962.

Du côté des justifications des différentes mesures entreprises contre Cuba, la version originale qui correspondait en une réplique aux nationalisations cubaines, se perdirent rapidement. La raison pour cela est que les États-Unis, réalisant que leurs efforts pour entraîner ses alliés dans l'embargo déclaré étaient infructueux, décidèrent de chercher d'autres moyens de persuader ses alliés, tout en leur infligeant une certaine pression politique et économique⁹⁷. C'est ainsi que l'on passa d'une situation où les États-Unis espéraient une compensation à une situation où ces derniers souhaitaient le renversement, puis la contenance des éléments communistes présents sur l'île. Finalement, vers la fin de la Guerre froide, leur justification tourna de plus en plus autour du sujet des droits humains et du régime antidémocratique présent sur l'île, et ce, encore aujourd'hui.

Finalement, l'échec d'une alliance internationale autour des sanctions américaines s'explique par un facteur capitaliste. En effet, comme nous l'avons affirmé précédemment, adopter ces sanctions privait de nombreux pays de nombreux revenus liés à l'exportation⁹⁸. Une part non négligeable cet échec est donc en lien avec la mentalité capitaliste des pays, toujours à la recherche de nouveaux marchés. Ceci est assez ironique d'ailleurs que cela arrive à un pays pourtant champion de l'idéologie capitaliste, particulièrement durant la Guerre froide. La nécessité des pays capitalistes à étendre leurs exportations, au moment où Cuba développait son industrie et recherchait de nouveaux partenaires commerciaux, fut en grande contradiction avec les demandes des États-Unis de ne pas investir dans ce nouveau

⁹⁶ *Ibid.*, p. 28.

⁹⁷ Donna Rich Kaplowitz, *op cit.*, p. 59-60.

⁹⁸ Morris Morley, *loc cit.*, p. 46.

marché cubain⁹⁹. Et même si, ces pays à la recherche de capitaux acceptèrent pendant un temps d'isoler Cuba, l'absence de résultats découragea ces derniers de maintenir une politique inefficace, notamment à cause du soutien économique et commercial de l'Union soviétique offert à Cuba, en devenant son principal exportateur de sucre¹⁰⁰. Cette absence de résultat des sanctions contre Cuba fut d'ailleurs une des raisons pour lesquelles l'Organisation des États Américains réintégra Cuba au sein de l'organisation, afin d'explorer des solutions relevant de la diplomatie au lieu de l'isolement que les États-Unis supportaient initialement¹⁰¹.

La stratégie américaine concernant les sanctions économiques n'obtint finalement pas les résultats, la popularité ainsi que les effets escomptés. Comme nous l'avons vu, les États-Unis durent mettre en place de nombreux moyens de pression sur les pays (notamment alliés) commerçant avec Cuba, au déplaisir de ces derniers. L'Assemblée générale des Nations Unies de 1992 s'ouvrit donc dans un contexte façonné par une trentaine d'années de tensions, de menaces, d'incompréhension et de diplomatie indirecte.

⁹⁹ *Ibid.* p. 47.

¹⁰⁰ Paolo Spadoni, *op cit.*, p. 26.

¹⁰¹ Donna Rich Kaplowitz, *op cit.*, p. 91.

CHAPITRE II

LA PÉRIODE DE 1992 À 1996 : LA FORMATION DU *STATU QUO* INTERNATIONAL

Les cinq premières années au cours desquelles l'Assemblée générale a débattu de la question de la « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » furent celles où l'on

Tableau 2.1 Résultats des votes de l'Assemblée générale sur la résolution cubaine (1992-1996)¹

Année	Votes en faveur	Votes en défaveur	Abstentions
1992	59	3	71
1993	88	4	57
1994	101	2	48
1995	117	3	38
1996	137	3	25

constate l'évolution la plus marquante des prises de position diplomatiques de la part des États membres. En effet, un coup d'œil au résultat de l'ensemble des débats démontre que l'évolution du positionnement à l'intérieur de l'Assemblée générale est plus grande entre 1992 et 1996 qu'au cours des années qui suivirent cette période.

Comme le montre le tableau ci-contre, les cinq années

¹ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 124. Pour produire ce tableau, l'auteur a utilisé un site internet cubain consacré aux sanctions économiques. Les informations concernant le résultat des votes ont été vérifiées à l'aide de nos sources.

démontrent une forte abstention concernant la résolution proposée de lever les sanctions économiques contre Cuba. L'abstention est d'ailleurs pratiquement égale au nombre de voix en faveur de la résolution au cours des deux premières années. Cette abstention se réduisit de manière considérable en seulement quelques années. Aussi, les votes en défaveur de la résolution furent toujours à peu près les mêmes, sans augmentation d'importance, comprenant en permanence les États-Unis et Israël avec, à quelques occasions, des pays mineurs comme l'Albanie, le Paraguay, l'Ouzbékistan et la Roumanie². Il faut toutefois reconnaître que le nombre important d'abstentions au début de l'étude du projet à l'ONU témoigne de l'hésitation importante de la part des membres à soutenir immédiatement le projet cubain. Comme nous le verrons, cette hésitation est d'abord et avant tout basée sur le malaise qu'ont certaines nations (particulièrement les nations occidentales) d'appuyer un projet déposé par un régime jugé dictatorial par les États-Unis. On s'aperçoit pourtant que l'appui a quand même augmenté entre 1992 et 1996, et ce, malgré cet inconfort.

Ce chapitre a pour objectif de faire ressortir les différentes positions des divers États présents à l'Assemblée générale de l'ONU entre 1992 et 1996. Il présentera aussi les divers types d'arguments justifiant l'adhésion aux diverses positions des différents pays face aux sanctions économiques. En effet, quelles sont les raisons avancées par chacun des intervenants pour appuyer ou non la résolution contre les sanctions américaines? Pourquoi les pays s'abstenant initialement ont-ils choisi de rallier la position cubaine et de s'opposer à l'action des États-Unis? Quelles sont les justifications de ces derniers concernant leur changement d'avis?

Le tableau présenté ci-dessus ne suffit pas à lui seul pour répondre à ces questions. Nous découvrirons dans ce chapitre à quel point la perception par les membres de l'Assemblée de l'attitude des États-Unis à l'égard de la question des

² Pour la petite histoire, il semblerait que le représentant roumain ait voté par erreur en défaveur de la résolution, chose qui fut corrigée hors de l'Assemblée générale (Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 124.).

sanctions économiques, ainsi que le dénigrement du résultat du vote des membres de l'Assemblée générale sur cette résolution a influencé de manière positive l'appui au gouvernement cubain. Notre analyse des différents débats nous permet de démontrer que le facteur ayant eu l'impact le plus grand dans les décisions des membres de l'Assemblée concerne le droit relié au libre commerce. En effet, en lisant les différentes déclarations des membres de l'ONU sur la question, le fait que les États-Unis bloquent le commerce avec Cuba à différents pays avec des mesures affectant des nations n'ayant pas part dans le conflit entre Cubains et Américains a convaincu de nombreux pays hésitants à rejoindre la cause cubaine dans ce dossier. Cette démonstration se fera à travers la présentation de notre analyse des procès-verbaux de l'ONU sur le sujet.

Nous organiserons ce chapitre en quatre parties afin de permettre au lecteur de bien saisir les changements survenus entre 1992 et 1996. Dans un premier temps, nous présenterons une analyse de la session de l'assemblée onusienne sur la question des sanctions cubaines ayant eu lieu en 1992. Ceci sera notre point de départ afin de déterminer les positions initiales des divers représentants présents lors de la séance. Nous énumérerons les arguments en faveur et en défaveur du projet de résolution cubain concernant la levée des sanctions ainsi que les énoncés des différents membres exprimant l'abstention de certaines délégations. Par la suite, lors des deux parties suivantes de notre chapitre, nous nous livrerons à une énonciation des changements survenus autant dans les propos que dans la prise de position des états membres de l'Assemblée. Nous regrouperons ces années en groupes de deux (1993-1994 et 1995-1996), afin de bien mettre en évidence les diverses caractéristiques des changements survenus entre chaque session onusienne dans le camp des membres en faveurs et en défaveurs de la résolution cubaine. Nous nous attarderons aussi sur les facteurs ayant influencé les indécis à modifier leur vote. Finalement, dans notre dernière section de ce chapitre, nous nous livrerons à l'analyse de l'ensemble de la période afin de faire un récapitulatif des moments cruciaux et des mouvances survenues au cours de la

période afin de dégager les grandes tendances survenues ainsi que les principaux justificatifs concernant les diverses prises de position des membres de l'Assemblée.

2.1 En 1992, Cuba prend la parole, l'Assemblée préfère réfléchir

La session onusienne du 11 décembre 1992 s'ouvre avec la présentation par le représentant de Cuba d'un projet de résolution ayant comme objectif de mettre en place la levée des sanctions économiques imposées sur Cuba par les États-Unis depuis 1962. Ce dernier est intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique : projet de résolution (39) ». Le représentant commence sa déclaration par retour sur les actions prises par l'administration Bush en place, en ce qui concerne les mesures des sanctions économiques. Le représentant cubain décrit d'abord le nouveau climat international pacifique d'après-Guerre froide dans lequel l'Assemblée se rassemble et dans lequel Cuba a envoyé sa demande à l'ONU pour lever les sanctions économiques. Il met de l'avant ce qu'il appelle une : « politique menée par les États-Unis au mépris de leurs obligations internationales les plus élémentaires »³. Ce passage démontre le ton accusateur que le représentant cubain compte employer à l'égard des Américains.

Par la suite, le représentant cubain insiste sur les caractéristiques du blocus qui font en sorte que ce dernier n'a pas sa place au sein du nouvel ordre international. Notamment, le délégué accuse les États-Unis de manquer à leurs obligations en matière de droit international. Ces accusations servent d'introduction à la présentation

³Hidalgo Basulto (Cuba), procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/47/PV.70, 11 décembre 1992, p. 3.

de la preuve du gouvernement cubain dans cette affaire. Cette preuve soutient la légitimité de la demande cubaine dans le différend l'opposant aux États-Unis. Ces affirmations sont très importantes, car comme cela est souligné par le représentant cubain :

(...) la requête présentée par ma délégation à l'Assemblée n'était, contrairement à ce que l'on s'était sournoisement ingénié à faire croire alors, ni une question interne aux États-Unis, ni une question bilatérale entre ce pays et Cuba, question qui, à ce titre, n'entraîne pas dans le champ de compétence des Nations Unies.⁴

En effet, si cela ne relevait que d'une relation bilatérale l'affaire n'aurait pas à être jugée par l'ensemble de l'Assemblée générale, puisque cela n'aurait pas été dans son mandat. Le représentant cubain insiste sur la portée internationale de sa résolution et donc, sur la légitimité de traiter la question au sein de l'ONU, malgré l'opposition des Américains.

Le représentant cubain poursuit par une énumération des différentes conséquences économiques et sociales que les sanctions économiques ont sur l'île des Caraïbes. Les pertes immenses dans l'industrie du tourisme, de la santé, de l'industrie légère et lourde, ainsi que dans les communications sont mises de l'avant et totalisent, selon le représentant, 38 milliards de dollars depuis leur mise en place dans les années soixante⁵. Il nous est difficile de corroborer avec exactitude les chiffres annoncés ici, car les études ne s'intéressent pas particulièrement aux pertes cubaines depuis les origines des sanctions. Toutefois, nous pouvons à tout le moins affirmer que les études s'entendent pour dire que tous les secteurs de l'économie cubaine furent affectés par les sanctions⁶. Cet affaiblissement de l'économie cubaine sert,

⁴ *Ibid.*, p. 3.

⁵ *Ibid.*, p. 8.

⁶ Voir Salim Lamrani et Paul Estrade : *État de Siège : Les sanctions économiques des États-Unis contre Cuba : Une perspective historique et juridique*, Paris, Estrella, 2011; Paolo Spadoni, *Failed Sanctions: Why the U.S. Embargo against Cuba Could Never Work*, Gainesville, University Press of Florida, 2010,

toujours selon l'orateur, l'imposition d'un système social et économique à Cuba qui serait au goût des Américains⁷ et le rétablissement de la domination des États-Unis telle qu'elle était avant la victoire du mouvement révolutionnaire de Castro. Le représentant cubain fait ensuite référence pendant un long moment aux nombreuses lois américaines qui, dans le cadre des sanctions contre Cuba, ont affecté la communauté internationale. La cible principale dans ce cas-ci concerne la « Cuban Democracy Act of 1992 » (ou loi de Torricelli)⁸ et les interdictions aux filiales américaines à l'étranger de commercer avec les Cubains, mise en place par cette dernière un mois avant la séance à l'ONU. Qualifiée de « l'essence même de la politique du blocus pratiqué contre Cuba »⁹, le représentant cubain y va d'une longue tirade contre les diverses caractéristiques de cette loi. Finalement, le représentant cubain cède la parole aux autres représentants afin qu'ils puissent eux aussi réagir à la présentation du projet de résolution.

L'étude de l'ouverture du débat par le représentant cubain permet de faire ressortir les raisons qui poussent le gouvernement de La Havane à déposer le projet de résolution. Tout d'abord, il exprime dès le départ que sa demande s'inscrit dans l'avènement d'un nouvel ordre mondial, libéré des tensions entre superpuissances. Rappelons-nous que les justificatifs principaux de la politique des États-Unis contre Cuba consistaient, entre 1962 et 1991, à contenir les idées communistes présentes sur l'île et à empêcher que La Havane devienne un tremplin pour une possible invasion soviétique¹⁰. Le délégué estime en effet que puisque ces raisons n'ont plus lieu d'être,

et Donna Rich Kaplowitz, *Anatomy of a Failed Embargo : U.S. Sanctions against Cuba*, Boulder, CO, Lynne Rienner Publishers, 1998.

⁷ Hidalgo Basulto (Cuba), procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/47/PV.70, *op cit.*, p. 3.

⁸ Dulce Maria Cruz Herrera, *op cit.*, p. 27.

⁹ Hidalgo Basulto (Cuba), procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/47/PV.70, *op cit.*, p. 11.

¹⁰ Stephen Wilkinson, *loc cit.*, p. 409.

un rapprochement est possible entre elle et les États-Unis si ces derniers lèvent leurs restrictions. Aussi, cet appel à la communication au sein d'un nouveau climat politique pacifique de la part du délégué cubain tient compte du fait que cette idée est partagée par l'ensemble de la communauté internationale. En effet, nous verrons, ci-après, que la grande majorité des États membres expriment un ardent appui à l'idée d'enterrer les politiques de guerre froide.

Finalement, la dernière partie du discours cubain au cours de cette session permet tout de suite de replacer le débat non pas au sein d'un conflit idéologique ou politique, mais bien au sein d'une dispute de niveau juridique. Cette dispute concerne le fait que, selon le gouvernement cubain, l'application des mesures des États-Unis est non seulement injustifiée, mais aussi contraire au droit international. Notamment, le représentant démontre les principales violations des États-Unis concernant le droit de Cuba en tant que pays souverain, mais aussi en matière de commerce international¹¹. Puisque les actions des États-Unis entravent, selon le représentant cubain à l'ONU, le bon fonctionnement du commerce entre Cuba et la communauté des nations, le gouvernement castriste tente de faire réaliser aux différentes nations que leurs droits de commercer librement sont aussi bafoués ou mis en danger par l'attitude américaine.

En 1992, les représentants du Venezuela, du Mexique et du Brésil se prononcent à l'Assemblée générale de l'ONU en faveur de l'arrêt définitif des sanctions économiques des Américains contre Cuba. Le rôle de leurs interventions avant l'ouverture officielle du débat est ici de fournir à Cuba un appui extérieur, afin de légitimer le projet de résolution de ce pays. Dans ce cas-ci, les trois pays présentent un argumentaire assez semblable touchant autant les thèmes de la résolution pacifique des conflits et la liberté de commerce que le droit international. Ils reconnaissent notamment le fait que la situation qui concerne Cuba et les États-

¹¹ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/47/PV.70, *op cit.*, p. 11.

Unis ne relève pas des relations bilatérales, et que l'assemblée a le devoir de se prononcer sur la question¹². De plus, ils soutiennent avec Cuba que les États-Unis ne respectent pas, dans ce cas présent, les principes et les objectifs de l'ONU et du droit international, notamment en ce qui concerne la souveraineté politique et économique des États¹³. Une chose très importante ressort de la déclaration faite par le Brésil. Le représentant de ce pays affirme qu'il faut réintroduire Cuba dans le système interaméricain en profitant du nouveau climat politique qu'offre la fin de la guerre froide¹⁴. La volonté ici exposée va donc plus loin que le simple fait de lever les restrictions économiques sur un pays voisin. Ces restrictions qui sont aussi jugées néfastes, par le représentant brésilien, pour tout pays ayant une relation avec Cuba. On retrouve en fait dans cette affirmation une thèse correspondant à ce que de nombreux auteurs ont avancé, notamment Salim Lamrani¹⁵, Donna Rich Kaplowitz¹⁶ et Morris Morley¹⁷. Cette thèse affirme en effet que la raison pour laquelle les États-Unis eurent de nombreuses difficultés à avoir le soutien international, au cours de la Guerre froide, en ce qui a trait à leur attitude envers Cuba concerne une application extraterritoriale de leurs sanctions économiques. C'est aussi, selon les auteurs et le délégué brésilien, la présentation d'une volonté de permettre à Cuba d'acquérir un développement sain en dehors de la pression constante d'un rival démesuré. Comme l'affirme le représentant du Brésil, le but est d'aider les Cubains à résister aux difficultés auxquelles ils font face, dans la paix, la justice et la démocratie :

(...) le Brésil est prêt à coopérer afin que Cuba puisse plus facilement surmonter ses difficultés actuelles dans la paix, la justice la liberté et la démocratie. (...) Le Gouvernement brésilien estime qu'un environnement empreint de respect mutuel et de totale conformité au droit international peut

¹² *Ibid.*, p. 23.

¹³ *Ibid.*, p. 27.

¹⁴ *Ibid.*, p. 31.

¹⁵ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 53.

¹⁶ Donna Rich Kaplowitz, *op cit.*, p. 71.

¹⁷ Morris Morley, *loc cit.*, p. 46-47.

permettre de créer les conditions nécessaires pour surmonter les différends qui opposent actuellement Cuba aux États-Unis (...) ¹⁸

2.1.1. Le nouveau contexte international comme toile de fond

Suite à la présentation du projet de résolution, le représentant de l'Indonésie est le premier membre à s'exprimer le fait au nom du groupe des pays non-alignés. Ce groupe comprend les pays ayant choisi de ne pas se positionner du côté proaméricain ou prorusse au cours de la guerre froide. Cuba a généralement eu des relations assez positives avec cette faction par le passé. Notamment, elle est venue en aide, de manière politique, sociale et même militaire, à plusieurs contrées du tiers-monde depuis la révolution de 1959¹⁹. Comme nous l'avons spécifié dans notre chapitre précédent, cette proximité trouve son origine au cours des années 1960, au moment où la vague d'indépendance surgit en Afrique et en Asie. Ces nouveaux pays, qui avaient adopté une politique socialiste se tournèrent, originellement, vers le groupe des pays communistes existant à l'époque (Chine, URSS, Corée du Nord et Cuba)²⁰. L'apport de Cuba fut très important, tant au niveau social que culturel, et ce, même après le détachement du tiers-monde de la Guerre froide lors de la création du mouvement des non-alignés²¹.

Ce groupe de pays est représenté à ce moment-là par l'Indonésie qui affirme que la position des non-alignés (prise quelques mois auparavant lors d'un sommet en

¹⁸ Sardenberg (Brésil) Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/47/PV.70, *op cit.*, p. 31.

¹⁹ Élina Djebbari, « Guerre froide, jeux politiques et circulations musicales entre Cuba et l'Afrique de l'Ouest. Las Maravillas de Mali à Cuba et la Orquesta Aragón en Afrique », *Afrique contemporaine*, vol. 254, n° 2, 2015, p. 23.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Gillian Gunn, *op cit.*, p. 17-18.

septembre 1991) était que les sanctions imposées à Cuba nuisent au développement de cette petite nation²². Une mention spéciale est faite concernant la nécessité de changer la nature des relations internationales avec la fin du conflit Est-Ouest. Notons ici que cette mention est une caractéristique très commune dans les nombreuses déclarations faites dans cette assemblée et particulièrement par les pays membres des non-alignés. L'apparition répétée de cette affirmation, en 1992, dans l'ensemble des nations présentes dans ce débat démontre clairement qu'une partie de la communauté internationale souhaite repartir sur des nouvelles bases fondamentales et effacer le clivage ayant existé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

De 1992 à 1996, la plupart des délégations ont en effet mis de l'avant cette volonté de profiter de la fin du potentiel conflit Est-Ouest pour tendre la main à la coopération internationale. Elle fut d'abord mentionnée par Cuba afin de justifier le dépôt de son projet de résolution. Si l'on se fie à la lettre adressée aux Nations Unies en août 1991, le gouvernement cubain souhaite voir disparaître la politique jugée anachronique des États-Unis dans ce qui semble être pour La Havane une période de restructuration et de détente au niveau international²³. Lors des différents débats, l'Assemblée générale souligne l'importance de ce désir de profiter de cette nouvelle période. Ainsi, des pays comme l'Équateur font mention des obligations qui s'inscrivent dans les tendances dites positives du monde contemporain²⁴. Ces obligations sont définies par le souhait de créer, entre autres, un avenir constructif pour l'ensemble des nations, ce à quoi de nombreux pays souscrivent au cours de leurs diverses déclarations. Par extension, ce plaidoyer en faveur de la coopération critique la position américaine dans la situation étudiée par l'Assemblée.

²² Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/47/PV.70, op cit., p. 32.

²³ Ricardo Alarcon de Quesada, *Demande d'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la quarante-sixième session : Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/46/193, 19 août 1991, p. 3.

²⁴ Malik (Iraq), procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/47/PV.70, op cit., p. 72.

On constate par la suite que l'occasion de critiquer la politique des sanctions économiques des États-Unis est rapidement saisie pour faire passer des messages relevant moins des sanctions économiques contre Cuba et plus de l'agenda politique de certaines nations. Ainsi, l'Iraq est la première nation à faire mention des sanctions économiques dont elle est aussi victime de la part des Américains. Elle affirme que l'embargo total dont elle est victime n'a « aucune logique juridique »²⁵. Cette mention d'absence de légitimité juridique nous amène à penser que l'Iraq fait un parallèle entre elle-même et Cuba, afin d'insérer sa situation dans le débat, ou du moins, s'attirer une certaine partie de la sympathie internationale à l'égard de la situation cubaine. Cette récupération reste toutefois minime, puisque le sujet restera, au fur et à mesure des différentes sessions, toujours centré sur Cuba.

L'existence de cette mention permet toutefois de vérifier un aspect important que nous avons soulevé dans notre premier chapitre, soit que les positions des membres des Nations Unies répondent aussi à des positions pragmatiques et empreintes non pas nécessairement de la vision du bien-être global, mais aussi des intérêts nationaux. Nous n'affirmons pas ici que l'Iraq exprime ce type d'argument uniquement pour promouvoir sa cause nationale. Ceci n'est cependant pas au goût de tout le monde. D'ailleurs, le représentant de la Nouvelle-Zélande souligne que son pays aurait préféré que le « principe en jeu » ne soit pas récupéré pour les intérêts particuliers d'une seule nation²⁶. Cette absence de récupération majeure des sanctions économiques contre les Cubains évite donc à l'Assemblée de faire l'analyse de la conduite générale des embargos et blocus à travers le monde et de se concentrer sur celui visé par la résolution, au lieu de se concentrer sur d'autres, par exemple celui vécu par l'Iraq²⁷. Par contre, leur mention ne reste pas moins inintéressante, puisqu'elle permet, en premier lieu, de justifier la position de divers pays par le fait

²⁵ *Ibid.*, p. 52.

²⁶ *Ibid.*, p. 86.

²⁷ *Ibid.*, p. 52.

qu'ils espèrent, en appuyant le discours cubain, faire progresser leur cause nationale par rapport à l'état de leurs relations économiques avec les États-Unis d'Amérique.

2.1.2 L'opposition se prononce

Au cours de cette assemblée de 1992, le seul et unique pays qui défendit ouvertement le maintien des sanctions économiques fut les États-Unis d'Amérique. Leur défense repose sur deux justifications. Premièrement, la justification de leurs actions contre Cuba et deuxièmement, la réfutation de toute application extraterritoriale des mesures adoptées contre Cuba par les Américains. Dans un premier temps, le représentant des États-Unis indique que la mise en place de leurs sanctions répond à des questions de violation du droit international et des droits de l'homme. En effet, en plus de mentionner les nationalisations des entreprises américaines en sol cubain au cours du début des années soixante, ils dressent un portrait négatif de la situation des droits de l'Homme et de la liberté à Cuba. Ils accusent notamment Cuba de violations des droits humains, en réprimant la liberté d'expression et le droit à la démocratie²⁸. Ce portrait négatif de Cuba fait partie du nouveau discours de Washington dans sa stratégie d'isolement de Cuba au sein de la communauté internationale après la chute de l'URSS²⁹. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, avant la fin de la Guerre froide, cet isolement reposait sur la menace communiste que représentait Cuba pour les Amériques, mais après la chute de l'URSS, ce discours devient plus critique du traitement des droits humains par le gouvernement de La Havane. Ceci permet donc, du point de vue des Américains, de justifier leur attitude envers Cuba dans le nouveau contexte international vide de

²⁸ *Ibid.*, p. 73.

²⁹ Jerry W. Jr. Cain, *loc cit.*, p. 390.

menace communiste sérieuse³⁰. Aussi, cet argument a pour objectif de réduire les appuis à Cuba qui proviennent de la communauté internationale, parce que les Américains veulent faire sous-entendre aux différents États membres que s'ils soutiennent Cuba, ils soutiendront par le fait même une dictature répressive.

Dans un second temps, le représentant des États-Unis affirme que Cuba a toujours été libre de commercer avec n'importe quel client au monde, à l'exception des États-Unis et des sociétés américaines³¹, ce qui est loin d'être partagé par les auteurs spécialistes de la question³² et les membres de l'ONU. De plus, le représentant américain affirme que les dons humanitaires (comme les médicaments et le matériel médical) provenant de sources étatsuniennes sont permis, pourvu que cette aide vise des organismes non gouvernementaux cubains³³. Selon le représentant, si la population cubaine souffre, ce n'est pas à cause de l'embargo (le représentant refuse le terme de blocus), mais bien du système économique mis en place sur l'île par le gouvernement de La Havane. Les sanctions des États-Unis ne viseraient pas, selon ces derniers, à nuire à la population cubaine, mais uniquement au gouvernement en place³⁴. Une autre justification du délégué américain concerne l'autorité des Nations Unies sur la question. Ils (les États-Unis) considèrent que l'Assemblée générale n'est « pas l'instance (...), pour traiter de la question essentiellement bilatérale de l'embargo »³⁵. En étudiant les arguments présentés par le représentant des États-Unis,

³⁰ *Ibid.*

³¹ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/47/PV.70, *op cit.*, p. 76.

³² Voir notamment Salim Lamrani et Paul Estrade, *État de siège : les sanctions économiques des États-Unis contre Cuba : une perspective historique et juridique*, Paris, Estrella, 2011; Dulce Maria Cruz Herrera, *États-Unis, Cuba : les interventions d'un empire, l'autodétermination d'un peuple*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007, et Donna Rich Kaplowitz, *Anatomy of a Failed Embargo : U.S. Sanctions against Cuba*, Boulder, CO, Lynne Rienner Publishers, 1998, qui mettent de l'avant en détails les différentes caractéristiques des sanctions qui restreignent les échanges entre Cuba et le marché mondial.

³³ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/47/PV.70, *op cit.*, p. 76.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Watson (États-Unis d'Amérique), *ibid.*

il est observable que nous nous trouvons devant une tentative de discréditer la demande de résolution cubaine aux yeux de l'Assemblée générale. En effet, le gouvernement attaque, dans un premier temps, la légitimité de la demande cubaine en réfutant l'application de sanctions bloquant le commerce cubain avec d'autres nations et, dans un deuxième temps, en tentant de faire en sorte que la question ne soit pas débattue en Assemblée.

2.1.3 Ceux qui s'abstiennent

Le résultat des votants pour cette session de 1992 démontre clairement une certaine incertitude parmi les joueurs majeurs de l'échiquier mondial, ainsi que dans la majeure partie de l'Assemblée. Avec 59 voix en faveur de la résolution, 2 contre (3 dans les sources, mais le représentant de la Roumanie avait voté contre par erreur³⁶) et 71 abstentions³⁷, on ne peut pas parler clairement d'un penchant de la communauté internationale en faveur de la résolution cubaine. En effet, non seulement le nombre d'abstentions dépasse le vote en faveur, mais en plus, une analyse des pays composant ce groupe démontre que les grands pays européens (à l'exception de la France et de l'Espagne, qui ont pris le parti de Cuba), la Russie (anciennement l'Union soviétique) et des pays économiquement forts, comme le Japon, ont refusé de prendre position, ce qui laisse beaucoup de joueurs majeurs qui n'ont pas pris parti contre ou pour la résolution. Ces positions de neutralité sont tout à la fois une perte pour Cuba, car cette dernière ne peut compter sur l'important appui russe du temps du communisme, et pour les États-Unis, qui perdent ainsi des appuis possibles. La position de la Russie peut étonner certains au premier abord, étant donné la relation

³⁶ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 124.

³⁷ Voir tableau 2.1, p. 54.

étroite qu'elle a entretenue du temps de la Guerre froide avec les Cubains. Toutefois, dans sa déclaration, elle affirme que la solution pacifique concernant les problèmes entre Américains et Cubains se trouve dans une « négociation bilatérale »³⁸. Cet espoir dans une résolution pacifique de cette vieille dispute entre Cubains et Américains a comme conséquence de faire en sorte que beaucoup de pays ne se prononcent pas sur la question, afin de ne pas interférer dans des affaires concernant, selon eux, seulement deux nations.

En ce qui concerne la communauté européenne, elle est ici incarnée par le représentant du Royaume-Uni. Ce dernier affirme que la communauté européenne est très concernée par la question des mesures des États-Unis affectant des pays tiers, mais qu'elle ne peut se ranger derrière Cuba sans donner l'impression de cautionner le manque de droit démocratique sur l'île³⁹. Cette affirmation est particulièrement caractéristique des pays occidentaux qui ont une culture démocratique libérale (Europe, Canada, Australie). Elle est donc révélatrice que, bien qu'ils soient très proches des États-Unis, ces membres désapprouvent fortement les actions américaines à l'égard de Cuba. Toutefois, leur insistance à mentionner la violation des droits humains à Cuba prouve qu'ils ne souhaitent pas être associés au régime cubain, et qu'ils reconnaissent qu'il y a bien, comme le prétendent les États-Unis, un manquement grave à la situation des droits de l'homme à La Havane.

L'étude de ces pays qui s'abstiennent de voter nous permet de mieux cerner pourquoi un si grand nombre des membres de l'organisation ont refusé de prendre parti lors de l'année 1992. Le choix entre critiquer Cuba pour la situation des droits de l'homme ou les États-Unis pour leur non-respect des droits économiques ont forcé certains pays, notamment les pays développés et liés aux États-Unis, à prendre une

³⁸ Kudryavtsev (Fédération de Russie), procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/47/PV.70, *op cit.*, p. 83.

³⁹ *Ibid.*, p. 81.

position neutre. Cette position leur a permis de pouvoir exprimer leur position à la fois en faveur de Cuba (concernant le droit au libre commerce) et des États-Unis (en affirmant que Cuba montre des manquements aux droits humains) sans favoriser un camp ou l'autre.

2.1.4 Conclusion

Ce qui caractérise la question des sanctions cubaines en 1992, c'est l'indécision de la communauté internationale à soutenir clairement un parti autour de la question. L'hésitation semble se situer entre choisir de soutenir Cuba contre les États-Unis en vertu du droit international ou de soutenir la défense des droits humains, qui est notamment le principal justificatif des sanctions par les États-Unis à la suite de la fin de la Guerre froide. Même dans le camp en faveur de la résolution, certains pays prennent la peine de mentionner que leur appui à Cuba à ce moment ne signifie pas l'appui au régime cubain qualifié de dictatorial, ou du moins peu respectueux des droits de l'homme. Malgré cela, on peut constater que les pays sont pour la plupart au moins concernés par l'attitude et les mesures extraterritoriales prises par les États-Unis contre Cuba. Cet aspect sera d'ailleurs repris dans les débats des années suivantes.

2.2 L'extraterritorialité au cœur du débat : 1993-1994

Les votes en faveur de la résolution concernant la nécessité de lever le blocus contre Cuba vont augmenter de manière significative en 1993 (88 pour) et 1994 (101

pour) tandis que l'opposition atteignit son paroxysme à 4 opposants (États-Unis, Israël, Albanie et Paraguay) en 1993 avant de n'en compter que deux l'année suivante (États-Unis et Israël)⁴⁰. En regardant ces chiffres, on peut déjà identifier un changement par rapport à l'année 1992, où la grande majorité des pays avaient choisi de ne pas se prononcer sur la question cubaine. Et bien que le refus de se prononcer au niveau du vote reste quand même conséquent par rapport au nombre de pays favorable à la résolution (environ un ratio d'une abstention pour tous les deux votes en faveur), la balance internationale entame un mouvement clair vers la défense de Cuba.

En novembre 1993, la séance s'ouvre par deux déclarations principales du représentant cubain qui permettent d'identifier le contexte des échanges. Dans un premier temps, le représentant dresse un portrait négatif de l'année écoulée depuis le vote précédent qui avait entériné le projet de résolution cubain, notamment marquée par le maintien du *Cuban Democracy Act* (aussi connue comme la loi Torricelli)⁴¹. En plus du maintien de la loi Torricelli⁴², le représentant cubain condamne l'adoption de nouvelles mesures extraterritoriales supplémentaires par les Américains, qui renforcent les sanctions contre elle, alors que ces derniers avaient affirmé que ces mesures atténueraient les effets des sanctions économiques, notamment en ce qui concerne l'aide humanitaire et médicale⁴³. Ce point est conclu par le rappel que le Secrétaire général de l'ONU indique clairement dans son rapport annuel de l'année 1992 que de nombreuses organisations et gouvernements rejettent les sanctions contre Cuba.

⁴⁰ Voir tableau 2.1, p. 54.

⁴¹ Dulce Maria Cruz Herrera, *op cit.*, p. 27.

⁴² Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/48/PV.48, 3 novembre 1993, p. 1.

⁴³ *Ibid.*, p. 2.

Dans un second temps, le représentant de Cuba réfute chacun des arguments apportés par les États-Unis lors de la séance précédente. En ce qui concerne le fait que les sanctions furent mises en place en réponse aux nationalisations sans indemnisation des entreprises américaines, le délégué de Cuba rétorque que les États-Unis ont refusé toute négociation et ont cherché à imposer leurs conditions, au contraire d'autres pays comme la France, le Royaume-Uni et la Suisse.⁴⁴ Ensuite, le représentant insiste pour réfuter le fait que le sujet sur lequel l'Assemblée se penche ne concerne pas une relation bilatérale, mais bien une relation impliquant des pays tiers. Le représentant cubain déclare :

Ils (les États-Unis) ont prétendu qu'il s'agit d'une question qui relève du domaine des relations bilatérales entre les États-Unis et Cuba. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Il s'agit, en tout cas, d'une agression unilatérale des États-Unis, qui touche les relations de Cuba avec les pays tiers, entravant ainsi le développement normal des relations internationales, limitant le droit légitime d'États tiers et menaçant la paix et la sécurité d'un État souverain membre de cette organisation.⁴⁵

Les deux derniers points concernent la justification des problèmes économiques de Cuba qui ne sont pas liés, selon les États-Unis, aux sanctions économiques imposées par ces derniers. La Havane affirme que l'on ne peut influencer la politique intérieure d'un pays de manière coercitive, simplement parce que cette dernière n'est pas au goût des États-Unis⁴⁶. Aussi, en concluant, le délégué présente les sanctions comme un chantage bloquant toute normalisation entre son pays et les Américains.

2.2.1 Petites variations dans le pour et le contre (1993)

⁴⁴Estenoz Barciela (Cuba), *ibid.*, p. 2-3.

⁴⁵*Ibid.*, p. 3.

⁴⁶*Ibid.*

Lors de l'Assemblée générale de 1993, les pays membres de l'organisation des non-alignés (qui sont représentés encore une fois par le représentant de l'Indonésie au cours de cette session) réaffirment leur opposition à la politique unilatérale de Washington à l'égard de Cuba. Ils sont nombreux à souligner le besoin de renforcer la coopération internationale pour favoriser le développement des nations dans l'après-guerre froide. Ils en appellent, pour paraphraser le représentant indonésien, à l'examen des relations cubano-américaines sous un angle nouveau⁴⁷, par le biais d'une approche privilégiant la négociation et l'ouverture de rapport diplomatiques au-delà des pressions politiques et économiques minant la coexistence des deux contrées depuis plusieurs dizaines d'années⁴⁸. Cette position est aussi partagée par le représentant brésilien, qui parle en tant que secrétaire *pro tempore* des pays Ibéro-Américains⁴⁹.

Un autre argument présenté pour critiquer les sanctions économiques contre Cuba reste l'application extraterritoriale de lois américaines restreignant le commerce. Rappelons que des auteurs comme Morris Morley⁵⁰ et Salim Lamrani⁵¹ ont mis de l'avant ces aspects des sanctions, qui pénalisent les pays et les compagnies étrangères qui commercent avec Cuba à grand renfort d'amendes et de sanctions punitives. Cet argument, soulevé par de nombreuses nations, semble être la cause de l'appui de la communauté européenne à la levée des sanctions contre Cuba. Ici représentée par la Belgique, la communauté européenne se sentit obligée de se montrer très critique des décisions prises par les États-Unis dans ce domaine⁵². Elle ne manque bien entendu pas l'occasion de souhaiter une transition progressive et

⁴⁷ *Ibid.*, p. 6.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*, p. 3.

⁵⁰ Morris Morley, *loc cit.*, p. 25-26.

⁵¹ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 87-88.

⁵² Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/48/PV.48, *op cit.*, p. 10.

pacifique du gouvernement cubain vers la démocratie, mais face au viol des principes du droit international et de la souveraineté des États (autant ceux de Cuba que de n'importe quel autre pays), elle insinue que le problème impliquant La Havane et Washington devrait être de nature bilatérale⁵³ et ne pas impliquer la communauté internationale. Ceci étant impossible avec des mesures extraterritoriales adoptées par les États-Unis, qui portent atteinte au commerce de pays n'étant pas liés de manière directe à la dispute opposant nos deux principaux sujets et qui forcent donc la participation, en partie involontaire, de la communauté dans cette dispute. Cette demande d'un retour à la bipolarité du conflit nous informe donc que certains membres demandent au moins à ce que les mesures extraterritoriales prises par les États-Unis soient levées pour ne plus avoir d'impact sur le commerce international vérifiant ainsi la thèse mise en avant par l'auteur Morris Morley⁵⁴.

Les réserves qui ont ici été prononcées par le représentant de la Belgique concernant la situation de la démocratie à Cuba sont très représentatives de nombreux pays se prononçant en faveur de la résolution. En effet, une des phrases les plus reprises au cours des différents discours stipule que : « (...) l'embargo des États-Unis à l'égard de Cuba devrait être avant tout un problème bilatéral entre les Gouvernements américain et cubain »⁵⁵ et elle peut être résumée à une affirmation sur la nécessité de mettre un terme aux mesures affectant des pays tiers. Les représentants, après avoir souligné les défauts des sanctions, tiennent particulièrement à terminer leurs déclarations par une insistance sur le fait que leur gouvernement appuie le principe de l'égalité devant le droit international et de la souveraineté du territoire des États (qui sont en jeu à cause des mesures américaines), sans pour autant soutenir le régime en place à Cuba. Ceci est explicable par le fait que Cuba possède

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Morris Morley, *loc cit.*, p 45 à 47.

⁵⁵ Noterdaeme (Belgique), procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/48/PV.48, *op cit*, p. 10.

une mauvaise image internationale au niveau des droits humains, notamment en ce qui concerne les nombreux prisonniers politiques faits par le régime de Castro et originaires de toutes les classes⁵⁶. Pour le démontrer, il suffit d'analyser quelques discours venant en majorité des pays occidentaux, comme ceux de l'Union européenne, le Canada, ainsi que certains pays d'Amérique latine comme le Brésil. Tous annoncent se porter à la défense des droits commerciaux de Cuba face aux États-Unis, parce que le non-respect de ces droits heurte les exportations de plusieurs pays de façon notable. Leurs affirmations sont donc en faveur d'un respect plus équitable de la part des Américains concernant les droits économiques des États souverains. Toutefois, cela n'empêche pas les pays développés de critiquer ouvertement le système politique cubain, jugé trop dictatorial et trop répressif, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression. Les Européens sont clairement ici les meilleurs exemples à citer, puisqu'ils affirment tous, à travers la communauté européenne, que bien qu'ils soient en faveur d'une démocratie à Cuba, ils ne peuvent accepter une quelconque perturbation dans le commerce avec l'Île⁵⁷. Les pays ne sont donc pas nécessairement à la défense de Cuba, mais bien à la défense des principes de commerces et de souverainetés, dont Cuba et d'autres nations sont victimes de la part des États-Unis.

La question des droits humains reste d'ailleurs la principale défense du gouvernement américain. Ils insistent sur leur volonté de voir Cuba « ouvrir ses portes à la liberté économique et politique »⁵⁸. Ils réitèrent que le but de leurs sanctions est pour le bien des Cubains et que tout appui à la résolution sera interprété par Castro comme un appui à ses agissements à l'encontre de son peuple. De plus, les Américains soutiennent qu'ils ne peuvent se retirer de cette politique, qu'ils jugent

⁵⁶ José del Pozo, *op cit.*, p. 332-333.

⁵⁷ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/48/PV.48, *op cit.*, p. 10.

⁵⁸ Marrero, *ibid.*, p. 13.

justifiée⁵⁹, car Cuba n'offre aucune garantie de se réformer politiquement et socialement. Ce discours ne sera toutefois entériné que par un seul autre membre de l'ONU, le Paraguay, qui retira son support aussitôt l'année suivante⁶⁰. Ce court appui du Paraguay n'est pas justifié en aucune manière dans les déclarations de ce dernier, et ce, autant en 1993 qu'en 1994. Cependant, durant l'année 1993, les premières élections libres depuis plusieurs dizaines d'années se tenaient dans ce pays⁶¹. Il serait donc, selon nous, plausible que cet appui du Paraguay aux Américains se fasse en échange d'une aide à la préservation et à la reconnaissance du nouveau gouvernement du Paraguay.

Cette image de la défense des droits de la personne, ainsi que de la liberté des peuples est très particulière de l'attitude des États-Unis. En effet, pendant des dizaines d'années, les plus virulentes attaques contre Cuba ont toujours eu pour cible son système politique communiste, qui était perçu par les Américains comme une menace pour les peuples libres. La différence notable avec des positions américaines datant d'avant les assemblées sur le blocus, c'est que la menace communiste que pose Cuba pour l'hémisphère occidental est abandonnée pratiquement au moment où le conflit entre les États-Unis et l'URSS se termine. Il reste que les États-Unis avaient toujours considéré à la base que le régime de Fidel Castro était antidémocratique, argument d'ailleurs régulièrement utilisé dans l'Assemblée, comme nous venons de le voir. Bref, ce qui change en 1993 en ce qui concerne les Américains sont les justificatifs de leur position des États-Unis contre Cuba, car leurs déclarations concernent plus la situation générale des Cubains que la menace communiste présente dans les Caraïbes. De leur côté, et malgré le gain important de soutien en faveur de la résolution cubaine, beaucoup de pays (57 au total) continuent d'éviter de se

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*, p. 14.

⁶¹ Capucine Boidin, « La démocratisation du pouvoir local au Paraguay : illusion ou réalité? », *Cahiers des Amériques Latines*, Université Paris 3, Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine (IHEAL / Université Paris 3), n° 46, 2004, p. 73.

prononcer sur la question⁶². L'hésitation demeure entre une certaine volonté de défendre le droit de commercer avec Cuba et s'opposer à un État défini comme étant dictatorial, comme c'était le cas lors de l'année précédente.

2.2.2 La balance en faveur de Cuba, l'année 1994

En fin octobre 1994, l'Assemblée générale étudie pour la troisième fois consécutive la résolution concernant la levée des sanctions économiques contre Cuba. Cette dernière décrie non seulement les mesures maintenues contre elle, mais aussi les déclarations du président Bill Clinton et du département du trésor américain qui, en août, annonçaient la promulgation future de nouvelles lois dans le but de renforcer les sanctions⁶³. Le représentant de Cuba insiste, au cours de ce rassemblement, sur le fait que les sanctions sont le seul obstacle majeur à une négociation entre son gouvernement et les États-Unis.

Lors de l'étude des différentes positions des membres prenant la parole durant cette session, on note un changement de ton très particulier à l'égard des États-Unis de la part de nombreux pays s'étant pourtant abstenu depuis le début des débats en 1992. En effet, au cours des deux dernières assemblées, la plupart des pays s'étaient abstenus de voter sur la question en invoquant leur hésitation à appuyer la résolution et, par extension, le gouvernement cubain, dont le régime jugé non démocratique représentait un conflit idéologique avec la plupart des pays développés. Cependant,

⁶² Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/48/PV.48, *op cit.*, p. 12.

⁶³ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/49/PV.45, 26 octobre 1994, p. 2.

en 1994, beaucoup de ces pays adoptèrent une position favorable à Cuba en critiquant très durement les lois américaines appliquées à des pays étrangers, notamment en ce qui concerne leur impact sur le commerce international, ce qui modifie considérablement les discours. Ainsi, l'Union européenne, représentée ici par l'Allemagne et jointe par l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la Suède, durcit son discours contre les Américains, mais elle n'oublie pas de continuer de sermonner Cuba sur son régime dictatorial⁶⁴. Cependant, même la question des droits humains semble ne pas suffire pour faire oublier à la communauté européenne que les États-Unis « violent les principes généraux du droit international et la souveraineté des États indépendants »⁶⁵. De plus, le représentant allemand avance que ces sanctions relèvent uniquement de la politique étrangère et sécuritaire étatsunienne et que les efforts américains pour amener d'autres États à participer dans cette entreprise sont totalement rejetés par les Européens⁶⁶. Un autre pays amorçant un discours plus dur est la Russie qui, bien qu'elle se soit abstenue au cours des précédentes sessions, soutient dorénavant sans équivoque la position cubaine. Elle indique qu'elle ne peut plus accepter la politique unilatérale des Américains en contradiction avec le droit international. Sinon, en ce qui concerne l'organisation des non-alignés et les pays en voie de développement, l'argumentation reste pratiquement la même.

C'est donc un certain ras-le-bol de l'attitude des États-Unis à l'égard non seulement de Cuba, mais aussi des demandes de l'Assemblée qui commence à apparaître chez une partie des membres de l'Assemblée. De plus, si l'on utilise une pensée plus pragmatique, on s'aperçoit que l'insistance sur les aspects extraterritoriaux des lois américaines n'est certainement pas due au hasard. Si les pays prennent la peine d'insister sur ce fait, c'est qu'ils sont inquiets des dommages sur les échanges commerciaux et les relations entre les pays des mesures américaines. On peut citer l'exemple l'Union européenne qui, représentée cette année-là par

⁶⁴ *Ibid.*, p. 12.

⁶⁵ Henze (Allemagne), *ibid.*, p. 13.

⁶⁶ *Ibid.*

l'Allemagne, affirme qu'elle ne peut accepter que les Américains : « (...) restreignent les relations économiques et commerciales de L'Union européenne avec une nation étrangère quelle qu'elle soit »⁶⁷. D'où, alors, une plus grande insistance de la part des nations s'étant abstenues de se prononcer les années précédentes en faveur de la fin des aspects extraterritoriaux des sanctions contre Cuba.

Bien entendu, les États-Unis, bien qu'ils soient en dissonance avec les diverses déclarations de l'Assemblée, continuent de servir le même discours sur leur intention de défendre les droits humains à Cuba, à créer des conditions propres à un changement de régime et à mettre en garde l'Assemblée contre un appui à la résolution qui serait perçu comme un appui intrinsèque au régime dictatorial de Fidel Castro. Pourtant, aucun pays ne reprend cette position dans leur discours. Ces derniers réitèrent plutôt que leur appui aux demandes cubaines ne signifie pas une approbation du gouvernement cubain. Pire encore, même Israël qui s'oppose, et s'opposera, chaque année à la levée des sanctions ne pipe pas un seul mot en faveur des Américains.

2.3 La mise en place d'une union face aux prétentions américaines (1995-1996)

L'année 1995 s'ouvre par une argumentation cubaine légèrement différente des précédentes, puisque le représentant cubain invoque, en plus des dommages causés par les sanctions à son pays, le soutien que la résolution a de la part du Secrétaire général des Nations Unies. En effet, selon le représentant, les rapports du Secrétaire général continuent, entre 1995 et 1996, de démontrer un soutien majeur à Cuba, autant sur le plan de l'appui de la communauté internationale que dans la

⁶⁷ *Ibid.*

dénonciation des mesures américaines. De plus, ils confirment de nouveau les nombreux faits avancés par Cuba, notamment sur l'extraterritorialité des sanctions et la situation non bilatérale dans laquelle se retrouvent Cuba et les États-Unis. Cuba démontre donc que sa cause a non seulement l'appui de la communauté internationale, mais bien de l'instance onusienne en tant que telle.

2.3.1 Comment démarre la période 1995-1996

Un des changements d'alignements notables survenus au cours de cette assemblée concerne Singapour et l'Argentine qui ont, toutes les deux, modifié leur vote pour les mêmes raisons. Depuis 1992, ces dernières s'étaient toujours abstenues au cours des votes, prétendant que la résolution concernait une relation bilatérale et qu'elle n'avait pas de raisons de se prononcer sur la question. Aussi, elles affirmaient que la solution à cette dispute reposait sur le dialogue et la négociation⁶⁸. En 1995 cependant, le représentant de l'Argentine et celui de Singapour concluent que les sanctions américaines avaient dépassé une « période raisonnable et limitée » et qu'elles n'avaient aucunement résolu la situation et que donc, elles devraient être abandonnées. Aussi, les deux États membres soulignent les efforts de réformes dans les domaines de l'économie et de la politique à Cuba, sans toutefois préciser ces derniers⁶⁹. Enfin, les deux États se prononcent contre l'application de mesures dites unilatérales, qui n'ont clairement pas l'appui de la communauté internationale⁷⁰. Pour eux, cette absence de consultation multilatérale sur la question cubaine n'a pas sa

⁶⁸ *Ibid.*, p. 16.

⁶⁹ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/50/PV.48, 2 novembre 1995, p. 19.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 20.

place dans le nouvel ordre mondial. Ils décident donc, suite à ces facteurs, d'appuyer la résolution. Pour ce qui concerne le reste des appuis à la résolution cubaine, on ne dénote pas de réel changement de discours, que ce soit sur la politique américaine ou sur le régime politique à Cuba. Les changements de positionnement de ces deux pays ont donc plus à voir avec le fait que la communauté refuse d'appuyer le blocus, que les États-Unis refusent de collaborer avec les membres et que l'attitude de ces derniers ne correspond pas avec l'esprit issu de la fin de la Guerre froide.

Quant à l'opposition, elle reste, comme toujours, limitée aux États-Unis et Israël avec, pour cette année-là, le soutien de l'Ouzbékistan. Encore une fois, seuls les États-Unis prirent la parole pour défendre leur position sur les sanctions économiques. Il y a toutefois un détail d'importance dans leur nouvelle déclaration, soit la reconnaissance explicite que « de nombreux pays sont en désaccord avec cet aspect de la politique des États-Unis »⁷¹, ce qu'ils n'avaient pas fait depuis le début des débats trois ans auparavant. Il reste cependant que les États-Unis refusent de considérer leur politique comme un échec ou de prendre en compte les suggestions des autres pays. Les raisons invoquées consistent, en premier lieu, au refus des Américains de croire à un changement d'attitude de Cuba à l'égard des droits de l'homme si les sanctions étaient levées et, en deuxième lieu, à reconnaître l'autorité de l'Assemblée sur ce dernier en affirmant que cette politique relève d'une relation bilatérale.

⁷¹ Marrero (États-Unis d'Amérique), *ibid.*, p. 14.

2.3.2 La mise en place du *statu quo* sur la question (1996)

La présentation de la résolution par Cuba en novembre 1996 est radicalement différente des années précédentes. En effet, de 1992 à 1995, ce discours reposait principalement sur la critique des sanctions, l'effet de ces dernières sur Cuba dans divers secteurs ainsi que sur le refus des États-Unis à reconnaître l'absence de justification légale pour leurs sanctions. Or, au cours de cette session, Cuba décide de profiter du fait que la loi Helms-Burton ait été approuvée peu avant la session, pour faire un historique de sa relation avec les États-Unis⁷². Cette loi donne le pouvoir aux États-Unis de sanctionner des entreprises qui commerceraient avec Cuba⁷³

L'objectif de ce discours est double. Dans un premier temps, Cuba veut démontrer que, depuis la révolution de janvier 1959, les États-Unis ont toujours cherché à renverser le pouvoir cubain de toutes les manières possibles afin d'acquérir un gouvernement qu'ils pourraient contrôler. Le représentant cubain cite notamment l'attaque de la Baie des Cochons, l'espionnage, le sabotage économique et diplomatique, les actions terroristes, l'isolement ainsi que l'attitude économique agressive dès la chute du communisme russe, mais aussi du climat de corruption et de misère lors de la dictature de Batista, que les États-Unis non jamais soumis à des sanctions⁷⁴. Deuxièmement, le représentant de Cuba souhaite présenter aux autres pays les accomplissements de son système en matière d'éducation, de santé et de bien-être général. Elle dément par la même occasion les cas de violation des droits de l'homme et prouve que Cuba n'est pas une menace pour la sécurité d'aucun pays au monde. Cette critique de l'attitude des États-Unis à son égard permet aussi à Cuba de

⁷² Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/51/PV.57, 12 novembre 1996, p. 1.

⁷³ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 50 à 52.

⁷⁴ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/51/PV.57, *op cit.*, p. 2-3.

se poser en victime devant la communauté internationale. De plus, le représentant cite le président Bill Clinton qui, au cours de la campagne électorale de cette année-là, déclara que : « Personne ne soutient notre politique envers Cuba »⁷⁵, mettant ainsi de l'avant l'incapacité des États-Unis à convaincre la communauté internationale au sein des Nations Unies du bien-fondé de leurs actions. On assiste donc dans ce discours cubain non pas à une critique des sanctions économique, mais bien, pour la première fois, à une critique de l'attitude américaine à l'égard de Cuba depuis 1959.

Cette situation n'a toutefois pas d'impact sur l'attitude des États-Unis qui continuent d'invoquer les mêmes justificatifs pour les sanctions qu'ils ont adoptées et qui maintiennent que Cuba ne fait que manipuler l'Assemblée. Le représentant américain insiste toutefois que son gouvernement préfère une approche multilatérale afin de favoriser une « transition pacifique de Cuba vers la démocratie »⁷⁶, mais toujours dans le cadre de l'application des sanctions économiques contre Cuba. Les États-Unis tentent donc de mobiliser la communauté internationale, en tentant de mettre cette dernière derrière les sanctions économiques américaines contre Cuba, comme depuis le début des années 1960⁷⁷. En effet, comme nous l'avons souvent soulignée avec des travaux comme ceux de Morris Morley⁷⁸ et Donna Rich Kaplowitz⁷⁹, l'absence d'un soutien international a grandement nui à l'efficacité des mesures américaines. L'affirmation américaine en 1996 implique aussi que cette approche multilatérale souhaitée fait que la situation entre Cuba et les États-Unis n'est plus considérée comme bilatérale du côté américain, ce qui invalide une partie de leur argumentation des précédentes sessions et représente donc un changement important de la part des Américains. Une autre particularité repose sur le fait que cet effort multilatéral des États-Unis n'existe pas réellement au sein de l'Assemblée,

⁷⁵*Ibid.*, p. 1.

⁷⁶Marrero, *ibid.*, p. 15.

⁷⁷ Donna Rich Kaplowitz, *op cit.*, p. 49.

⁷⁸ Morris Morley, *loc cit.*, p. 47.

⁷⁹ Donna Rich Kaplowitz, *op cit.*, p. 49.

puisque les États-Unis n'ont jamais réuni plus de trois autres pays à leur cause entre 1992 et 1996, dont aucun grand joueur ou organisation mondiale, et que la grande majorité des pays considèrent les actions des Américains comme étant unilatérales.

Du côté des votes en faveur de Cuba, divers groupes de pays indiquent à répétition que leur soutien à une transition démocratique à Cuba doit passer par le dialogue et le soutien international. Aussi, la plupart des pays occidentaux, comme ceux faisant partie de l'Union européenne, dénoncent les violations des droits humains à Cuba, citant notamment un rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme⁸⁰. Ce rapport fait cas de mauvais traitements à la population en violation du droit international. Pourtant, l'affront qu'est la politique américaine à la souveraineté économique de diverses nations et organisations rend ces inquiétudes démocratiques moins importantes, puisque les membres de l'Assemblée ont, contrairement aux États-Unis, confiance dans les réformes mises en place par Cuba qui favorisent, petit à petit selon les différentes nations, une émancipation démocratique⁸¹. D'ailleurs, l'Union européenne annonce en Assemblée qu'elle a demandé à l'Organisation mondiale du commerce de légiférer sur la question⁸².

La session de 1996 est donc très différente des précédentes, car elle voit la formation d'un bloc unanime des divers grands regroupements de nations contre la politique des États-Unis. Non seulement les divers membres reconnaissent la justesse des demandes de Cuba, mais en plus, l'attitude répétée des États-Unis commence à indigner même les nations qui étaient, à l'origine, très frileuses à adopter une position commune avec un régime jugé par de nombreuses instances comme antidémocratique.

⁸⁰ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/51/PV.57, *op cit.*, p. 21.

⁸¹ *Ibid.*, p. 21-22.

⁸² *Ibid.*, p. 22.

2.4 Conclusion

Lorsque l'on compile les divers résultats d'analyse de chaque assemblée, plusieurs choses ressortent concernant l'attitude des différents pays sur la résolution présentée par Cuba. Premièrement, on constate que l'appui à la résolution a augmenté de manière très progressive entre 1992 et 1996 et qu'elle a été, lors des deux premières années, inférieure au nombre de membres choisissant de ne pas se prononcer sur la question. Ce refus de se prononcer reposait principalement sur le désir de nombreux pays de voir la question des sanctions économiques entre Cuba et les États-Unis se régler de manière diplomatique. Aussi, plusieurs pays insistèrent sur le fait qu'ils ne pouvaient pas se prononcer en faveur de la résolution sans donner l'impression de soutenir un régime qualifié de dictatorial sur l'île de Cuba. Notons qu'avant 1992, la plupart des pays occidentaux avaient besoin de l'aide militaire et économique américaine, dont des pays comme l'Espagne⁸³. Il était donc impossible pour certains, notamment ceux membres du bloc capitaliste, d'exprimer de manière franche et directe une opposition à la politique de la superpuissance américaine, sur laquelle reposait la stabilité économique de leur nation. Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, certains pays industrialisés, comme les pays européens, ont affiché une sorte de mauvaise volonté dans l'application des sanctions cubaines. Cependant, le changement drastique du climat international après la chute du communisme russe rendit caduque la politique d'isolement du communisme aux yeux de la communauté internationale et qui était favorisé par les États-Unis, qui se concentra alors sur le thème des droits humains à Cuba.

L'absence réelle de modification de l'argumentation au niveau des pays adoptant une nouvelle position en faveur de la résolution permet d'identifier les mesures extraterritoriales des sanctions économiques comme le facteur décisif au

⁸³ Morris Morley, *op cit.*, p 39.

niveau de l'appui direct ou non de la résolution. Ce facteur est économique, car il nuit au commerce non seulement de Cuba, mais aussi d'autres États qui peuvent (eux ou leurs entreprises) recevoir, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, des amendes, des restrictions ou des sanctions, lorsqu'elles commercent avec Cuba. Cette situation qui perdure dans un contexte politique où de nombreux pays, notamment ceux en voie de développement, souhaitent la fin des politiques de la Guerre froide, ce qui motive donc la grande majorité des membres de l'ONU à s'opposer à cette attitude américaine.

On ne doit cependant pas mettre de côté l'animosité de base de certains pays, notamment de l'Iraq et de la Jamahiriya arabe libyenne qui subissent, au cours de cette période, un embargo de la part des États-Unis. Ce qui ressort donc de l'étude des arguments et des changements de parti des différents membres de l'Organisation des Nations Unies, c'est que l'infraction au droit commercial et économique, affectant des pays tiers, des sanctions économiques américaines contre Cuba est la raison pour laquelle l'Assemblée appuie de plus en plus la résolution. Ce facteur économique identifier dans nos sources confirme d'ailleurs à la thèse présente dans de nombreux ouvrages de Morris Morley, qui avait identifié, à l'aide de journaux, de biographies présidentielles et de documents d'archives du gouvernement américain, que la concurrence économique entre les pays avait empêché la communauté internationale de soutenir la politique étrangère à l'égard de Cuba de la part des États-Unis⁸⁴.

Ces derniers n'ont d'ailleurs jamais pu obtenir un soutien concret de la part des autres nations, même de celles pourtant très attachées aux principes démocratiques que les États-Unis prétendent défendre à travers un embargo. Les États-Unis n'ont jamais réussi à convaincre réellement sur le long terme les autres pays qu'un appui à la résolution signifiait un appui à la dictature de Castro et à un système violent à répétition les droits humains des Cubains. De plus, les États-Unis

⁸⁴ Morris Morley, *loc cit.*, p. 46-47.

furent pratiquement les seuls, lors de chaque session, à exprimer clairement leur opposition à la résolution. Il y eut bien une seule fois où le Paraguay émit une courte déclaration qui affirmait qu'il ne pouvait soutenir la dictature à Cuba, mais cela changea l'année suivante où ce dernier se positionna en faveur, résultant fort probablement du besoin de l'appui américain à la nouvelle constitution du Paraguay, mettant fin à une longue période de dictature dans le pays⁸⁵. Il se pourrait donc que le nouveau gouvernement eût besoin du soutien américain à ce moment-là, afin d'assurer la stabilité du pays, mais qu'il ait jugé cet appui non nécessaire un an plus tard. Sinon, la seule constante présente du côté de l'opposition au projet est la présence des États-Unis et d'Israël. L'explication derrière la présence constante d'Israël se résume à l'alliance très forte entre cette dernière et les États-Unis, qui sont le principal soutien politique et militaire à cette petite nation au Moyen-Orient⁸⁶.

Finalement, on peut dire que cette période de quatre ans s'achève sur le fait que Cuba a su démontrer, et a su convaincre l'Assemblée générale du fait que, dans un premier temps, les États-Unis appliquaient des sanctions économiques en violation du droit international régissant le commerce et que, deuxièmement, ces sanctions causaient d'importants dommages à la société cubaine sans pour autant favoriser d'une quelconque manière, la venue d'un régime démocratique auquel le monde serait favorable. Aussi, indirectement, elle nous a permis de constater que d'emblée, beaucoup de pays variés sont au moins favorable aux demandes de Cuba, bien que beaucoup hésitent à l'appuyer lors des premières années. Comme nous l'avons vu, cette hésitation s'explique par l'inconfort de certaines nations à s'associer, ou paraître s'associer, à une nation au régime répressif aux yeux des États-Unis.

⁸⁵ Capucine Boidin, *loc cit.*, p. 73.

⁸⁶ Zachary K. Goldman, « Ties that Bind : John F. Kennedy and the Foundation of the American-Israeli Alliance », *Cold War History*, vol. 9, n° 1, 2009, p. 24.

CHAPITRE III

1997 À 2006 : LE *STATU QUO* INTERNATIONAL CONTRE LA PUISSANCE AMÉRICAINE

Le chapitre précédent se concluait sur une opposition sérieuse de la communauté internationale contre les États-Unis et leur politique face à Cuba. Nous avons constaté que cette opposition s'était construite sur plusieurs années sans jamais diminuer ou démontrer des signes de faiblesses au sein de l'Assemblée générale. En 1996, seuls quelques pays s'abstiennent encore quant au projet de résolution visant à faire lever les sanctions imposées sur Cuba par les Américains.

Au cours de la période située entre 1997 et 2006, les changements au niveau du vote dans l'Assemblée

Année	Votes en faveur	Votes en défaveur	Abstentions
1997	143	3	17
1998	157	2	12
1999	155	2	8
2000	167	3	4
2001	167	3	3
2002	173	3	4
2003	179	3	2
2004	179	4	7
2005	182	4	1
2006	183	4	1

¹ Salim Lamrani et Pau Estrade, *op cit.*, p. 124. Pour produire ce tableau, l'auteur a utilisé un site internet cubain consacré aux sanctions économiques. Les informations concernant le résultat des votes ont été vérifiées à l'aide de nos sources.

des Nations Unies vont indiquer clairement un maintien de l'opinion de l'Assemblée des Nations Unies en faveur de Cuba. Comme le montre le tableau ci-contre, autant le nombre de votes en faveur et de vote blanc acquiert au cours de cette décennie une certaine stabilité. De plus, nous pouvons observer immédiatement que le vote en défaveur est, comme au cours de la période précédente, toujours aussi minime, ne dépassant jamais les quatre membres. Les pays concernés dans cette catégorie sont : les États-Unis, Israël, l'Ouzbékistan (qui s'abstient à partir de 1998), les îles Marshall et les Palaos (petite nation du Pacifique qui rejoint se groupe en 2004)².

À la lumière du positionnement des pays au cours de la période allant de 1997 à 2006, ce chapitre mettra de l'avant l'évolution de l'attitude de l'Assemblée générale de l'ONU face au refus des États-Unis de modifier leurs sanctions économiques appliquées à Cuba. En effet, au bout de cinq années de votes régulièrement en faveur de la levée des sanctions affectant la nation cubaine, les procès-verbaux témoignent d'une certaine irritation de la part de plusieurs membres des Nations Unies, à commencer, bien entendu, par l'État cubain, le plus concerné par le projet de résolution. Il est important de rappeler au lecteur que, bien que l'Assemblée générale ait adopté à plusieurs reprises, et avec une importante majorité, les différents projets de résolutions présentés par Cuba, elle ne peut pas contraindre par la force les États à appliquer le résultat de ses votes. L'Assemblée des Nations Unies peut toutefois décider d'infliger des sanctions économiques contre des pays contrevenants aux droits internationaux. Cependant un problème majeur empêche cela dans cette situation précise. Toute sanction prise contre un État doit être entérinée par le Conseil de Sécurité de l'ONU. Les Américains, qui sont opposés à la résolution adoptée par l'Assemblée, ont un droit de veto au sein de ce conseil, ce qui signifie qu'aucune action de ce type ne peut être entreprise officiellement contre eux.

² *Ibid.*,

Cette situation de blocage au niveau de l'application de la volonté de l'Assemblée est l'une des caractéristiques principales du contexte général présent au cours des différents débats de cette période d'analyse. Nous y présenterons les différentes attitudes que les membres adoptèrent face à l'intransigeance américaine dans le dossier. Comme nous le démontrerons, ces attitudes sont variées et changeantes, dépendamment de la patience des États membres des Nations Unies envers les États-Unis et Cuba, mais aussi dépendamment de leurs relations diplomatiques et économiques avec ces derniers ainsi que de l'intensité par laquelle certains membres sont affectés par les mesures extraterritoriales des sanctions.

3.1 L'Assemblée ignorée par les États-Unis : Les années 1997 à 2000

3.1.1 L'année 1997, où la loi Helms-Burton vient déranger les débats

La journée de débat du 5 novembre 1997 sur la question des sanctions cubaines s'ouvre, comme les années précédentes, par de nombreuses accusations de la part du représentant de Cuba à l'encontre de la politique des États-Unis d'Amérique et de leur politique envers La Havane. Ces accusations ne sont guère différentes de celles présentées par le passé. Elles concernent, comme à l'habitude, les différentes clauses de la loi Helms-Burton adoptée par le Congrès des États-Unis en 1996, ainsi que la protection que le gouvernement américain a offerte aux partisans de Batista, notamment en 1959, après le succès de la révolution de Castro³. Cependant, pour exposer l'attitude dite arbitraire des États-Unis à son égard, le

³ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/52/PV.45, 5 novembre 1997, p. 4.

représentant cubain mentionne non seulement l'exemple de son propre pays étouffé par des mesures économiques américaines, mais aussi, pour une première fois, celui d'autres États autour du globe. Selon les chiffres qui sont avancés, entre 1993 et 1996, les États-Unis avaient mis de l'avant 61 sanctions économiques contre 35 pays ainsi que plus de quarante mesures du même genre contre 18 autres nations⁴. De plus, le délégué cubain rappelle que 42 % de la population du globe souffre par l'entremise d'embargos et de blocus américains. L'analyse du message de La Havane est ici assez claire. Tout d'abord, Cuba veut faire comprendre que la politique de coercition économique des États-Unis concerne une quantité non négligeable de pays aux quatre coins du globe. Cuba cherche donc ici à rallier autour de sa cause les pays souffrants des diverses sanctions américaines. Certains pays, comme l'Iraq et le Liban⁵, avaient déjà mentionné au cours de la période 1992-1996 leurs propres sanctions en espérant profiter de l'attention politique que l'on donnait au blocus cubain. Bien que cette situation eût indigné quelques pays à l'époque, notamment la Nouvelle-Zélande⁶, qui y voyait une récupération du débat sur la question des sanctions cubaines, Cuba entend reprendre cette stratégie à son compte. En 1997, le discours du représentant de Cuba est devenu une synthèse de toutes les situations de blocus, d'embargos et de sanctions économiques dirigées par les États-Unis à travers le monde. C'est donc un renversement de situation au sein du débat, puisque Cuba tente d'intégrer, de son propre gré, des sujets qui ont pourtant été mis de côté entre 1992 et 1996, parce qu'ils étaient jugés comme n'étant pas concernés par le projet de résolution cubain. Ceci renforce donc l'argument selon lequel Cuba tente, dès 1997, de solidifier l'appui qu'elle reçoit de la communauté internationale.

⁴ *Ibid.*

⁵ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/47/PV.70, *op cit.*, p. 52.

⁶ *Ibid.*, p. 86.

Depuis la session précédente, l'appui à Cuba continue d'augmenter. Les raisons sont les mêmes que celles présentées depuis plusieurs années, à savoir, l'ingérence américaine dans les affaires économiques de Cuba avec d'autres pays et l'attitude agressive des États-Unis envers Cuba, malgré les divers appels de l'Assemblée à la négociation et au respect de l'esprit communautaire voulu par l'ensemble des nations dans le contexte d'après-guerre froide. De plus, la loi Helms-Burton, mise en place au milieu de l'année 1996⁷, soulève la désapprobation chez de nombreux pays, par son ajout de nouvelles mesures extraterritoriales⁸. La déclaration libyenne est un très bon exemple de cette déception internationale, car elle témoigne de l'irritation que provoquent les États-Unis, par leur immobilisme, au sein de l'Assemblée. Dans sa déclaration, la Libye indique que les États-Unis font la « sourde oreille aux appels de la communauté internationale »⁹. Elle annonce aussi que les Américains foulent sans regret la souveraineté non seulement de Cuba, mais aussi de nombreux autres pays, sans toutefois les identifier clairement¹⁰. Le représentant libyen prit toutefois une grande partie de son discours pour comparer le cas cubain aux sanctions vécues par la Libye de la part des États-Unis, afin de souligner les nombreuses ressemblances dans ces deux cas¹¹. Enfin, la Libye met en évidence l'absence, de la part des Étatsuniens, de prétextes concrets pouvant justifier le maintien de leur politique depuis les années soixante contre Cuba.

La préoccupation des nations à l'égard des agissements américains contre Cuba est une autre caractéristique commune au sein des Nations Unies en 1997. Rares furent les pays qui ne mentionnèrent pas l'attitude définie comme discriminante et incompatible avec les principes économiques et les modalités du droit

⁷ Patrick J. Haney et Walt Vanderbush, *The Cuban Embargo : The Domestic Politics of an American Foreign Policy*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2005, p. 105.

⁸ *Ibid.*, p. 107.

⁹ Nagem (Jamahiriya arabe libyenne), procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/52/PV.45, *op cit.*, p. 9.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*, p. 10.

international. Cette description de la conduite des États-Unis est imputable notamment aux diverses mesures et lois qui furent prises par cette nation au cours des années précédant le débat de 1997, avec la loi Helms-Burton en tête de liste. Rappelons que les différentes clauses de la loi Helms-Burton donnent aux États-Unis le droit de sanctionner les entreprises étrangères commerçant avec Cuba, que ce soit avec des amendes ou l'interdiction de commercer avec les États-Unis pour une certaine période¹². Il n'est donc pas étonnant que l'application de punitions par les États-Unis sur des entreprises qui ne sont pas sur son territoire fasse peur et énerve beaucoup de gouvernements, qui ont ainsi le sentiment que leur souveraineté n'est pas respectée par les Américains¹³.

En effet, ce qui est particulier à cette loi, c'est qu'elle fait explicitement référence à des sanctions pour tout pays commerçant avec Cuba. Cette loi est composée de nombreuses clauses permettant d'interdire l'accès au territoire américain aux investisseurs étrangers faisant des échanges avec Cuba. Or, comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises lors du chapitre précédent, un des arguments principaux en défaveur de la position américaine concernait directement des mesures extraterritoriales votées par les États-Unis. De plus, la loi Helms-Burton codifie toutes les mesures prises dans le cadre des sanctions économiques, ce qui les transforme en lois qui, pour être annulées, doivent maintenant être soumises à un vote du Congrès américain, les rendant donc encore plus difficiles à faire abandonner par le gouvernement des États-Unis¹⁴.

Malgré cette levée de boucliers face aux mesures adoptées par les Américains, il n'en reste pas moins que plusieurs nations n'hésitent pas à faire savoir leur mécontentement ou leur désapprobation au sujet du système gouvernemental en place à Cuba, comme au cours de la période précédente. Plusieurs pays, majoritairement

¹² Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 50 à 52.

¹³ Patrick J. Haney et Walt Vanderbush, *op cit.* p. 107.

¹⁴ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 51.

européens et appartenant à l'hémisphère occidental, continuent de critiquer le manque apparent de libertés individuelles sur le sol cubain, ainsi que le manque de réformes vers une société répondant aux critères occidentaux d'une nation démocratique, en maintenant toutefois toujours le même ton posé¹⁵. Ainsi, le Luxembourg, parlant au nom de l'Union européenne, insiste que : « L'année écoulée s'étant caractérisée par une augmentation des droits civils et politiques (...). Nous condamnons sans réserve les violations répétées des droits de l'homme (...) »¹⁶ Toutefois, cela ne les empêche pas de donner leur appui à la résolution cubaine de 1997. La raison pour cela est que ces pays n'approuvent pas plus l'utilisation des mesures dites coercitives, qui sont jugées plus comme un facteur aggravant de la démocratie en sol cubain, que le contraire, en plus d'exercer des dommages sur l'économie de pays non impliqués¹⁷.

C'est sur ces critiques que la défense des États-Unis se base lors de leur discours. Ils indiquent que les sanctions économiques sont un outil essentiel dans les cas où un gouvernement, tel que celui de Fidel Castro, refuse au peuple cubain les libertés fondamentales prêchées par les Nations Unies¹⁸. Les États-Unis prétendent même que le gouvernement cubain représente une menace aux intérêts internationaux et nationaux. Ils ne prennent cependant pas le temps de définir cette menace qui reste, en fin de compte, bien nébuleux dans le discours. Seulement la mention d'actions répressives comme l'emprisonnement, l'exil ainsi que la saisie de biens privés sont mentionnés comme mesures cubaines visant à « intimider les défenseurs de la démocratie et des droits de l'homme »¹⁹.

Ainsi, alors que la position américaine reste somme toute constante par rapport aux sessions précédentes, celles de Cuba prennent des allures de plus en plus

¹⁵ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/52/PV.45, *op cit.*, p. 15-16.

¹⁶ Lucas (Luxembourg), *ibid.*, p. 15.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Marrero, *ibid.*, p. 18.

¹⁹ *Ibid.*

belliqueuses. Pour la première fois dans cette assemblée de débat, Cuba utilise en effet son droit de réplique pour livrer un bilan de ce qui venait d'être dit au cours de la séance, notamment du côté américain, afin de mettre en évidence le problème majeur des débats entourant le vote de la résolution, à savoir, l'obstination américaine à refuser le vote de l'immense majorité de l'Assemblée. Le représentant cubain y critique la « démocratie style Washington »²⁰ qui consiste, selon ce dernier, au rejet de la volonté de l'Assemblée et au maintien de doctrines déclarées contraire au droit international. De plus, Cuba estime que la démocratie forcée que tente de mettre en place Washington équivaut à une forme de colonialisme moderne, où les puissants imposent des systèmes et des valeurs à des pays provenant d'hémisphères moins développés²¹. L'intervention cubaine est importante à retenir, car elle témoigne bien de la différence entre la période commencée par 1997 et les années précédentes. Cette différence est qu'une forme d'exaspération envers le blocage de la résolution par les États-Unis qui utilisent leur poids au sein de l'organisation pour défendre leur position, au lieu de s'en remettre à la volonté majoritaire de l'Assemblée. Aussi, nous pouvons observer cette intervention comme un excellent prélude aux nombreuses critiques semblables qui surviendront l'année suivante.

3.1.2 L'attitude américaine critiquée (1998)

En octobre 1998, le discours cubain au sein de l'ONU concernant l'examen, pour la septième année consécutive, de la résolution, continue dans la même lancée que son discours ayant clôturé le débat lors de l'année précédente. Le refus d'obtempération des États-Unis y est dénoncé en plus de leur conduite autoritaire et

²⁰ *Ibid.*, p. 20.

²¹ *Ibid.*, p. 22.

intimidante à l'égard des autres nations en ce qui concerne les relations économiques et politiques de Cuba avec le reste du monde. Cuba décrie à plusieurs reprises les menaces et les pressions dont auraient usé les États-Unis afin d'éviter l'appui en chambre à Cuba (en votant en faveur ou en s'abstenant de se prononcer²²) et de faire en sorte que les propositions cubaines des dernières années ne soient pas présentées devant l'Assemblée des Nations Unies²³. Pour appuyer ses dires, le représentant cubain cite un rapport du chef du Bureau des affaires cubaines du Département d'État, qui fait part du succès de la loi Helms-Burton pour décourager les entreprises étrangères à faire du commerce avec Cuba²⁴. Le rapport du Bureau souligne aussi le fait que les actions des États-Unis causent une souffrance non négligeable à la population cubaine, ce qui est, dans les mots du directeur du Bureau des affaires cubaines :

(...) une violation des conventions et des accords internationaux les plus fondamentaux ayant défini les droits de l'homme, dont la Charte des Nations Unies, la Charte de l'Organisation des États américains et les articles de la Convention de Genève qui réglementent la protection des personnes civiles en temps de guerre (...)²⁵

De plus, le délégué accuse les États-Unis d'avoir, en réaction à ce rapport, monté de toutes pièces un faux document démentant le rapport du Bureau américain des affaires cubaines. La façon dont Cuba a obtenu la preuve que ce contre-rapport était mensonger est qu'une enquête du Congrès américain en est venue à cette conclusion²⁶. La déclaration cubaine utilise donc ce scandale pour éveiller les consciences des autres nations. Les États-Unis sont prêts, selon le délégué cubain, à

²² Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/53/PV.37, 14 octobre 1998, p. 2.

²³ *Ibid.*, p. 1.

²⁴ Robaina González (Cuba), *op cit.*, p. 2.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*, p. 3.

mentir sur le sujet des sanctions cubaines, jouant ainsi sur l'impopularité des sanctions économiques contre Cuba imposées par les États-Unis.

En ce qui concerne les affirmations des autres pays, plusieurs mettent de l'avant, au cours de la session d'octobre 1998, les contradictions de la politique américaine contre Cuba avec les valeurs et principes défendus par les États-Unis, notamment en ce qui concerne les droits de navigation des pays et le libre commerce. Ces contradictions exposées concernent à la fois la défense relative du droit international par les États-Unis que leur amour du libre-échange économique. Des plus petits pays aux plus grandes puissances, ces contradictions irritent et désespèrent les nations qui continuent d'en appeler à l'esprit de coopération pacifique entre les membres de l'ONU. Ainsi, pendant que le représentant malaisien souligne les violations des Américains du droit des États à commercer au nom du libre-échange et des droits de navigation²⁷, d'autres, comme les pays membres de l'Union européenne, le Canada, la Russie et la Chine, demandent à Washington de lever au plus vite les sanctions afin que des négociations pacifiques puissent avoir lieu dans l'esprit coopératif des Nations Unies²⁸.

Malgré tout, la déclaration américaine reste conforme aux précédentes. Entre le refus de reconnaître une autre stratégie que les sanctions économiques dans son objectif d'amener la démocratie à Cuba et sa description du régime cubain comme une menace à la sécurité internationale, la position américaine ne cède pas²⁹. De plus, le représentant des États-Unis affirme que le gouvernement de La Havane manipulerait les « préoccupations exprimées dans cette salle » pour revendiquer une sorte d'appui à ses politiques internes³⁰. Cet argument ressemble beaucoup à des déclarations passées de Washington, quand celle-ci affirmait qu'appuyer Cuba dans la

²⁷ *Ibid.*, p. 7.

²⁸ *Ibid.*, p. 17.

²⁹ *Ibid.*, p. 20.

³⁰ *Ibid.*

résolution contre les sanctions des Américains³¹ signifiait donner son appui à une dictature répressive. Sauf qu'ici, la déclaration est plus audacieuse, car elle implique que, non seulement les pays votant contre les États-Unis soutiennent un régime répressif, mais en plus, les Cubains manipulent l'Assemblée des Nations Unies pour la retourner contre les États-Unis. Or, si l'on étudie les différentes déclarations des autres membres, on continue de constater qu'une proportion non négligeable de pays proches des États-Unis (comme les pays européens) continuent de critiquer, comme l'année précédente, le régime cubain pour sa dureté tout en concédant que quelques pas ont été faits dans la bonne direction, notamment lors de la visite du pape Jean-Paul II à Cuba, où cette dernière avait libéré de nombreux prisonniers³². Les pays n'ont pas donc abandonné leurs critiques de Cuba, au contraire, ils les maintiennent solidement.

3.1.3 L'Assemblée de 1999, même discours pour les mêmes résultats

L'étude de l'Assemblée de novembre 1999 ne révèle pas directement de changements majeurs dans les discours et les affirmations présents autant chez ceux soutenant le camp de Cuba que du côté de la délégation américaine. Il semble en fait que, au lieu d'avancer de nouveaux arguments, ou de proposer de nouvelles solutions au problème débattu en assemblée depuis plusieurs années, les membres se sont englués dans des discours qui sont, pour la plupart, des copies pratiquement conformes à leurs déclarations passées.

³¹ *Ibid.*, p. 17.

³² *Ibid.*

De l'autre côté, nous avons les États-Unis d'Amérique qui ressortent, comme à toutes les années, le même message de défenseur des opprimés. Ils réaffirment leur position, disant notamment que leur blocus est destiné à affaiblir le gouvernement de Cuba afin que les Cubains puissent renverser le système politique dictatorial présent sur l'île³³.

L'absence de changement concret entre l'année 1999 et les années précédentes nous offre toutefois un aperçu de la situation à l'ONU pour les prochaines années. En effet, après huit années de débats, on s'aperçoit que la situation dans l'Assemblée générale a atteint une position de *statu quo* et qu'à partir de ce moment, les pays semblent connaître déjà l'issue du vote avant même qu'il n'ait eu lieu. On le voit notamment dans une déclaration du représentant de la République démocratique populaire du Lao, qui adresse les mots suivants à l'Assemblée :

Ma délégation regrette beaucoup que l'Assemblée générale, pour la huitième année consécutive, doive encore se pencher aujourd'hui sur cette question relative au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique³⁴.

Ceci trahit une certaine lassitude qui est dirigée contre les États-Unis, puisqu'ils sont vus comme les principaux responsables de la stagnation des discussions. En effet, l'Assemblée soutient l'idée que les sanctions représentent le dernier obstacle, issu d'une époque révolue, à toute forme de discussions sérieuses entre les États-Unis et La Havane afin de normaliser leurs relations³⁵. On peut donc dire que, malgré le fait que certains pays mineurs continuent de s'abstenir (huit pays l'ont fait en 1999), la communauté internationale reste soudée à la défense de Cuba, dans le cadre de son droit au commerce libre de toute ingérence (référence ici aux mesures

³³ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/53/PV.37, 9 novembre 1999, p. 19.

³⁴ Kittikhoun (République démocratique populaire du Lao), *ibid.*, p. 7.

³⁵ *Ibid.*, p. 18.

extraterritoriales américaines), ainsi que dans le cadre de l'autodétermination des peuples.

3.1.4 La fin du XXe siècle, quel avenir en chambre d'assemblée?

Ce qui marque la session de novembre 2000, c'est l'ensemble des discours qui récapitulent les débats ayant eu lieu depuis 1992 sur le sujet. Les membres de l'ONU y font ressortir les diverses manœuvres américaines pour isoler Cuba, l'extension progressive des mesures extraterritoriales ainsi que le manque général de volonté des États-Unis de faire des efforts vers une normalisation des relations avec Cuba via une levée des sanctions. Bien sûr, ce genre de discours est l'une des marques distinctives des déclarations provenant de la délégation cubaine. Cependant, en ce qui concerne son discours, le représentant de la délégation cubaine évite cette année-là de faire un rappel de l'histoire des relations cubano-américaine ou des mesures prises par les États-Unis contre Cuba. Au contraire, la grande partie de son discours est concentrée autour des différents efforts faits par le Congrès et le Sénat américain afin de diminuer les effets des sanctions et se rapprocher de La Havane. Ainsi, Cuba fait mention de l'adoption par le Sénat américain en 1999 et par un comité sénatorial en 2000 de l'Amendement Ashcroft qui permettait la vente d'aliments et de médicaments à Cuba. Il est aussi fait mention de plusieurs amendements avec le même objectif au cours de l'année 2000³⁶. Or, Cuba déplore que l'administration du président américain ait fait en sorte de rejeter toutes ces mesures. Cette attitude à l'égard même des processus législatifs américains de la part du président est vivement

³⁶ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/55/PV.56, 9 novembre 2000, p. 4.

déplorée par le représentant cubain, qui affirme que des mouvements politiques sérieux aux États-Unis sont en place pour mettre en œuvre une solution pacifique aux différends entre les deux nations³⁷.

Profitant aussi du fait que le président Bill Clinton devra laisser sa position à son successeur George W Bush (les élections américaines ayant eu lieu la veille de l'Assemblée), le représentant fait un retour sur la présidence de Clinton, en ce qui concerne les relations cubano-américaines. Le constat qu'il offre est, sans grande surprise, plutôt négatif, notamment à cause des nombreuses mesures économiques adoptées contre Cuba au cours de la période entre 1992 et 2000. Malgré cela, le délégué indique qu'il comprend jusqu'à un certain point que le Président des États-Unis ait été forcé d'agir ainsi, à cause de groupes de pression, alors qu'il aurait pu être le président qui aurait modifié positivement la situation qu'il avait héritée³⁸.

Beaucoup de pays reprennent l'argumentaire cubain et la replacent dans le contexte du changement imminent de millénaire, qui est censé représenter une évolution drastique et positive dans les droits humains. Ainsi, les représentants de l'Iran, du Nigéria, du Bélarus, du Venezuela et plusieurs autres décrivent les actions des États-Unis contraires aux idéaux adoptés par les Nations Unies dans le cadre du nouveau millénaire s'annonçant³⁹. Ceci est d'ailleurs renchéri par les diverses organisations prenant la parole, comme le groupe des 77⁴⁰, la communauté des Caraïbes (CARICOM)⁴¹ et l'Union européenne⁴². Seuls les États-Unis continuent de maintenir que la communauté internationale devrait porter son attention sur la crise

³⁷ *Ibid.*, p. 6.

³⁸ *Ibid.*, p. 7.

³⁹ *Ibid.*, p. 14.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 16.

⁴¹ *Ibid.*, p. 14.

⁴² *Ibid.*, p. 22.

des droits de l'homme à Cuba avec les États-Unis au lieu de nuire à la politique étrangère américaine dans ce pays⁴³.

On voit donc ici un effort commun pour faire appel aux bons sentiments diplomatiques des États-Unis afin qu'ils changent leur attitude envers le débat sur les sanctions économiques. Les appels sont dirigés tant vers le commandant-en-chef des États-Unis (Bill Clinton) qu'envers les différentes institutions législatives américaines. Le ton au sein de l'Assemblée reste donc assez égal, dans le sens où il n'y a pas de réelle différence dans les messages apportés par les différents membres de l'Assemblée des Nations Unies. On a donc, en cette fin de siècle, un maintien du *statu quo* au sujet des sanctions économiques tant dans le vote des membres que dans leurs déclarations.

3.1.5 De 1997 à 2000. Abandon de l'argumentation au profit de l'obstination

Entre 1997 et 2000, le climat au sein de l'Assemblée a rapidement évolué vers une situation de *statu quo* lorsque l'ensemble des nations a décidé d'appuyer la résolution cubaine au détriment des États-Unis. Peu à peu, on sent une certaine lassitude dans l'argument des divers membres des Nations Unies devant le refus des États-Unis à se plier à la décision de l'Assemblée. De plus, les Américains n'offrent pas une défense de leur cause convaincante pour l'Assemblée pour maintenir leur position. Même après avoir lu avec attention les différentes déclarations des États-Unis, nous comprenons difficilement comment ces derniers espèrent convaincre les membres des Nations Unies du danger pour la démocratie occidentale que représente la dictature cubaine, alors qu'ils avaient pourtant abandonné ce discours peu après la

⁴³ *Ibid.*, p. 23.

fin de la Guerre froide. Ceci est étrange, particulièrement lorsqu'on prend en compte la communauté européenne a félicité les efforts entrepris à Cuba dans différents domaines proches des valeurs démocratiques portées par ces dernières et qu'elle « reconnaît que certains faits positifs sont apparus (...) »⁴⁴. Une chose est cependant sûre pour nous. La période s'échelonnant entre 1997 et 2000 montre une stagnation au niveau de l'apport d'arguments en faveur ou en défaveur de la cause cubaine et une augmentation d'arguments contre l'obstination des États-Unis.

3.2 Une Assemblée imperturbable (2001-2006).

3.2.1 Une vieille dispute dans un nouveau millénaire

Bien que le débat en novembre 2001 ait lieu près de deux mois après les attaques du 11 septembre contre les États-Unis, il est important de dire que pratiquement aucune mention de cet événement ne vient déranger ou changer la nature des échanges au sein de l'Assemblée générale. Aucune sympathie ni aucun adoucissement des attaques diplomatiques contre les sanctions américaines à l'égard de Cuba ne sont observables au sein de l'ONU dans le cadre de la réunion. Aussi, comme c'est le cas depuis l'an 2000, ce n'est plus Cuba qui ouvre les discussions, mais bien un autre pays, dans ce cas-ci, la Malaisie.

Il reste tout de même que le gouvernement cubain semble avoir décidé de déclarer publiquement les conditions nécessaires pour que la levée de la guerre économique entre elle et les États-Unis soit réalisable. Ces conditions sont réparties

⁴⁴ Manz (Autriche), procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/53/PV.37, *op cit.*, p. 17.

selon quatorze points et impliquent toutes des changements de la part des Américains⁴⁵. Ces demandes tournent notamment autour de l'abrogation des diverses lois américaines avec des mesures extraterritoriales et la cessation de l'application d'une pression politique sur les partenaires économiques cubains. Suite à cela, le gouvernement de La Havane explique que pour le développement de relations normales entre son pays et les Américains, ces derniers devraient respecter une demi-dizaine de mesures⁴⁶. Ces dernières vont de la coopération entre les deux gouvernements sur certains sujets (comme la lutte contre la drogue et à l'immigration illégale⁴⁷), de l'arrêt de diffusions de messages clandestins contre le gouvernement, du retrait de Cuba de la liste des pays soutenant le terrorisme à la cessation du soutien des terroristes cubains fomentant des coups et des attaques contre l'île⁴⁸. Par cette exposition, Cuba indique clairement à l'Assemblée les différents obstacles qui font en sorte de bloquer l'amélioration des contacts diplomatiques avec les États-Unis et rejette ainsi la responsabilité sur ces derniers, tout en fournissant des façons de mettre fin au conflit causé par les sanctions économiques. En faisant cela, la délégation cubaine démontre non seulement clairement des objectifs soutenus par des arguments. Elle montre aussi une piste concrète de solution à la situation, en demandant l'abrogation des lois régissant les sanctions économiques et imposant des mesures extraterritoriales, ainsi qu'une négociation « équitable » avec les Américains concernant les compensations dues aux entreprises nationalisées dans les années 1960⁴⁹. Toutefois, le représentant cubain n'exprime aucune offre en retour de ces demandes aux Américains, ce qui va à l'encontre de plusieurs thèses sur le sujet de la normalisation des relations cubano-américaines, qui indiquent toutes que le

⁴⁵ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/56/PV.64, 27 novembre 2001 p. 8-9.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 10.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.* p. 9.

rapprochement entre les deux nations s'effectuera par des actions cubaines et américaines⁵⁰. De leur côté, le représentant des États-Unis continue de répliquer que leurs sanctions sont nécessaires pour assurer une transition démocratique en sol cubain. Comme toujours, ils ne défendent pas leur position avec des arguments variés et soutenus, mais plutôt avec des critiques des membres votant contre eux, les accusant de favoriser le maintien d'une dictature à quelques dizaines de miles des côtes floridiennes :

La communauté internationale, incarnée par l'ONU, devrait centrer son attention sur la crise persistante des droits de l'homme à Cuba plutôt que sur les aspects bilatéraux des efforts déployés par les États-Unis pour faciliter une transition pacifique vers la démocratie dans cette île.⁵¹

Cette stratégie n'a cependant pas eu beaucoup d'impact sur les autres pays. Les discours se suivent et se ressemblent dans la majorité des cas. Les différents membres tirent, comme à l'habitude, à boulets rouges sur les différentes actions américaines prises contre Cuba, tout en ne manquant pas de rappeler les efforts faits par Cuba pour intégrer les différents forums internationaux, ce qui démontre, notamment selon les pays européens, une véritable volonté pour Cuba de sortir de son isolement et de s'ouvrir aux valeurs démocratiques propres aux Occidentaux⁵². La seule véritable forme de critique que l'on peut relever qui tient un tant soit peu de la critique de l'obstination étatsunienne apparaît au début des différents discours sous la forme d'un rappel que pour la 10^e fois d'affilée, l'Assemblée s'apprête à voter pour le retrait des sanctions imposées par les Américains contre Cuba. La critique de l'immobilisme américain stagne donc encore et ne semble pas gagner en intensité. De plus, les différentes déclarations des nations ne semblent pas affectées par les

⁵⁰ Voir, notamment Gary Clyde Hufbauer et Barbara Kotschwar, *Economic Normalization with Cuba : A Roadmap for US Policymaker*, Washington, Peterson Institute for International Economics, 2014, p. 117-118 et Gillian Gunn, *op cit.*, p. 87.

⁵¹ Cunningham (États-Unis d'Amérique), procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/56/PV.64, *op cit.*, p. 19.

⁵² *Ibid.*, p. 18.

événements du 11 septembre qui n'ont, deux mois après qu'ils aient eu lieu, eu aucune mention dans le débat. Il semblerait donc que le contexte politique de l'époque n'ait pas réussi, malgré le choc des attaques, à avoir un impact dans les discours.

3.2.2. Déjà 10 ans de positionnement contre l'attitude des Américains (2002)

En novembre 2002 les différentes déclarations des pays de diverses puissances commencent à laisser entrevoir une exaspération plus concrète parmi certains pays de l'Assemblée, même si ce sont des nations ayant toujours été proches de Cuba ou alors, franchement antiaméricaines. C'est ici la Chine qui ouvre ce timide mouvement, en décrétant que malgré les demandes répétées de la communauté des nations, le pays visé par les résolutions (les États-Unis) n'avait toujours pas mis en place des mesures afin de se soumettre à la demande de l'ONU⁵³. Le Venezuela, quant à lui, exprime son regret que « la voix de l'ONU et de la communauté internationale n'ait pas été entendue ou à peine »⁵⁴ et que certains pays continuent d'appliquer des mesures contraires à la volonté de l'Organisation des Nations Unies⁵⁵. L'Iraq et la Libye, quant à elles, indiquent que cette obstination des États-Unis est à l'encontre total des Nations Unies et du droit économique et souverain des États⁵⁶. Enfin, la République arabe syrienne rappelle l'importance des grandes

⁵³ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/57/PV.48, 12 novembre, p. 2.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 6.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*, p. 16.

puissances de respecter la Charte des Nations Unies, qualifiant cette dernière de l'acte constitutif de l'ONU⁵⁷.

Toutes ces affirmations directes à l'égard des États-Unis correspondent au moment où l'on « commémore » d'une certaine manière le dixième anniversaire de l'adoption de la première résolution en 1992 sur la question des sanctions. Et, comme à l'habitude, les Américains ne réussissent pas à démontrer ou à convaincre l'Assemblée des biens faits de leur politique. Pire encore, ils proclament que leurs mesures n'interdisent aucunement les nations à commercer avec Cuba, ce qui, pris au premier degré, peut être considéré comme vrai. Cependant, bien que rien n'interdise des pays comme l'Espagne, le Canada, le Brésil ou l'Égypte de commercer avec Cuba, les lois américaines qui entourent les sanctions économiques contre Cuba prévoient tout de même des mesures pour décourager les échanges, via des amendes, des interdictions de commerce, et autres mesures. L'existence de telles mesures, ainsi que le passage du dixième anniversaire du premier vote sur les sanctions seront soulignés par les pays plus idéologiquement proches de Cuba.

3.2.3 Cuba critique... l'Europe!

La caractéristique de l'assemblée de 2003 se trouve au niveau des déclarations américaine et européenne ainsi que dans les réponses données par Cuba à ces dernières, où l'on observe une montée du ton utilisé par les deux nations (particulièrement la nation cubaine). Tout d'abord, bien que les arguments apportés par les États-Unis soient très semblables à ceux qu'ils utilisent depuis 1992, certaines de leurs affirmations possèdent un ton et une attitude plus hostile à Cuba. En effet, la

⁵⁷ *Ibid.*, p. 18.

critique du système communiste, la description d'un gouvernement cubain répressif et le portrait dictatorial de la prétendue police politique à Cuba sont au cœur de l'argumentation américaine. Bien sûr, les représentants passés des États-Unis avaient toujours qualifié Cuba d'une île au régime dictatorial, mais ici, les Américains comparent directement les Cubains aux Soviétiques⁵⁸.

Cependant, la dernière partie du dernier paragraphe de la déclaration américaine est particulièrement choquante pour le représentant de Cuba, car il n'appartient pas au protocole en usage de la diplomatie. Pour remettre le lecteur en contexte, le représentant américain affirme que le jour où Castro et son gouvernement seront renversés, cela sera le plus grand jour de Cuba.

Le plus beau jour pour Cuba sera le jour où les Cubains ouvriront les oreilles et entendront la vérité, où ils ouvriront la bouche et diront « Viva Cuba libre ». Le plus beau jour pour Cuba sera celui où les Cubains auront mis fin au pernicieux régime dictatorial communiste de Castro et lui diront *Hasta la vista, baby*.⁵⁹

Cet usage de l'expression « *Hasta la vista, baby* » (au revoir, bébé), devenue populaire notamment dans le film de 1991 : « Terminator 2 : Le jour du Jugement dernier », donne un ton particulièrement effronté au discours des États-Unis. Cette attitude hors normes de la part des États-Unis est vraiment exceptionnelle non seulement dans ces attaques contre Cuba, mais aussi dans son ton cavalier qui ne laisse aucune place aux discours rationaux et posés propre aux débats internationaux.

Ces propos ne sont manifestement pas sans effet sur la délégation cubaine, qui réplique durement aux États-Unis. Le représentant qualifie le ton de son homologue américain de grossier et d'irrespectueux et pour ces raisons, il déclare s'écarter du texte qu'il devait prononcer⁶⁰. À partir de cet instant, les gants sont jetés et le

⁵⁸ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/58/PV.54, 4 novembre 2003, p. 6.

⁵⁹ *Ibid.* (États-Unis d'Amérique), *ibid.*, p. 6.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 7.

représentant cubain, le ministre des Affaires étrangères Felipe Pérez Roque, accuse les États-Unis de mensonges éhontés venant d'être prononcés devant la communauté internationale, qui sont au nombre de quinze selon lui et qui visent à défendre un « crime de génocide »⁶¹. Cette présence du terme « génocide », utilisé dans un moment de colère par le délégué cubain, fait référence aux sanctions économiques et implique que les États-Unis cherchent à détruire et effacer le peuple de Cuba, comme le souligne Salim Lamrani lors de sa défense de Cuba dans certains ouvrages⁶². Il est cependant important de bien retenir que ces propos n'ont pas été prémédités. En effet, ils sont dus à une réaction outrée à des propos très impolis et irrespectueux, selon le représentant cubain. Il s'agit donc ici d'un cas très clair où les émotions ont pris, pour une rare fois, le dessus sur le discours rationnel dans l'Assemblée générale.

En ce qui concerne les mensonges américains, comme Cuba les appelle, sont les diverses allégations des Américains concernant, entre autres : les droits de l'homme à Cuba, la date et les raisons de mise en place du blocus (les États-Unis affirment qu'il date des expropriations en sol cubain, alors que La Havane indique que les sanctions datent de la prise de pouvoir par Castro)⁶³, les objectifs du blocus (démocratie ou assujettissement?), la pauvreté et la viabilité de l'économie cubaine. Finalement, Cuba réfute le fait que les prisonniers sur son île ne sont pas coupables de s'être opposés au régime sur la base d'opinions, mais sur le fait que ces derniers étaient des mercenaires américains qui ont conspiré contre l'État cubain⁶⁴. Par la suite, le gouvernement de La Havane compare la légitimité de Castro, élu à 95 % au cours d'élections au vote secret, à la différence de Bush, élu dans la controverse⁶⁵. Les déclarations américaines ont donc échaudé considérablement l'attitude de Cuba à l'égard des États-Unis dans le cadre du débat à l'Assemblée générale des Nations

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 117 à 119.

⁶³ *Ibid.*, p. 8.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*, p. 9.

Unies. La bassesse des mots utilisés pour attaquer le régime cubain n'a cependant pas eu, cette année-là, une reprise par un quelconque pays. Aucun membre ne s'est indigné, ou n'a critiqué, le discours peu convenable qu'ont eu les États-Unis dans le cadre de cette session de novembre 2003.

La deuxième caractéristique de cette session pour le moins échaudée concerne un échange entre le représentant de l'Union européenne au cours de cette assemblée (personnifié, cette fois-là, par un délégué de l'Italie) et Cuba. En premier lieu, le représentant pour l'Union européenne commença son discours de manière usuelle, soit par la dénonciation à la fois des mesures extraterritoriales des États-Unis et son désir de voir des réformes démocratiques à Cuba. Or, une modification mineure de ce discours eut une grande importance. En effet, au lieu de s'arrêter au discours usuel qui était critique à la fois de l'un et de l'autre, l'Union rajoute qu'elle exhorte Cuba à la libération de tous ses prisonniers de conscience (comprendre ici, des prisonniers politiques)⁶⁶. Cette exhortation fâcha beaucoup la délégation cubaine, qui utilisa son droit de réponse pour faire savoir son mécontentement. La raison donnée ici est que la délégation cubaine tient à défendre les allégations concernant la situation des droits de l'homme à Cuba. Les paroles de l'Union européenne y sont vues comme une capitulation devant les pressions étatsuniennes par « manque d'indépendance ou par totale hypocrisie »⁶⁷. Ces attaques contre les droits de l'homme à Cuba y sont décrites comme de la désinformation qui découlent de l'époque des colonies⁶⁸. Cuba rappelle que tous ses prisonniers y sont pour de bonnes raisons, notamment des attaques terroristes contre des touristes comme celle survenue en 1997 qui tua entre autres un jeune italien⁶⁹. De plus, Cuba réagit à la décision de l'Union européenne de couper les liens culturels avec La Havane, affirmant que cela correspond à une politique

⁶⁶ *Ibid.*, p. 22.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 24.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Ibid.*, p. 25.

hypocrite digne de l'Inquisition⁷⁰. Cuba proclame donc ici la faiblesse politique de l'Europe face aux États-Unis, ainsi que de ces politiques contradictoires à l'égard de l'île. Il est aussi clair que la délégation cubaine est exaspérée que l'on ramène le cas des prisonniers cubains comme exemple de manquement aux droits humains. Cuba affirme et réaffirme son indépendance politique et son droit à son propre système social libre de toute intervention extérieure. Que cette situation concernant les droits fondamentaux soit vraie ou fausse, il est clair qu'une exaspération profonde anime La Havane dans ces réponses à la fois aux États-Unis et à l'Union européenne.

Cette session de l'Assemblée a donc été profondément marquée par le dialogue entre ces trois représentants. Malencontreusement, le système des débats fait que nous devons attendre à l'année suivante pour avoir la réaction des Américains et des Européens face aux réponses données par Cuba.

3.2.4 L'ONU fait preuve d'inaction (2004)

Malgré les événements survenus lors de la session précédente au niveau des discours américains, cubains et européens, aucune mention à ces incidents n'est présente dans les déclarations enregistrées lors du procès-verbal de l'année 2004. Au contraire, les discours des différentes nations et des différents groupes restent pareils, et ce, même chez les plus proches alliés de Cuba, comme le Venezuela, l'Iraq, la Chine et la Russie. De ce fait, nous nous apercevons que ce qui a changé le plus est l'attitude cubaine face aux États-Unis (devenue plus méprisante) et face à l'Union européenne (devenant plus critique).

⁷⁰ *ibid.*

En ce qui concerne les États-Unis, leur brandissement de la menace communiste, commencé l'année précédente, continue de faire partie de leur argumentation, bien que cet argument n'ait décidément touché personne. Aussi, ils tentent de démontrer à la communauté internationale que les États-Unis font des efforts pour aider économiquement Cuba et que c'est cette dernière qui invente des prétextes afin de justifier son échec politique et économique⁷¹. Enfin, les États-Unis font part de l'emprisonnement de 75 membres de l'opposition en mars 2002 avec des peines de prison très longues. Comme depuis le premier débat en 1992, les États-Unis tentent de dépeindre Cuba comme étant le lieu d'un régime tyrannique. Cuba affirme de son côté que les États-Unis ne savent plus défendre efficacement leur position. La réplique de Cuba à ces paroles est on ne peut plus claire : « ... la délégation américaine, dans sa déclaration à la plénière, n'a même pas essayé de présenter de nouveaux arguments »⁷². Pire encore selon elle, la stratégie américaine repose entièrement sur les pressions internationales, plutôt que sur le dialogue honnête et juste. Pour le démontrer, Cuba cite l'exemple de nombreuses compagnies canadiennes, françaises et hollandaises qui n'ont pas pu vendre des biens à Cuba, car ces dernières étaient affiliées à des entreprises américaines⁷³. Bref, le ton de Cuba est toujours aussi accusateur et soutenu que par le passé et remet considérablement en question le pouvoir des États-Unis à dicter la conduite de diverses organisations comme des entreprises privées. En ce qui concerne les événements survenus l'année précédente, Cuba ne fait pas directement mention du manquement à l'étiquette des Américains. Toutefois, on sent bien que le ton de Cuba est maintenant nettement plus rude que par le passé, notamment avec des mentions de termes comme « guerre

⁷¹ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/59/PV.44, 28 octobre 2004, p. 10.

⁷² Pérez Roque (Cuba), *ibid.*, p. 18.

⁷³ *ibid.*, p. 19.

économique apparentée à un génocide »⁷⁴. Le terme de génocide, employé pour marquer les esprits, est nouveau dans le vocabulaire utilisé par Cuba. Il faut toutefois noter que la formulation a été revue du côté de Cuba, puisque l'accusation de génocide est ici beaucoup plus indirecte avec l'utilisation du terme « apparenté à... ». Il reste que ces paroles sont une conséquence des précédents discours peu respectueux des États-Unis, qui a bien agacé le représentant cubain cette année-là, qui se trouvait en plus être le ministre des Affaires étrangères de ce pays, Felipe Pérez Roque⁷⁵.

En ce qui concerne la communauté européenne, représentée ici par les Pays-Bas, le discours est pratiquement identique à l'année précédente. Ainsi, bien que le discours critique autant Cuba (en matière de droit de l'homme) et les États-Unis (en matière de droit international), les paroles adressées à Cuba sont beaucoup plus tranchantes que ce qu'elles ont été depuis 1992 jusqu'en 2002. Il reste toutefois un copier/coller de la session précédente et l'exigence de la libération des prisonniers politiques a été maintenue⁷⁶. Pour une deuxième année consécutive, Cuba utilise alors son droit de réponse contre les déclarations faites au nom de l'Union européenne. Tout en soulignant l'absence de changement du discours chez les Européens, Cuba les accuse de devenir les défenseurs de mercenaires engagés dans un combat pour faire de l'île un protectorat américain⁷⁷. De plus, La Havane affirme qu'avant de critiquer la situation des droits de l'homme à Cuba, les puissances de l'Europe devraient régler leurs problèmes comme le racisme, l'inégalité des sexes, les drogues et autres « tares sociales »⁷⁸. Ce faisant, La Havane traite les Européens d'hypocrites

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ William Leogrande et Peter Kornbluh, *op cit.* p. 364.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 24.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 26-27.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 27.

au sens de la justice plus proche du deux poids, deux mesures que de la véritable défense des valeurs égalitaires⁷⁹.

On observe donc, en octobre 2004, le début d'une tension sans équivoque entre Cuba et les membres de l'Union européenne, qui est basée sur la présence de manquement aux droits humains à Cuba. Il est donc clair que malgré l'appui de l'Union européenne au retrait des mesures extraterritoriales des sanctions (et non pas de celles-ci en tant que tel), un différend est survenu sur la base des droits de l'homme entre l'U.E et Cuba. Ce différend repose sur la question de l'existence de prisonniers politiques, qui est dénigrée par Cuba, ainsi que sur les exigences répétées des Européens face aux Cubains, qui supportent mal l'introduction des droits de l'homme dans la question des sanctions économiques.

3.2.5 Si on ne change rien, rien ne change (2005-2006)

En ce qui concerne les deux dernières années qui font partie de notre étude, l'Assemblée générale semble bien stoïque face au fait que la question débattue soit encore étudiée alors que tous savent déjà l'issue du vote, et ce pour toute la session de novembre 2005. Même lors de la séance de novembre 2006, plusieurs pays s'indignent de cette situation, mais on ne nota qu'une seule véritable nouvelle critique provenant du Zimbabwe. En effet, cette délégation fit une très courte mention, au sein de son discours, sur le fait que l'absence de progrès au sein de l'Assemblée témoigne

⁷⁹ *Ibid.*

d'une faille dans le système de l'ONU⁸⁰. Cependant, cette observation n'alla guère plus loin et ne fut pas reprise par un autre membre.

Seule Cuba semble prendre l'effort de varier ses arguments face aux divers propos qui lui sont opposés, de manière générale, par les États-Unis et ceux contre la situation des droits humains sur son territoire (envoyés par l'Union européenne et les États-Unis). Le ton des répliques cubaines est dur, et empreint de l'immense soutien que Cuba possède à l'Assemblée, et ce, même de la part de l'U.E qui reste critique de Cuba en matière de droits fondamentaux. Dans le cas des deux années, les critiques cubaines tournées vers des pays autres que les États-Unis se font en utilisant son droit de réponse. En ce qui concerne l'Union européenne, Cuba les accuse toujours d'hypocrisie en matière de droits de l'homme. En novembre 2005, Cuba proclamait que pendant que les pays européens demandaient une amélioration des droits de l'homme à Cuba, ils bloquaient, à deux reprises, une enquête de la Commission des droits de l'homme à Cuba, plus précisément à Guantanamo, base militaire et centre de détention américain⁸¹. Aussi, par les mêmes occasions, Cuba questionne l'autorité morale qui permet à des organisations et à des pays de déterminer si les droits de l'homme sont satisfaisants dans un certain pays. Pour illustrer son propos, Cuba parle du traitement des personnes discriminées en Europe venue y chercher refuge ou une nouvelle vie ainsi que des tortures de prisonniers accomplies par la CIA⁸². La perspective de Cuba sur les droits humains est qu'il est plus facile de critiquer les autres que d'admettre ses propres torts en la matière, et qu'absolument personne n'apprécie se faire critiquer sur ces thèmes.

⁸⁰ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/61/PV.50, 8 novembre 2006, p. 27.

⁸¹ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/60/PV.45, 8 novembre 2005, p. 28.

⁸² Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/61/PV.50, *op cit.*, p. 32.

Malgré tout cela, une dernière surprise nous attend dans le procès-verbal de novembre 2006, car un nouveau pays semble mettre des bâtons dans les roues de la résolution cubaine contre les sanctions américaines. En effet, bien que cette session semble se diriger vers une répétition des arguments de l'année précédente, un nouveau débat surgit à l'intérieur de cette étude du projet cubain. La veille de l'assemblée, la délégation australienne déposa une demande de l'étude d'un amendement au projet de résolution cubain. Cet amendement allait comme suit :

Note que ces types de loi et mesure avaient pour raison d'être des préoccupations légitimes concernant le manque persistant de démocratie et de liberté politique à Cuba, et demande au Gouvernement cubain de libérer sans condition tous les prisonniers politiques, de coopérer pleinement avec les organismes et mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme, de respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme et de s'acquitter pleinement des obligations qui lui incombent en vertu de tous les traités relatifs aux droits de l'homme auxquels il est parti.⁸³

Encore une fois, certains membres de l'Assemblée générale tentaient donc de lier la situation des droits de l'homme aux sanctions contre les Cubains ainsi qu'à la levée de ces dernières. Ils apportaient donc des conditions non pas aux États-Unis, mais bien à Cuba pour qu'elle puisse sortir de l'étranglement économique apposé par les Étatsuniens.

Dire que cela déplut à la délégation de Cuba serait un doux euphémisme. Le représentant de Cuba dénonça très promptement cette tentative d'introduire une obligation de libérer des prisonniers politiques à son pays, comme condition de la levée des sanctions. Son argument principal reposait sur une allégation, qui disait que l'Australie était manipulée par les pressions américaines et présentait en fait un amendement rédigé par ces derniers⁸⁴. D'ailleurs, plus tôt au cours de cette session de novembre 2006, Cuba avait émis des doutes sur la provenance de cet amendement,

⁸³ Hill (Australie), *ibid.*, p. 19.

⁸⁴ *Ibid.*

l'attachant plus à une soumission de l'Australie au pouvoir des États-Unis⁸⁵. Cette apparente soumission de l'Australie amène le délégué de Cuba à vivement critiquer ce pays, lui annonçant qu'à cause du génocide des aborigènes du pays, de son appui aux guerres du Viêt Nam et de l'Iraq, les Australiens n'avaient, pas plus que les Européens ou les Américains, pas le droit de s'élever en autorité morale⁸⁶.

L'avis de Cuba est partagé par de nombreux pays. En effet, un vote demandant l'adoption du projet de résolution sans l'amendement australien reçoit un fort appui. À 126 voix contre 51 et avec 5 abstentions, ce vote est remporté. Parmi les opposants, on retrouve l'Union européenne, le Canada et le Japon, avec, bien entendu, les États-Unis et Israël, les deux pays ayant voté contre toutes les résolutions cubaines à ce jour⁸⁷. Les résultats de ce vote ne sont pas étonnants, puisque nous savions déjà que, compte tenu de leurs déclarations passées, les membres occidentaux attachaient toujours une mention aux droits de l'homme à Cuba dans leurs déclarations. Malheureusement pour le cadre de cette étude, bien peu de pays prirent la peine d'expliquer leur vote sur cette motion particulière, si bien que nous n'avons accès qu'aux déclarations sud-africaines au nom du groupe des 77 et celles de la Chine. Ces deux pays exprimèrent en somme que cet amendement, s'il avait été adopté, aurait dénaturé l'objectif principal de la résolution cubaine⁸⁸. Aussi, pour le groupe des 77, cet amendement aurait été en conflit avec la liberté des pays à définir eux-mêmes leur notion de démocratie. Il faut souligner aussi que, bien qu'elle reconnaisse la légitimité de s'inquiéter des droits humains à Cuba, l'Afrique du Sud craint qu'en imposant une définition de la démocratie à un pays, tout en laissant une nation imposée des mesures extraterritoriales, il en résulte un message contraire au droit international⁸⁹. Dit autrement, si l'Assemblée imposait des conditions sur la

⁸⁵ *Ibid.*, p. 12.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ *Ibid.*, p. 22.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 21.

⁸⁹ *Ibid.*

démocratie à Cuba, elle légitimerait les actions américaines qu'elle tente de condamner.

La défense du gouvernement australien et des pays appuyant l'amendement fut de déclarer que ceci était une situation gagnante, à la fois pour Cuba et pour le peuple cubain, jugé dans l'incapacité de s'exprimer librement⁹⁰. L'Australie et la quasi-totalité des pays ayant défendu l'amendement votèrent tout de même en faveur du projet de résolution original tel que présenté par Cuba⁹¹. Ils témoignèrent ainsi que même sans une garantie de l'amélioration des droits de l'homme à Cuba et la libération de prisonniers politiques, leur envie de lever les restrictions économiques sur Cuba n'en restait pas moins aussi forte. Ainsi, le vote final de l'Assemblée fut de 184 voix contre 4 avec une seule abstention.

Il semble donc que l'amendement proposé par l'Australie ait causé un certain remue-ménage au sein des différents membres. Bien qu'ils aient à peu près tous gardé leurs positions sur la résolution en tant que telle, la discussion sur l'amendement fut grandement révélatrice. Une partie non négligeable de l'Assemblée juge que, bien que Cuba soit victime des sanctions américaines et que ces dernières affectent illégalement d'autres pays, la situation des droits humains sous le gouvernement Castro doit répondre à des critères fixés par l'Assemblée. Il y a donc, en 2006, non pas une division, mais un potentiel de division au sein des pays s'opposants aux États-Unis. L'existence d'une telle division ne joue cependant pas nécessairement en faveur des États-Unis, puisque, comme nous venons de le voir, l'unité fut maintenue contre leurs mesures extraterritoriales.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 19.

⁹¹ *Ibid.*, p. 24.

3.3 Conclusion

La période qui s'étale de 1997 jusqu'à 2006 fut une période très statique au niveau du changement des votes des différents pays. En effet, la tendance de l'évolution du vote en faveur de Cuba se poursuivit de manière constante jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un petit noyau dur de pays refusant systématiquement la résolution, soit les États-Unis et Israël. Ces derniers furent parfois accompagnés d'un ou deux petits pays comme les Îles Marshall, mais ils eurent constamment le restant de l'assemblée contre eux. Le *statu quo* au niveau du vote fut donc maintenu tout au long de ces dix années.

L'étude de cette période permit aussi de faire ressortir le durcissement du ton et l'enlisement présents au sein des débats de l'Assemblée entre 1997 et 2006. Tout d'abord, on observe un durcissement du ton général du représentant cubain à l'égard de l'Union européenne et d'autres pays occidentaux comme l'Australie à partir 2002 et à l'égard des États-Unis à partir de 2003. Chacun de ce durcissement cubain est dû à deux facteurs que l'on retrouve dans les débats de 2002 et 2003.

En 2002, un sujet prit une importance de plus en plus grande. Il s'agit ici de la question des droits de l'homme, particulièrement choyée par les États-Unis pour justifier leurs actions, mais aussi par l'Union européenne et certains pays développés à la culture occidentale. Ces derniers se firent d'ailleurs de plus en plus insistants et se mirent même à suggérer fortement à Cuba d'entreprendre des gestes concrets, notamment en ce qui concerne les prétendus prisonniers politiques. Cette insistance irrita fortement La Havane, qui se mit alors à répliquer à l'Europe que, dans un premier temps, les prisonniers cubains en question étaient des mercenaires à la solde des Américains. Dans un deuxième temps, Cuba assaisonna son discours de propos destinés à remettre ces détracteurs devant leurs propres infractions aux droits de

l'homme. En faisant ceci, la délégation cubaine remettait en question l'autorité morale des pays occidentaux qui se jugeraient, à tort, parfaitement irréprochables sur la question des droits fondamentaux. La question des droits humains à Cuba commence donc à faire l'objet de critiques de la part de pays soutenant les Cubains dans la résolution sur les sanctions économiques, au grand déplaisir de ces derniers. Les raisons de ce déplaisir cubain se justifient par le fait que Cuba nie tout manquement aux droits de l'homme, qu'elle affirme n'être aucunement redevable à des nations qui, elles aussi, ont commis de tels manquements, et enfin, que cette obstination sur le traitement de la population cubaine détourne le sujet du débat sur les sanctions économiques. On peut donc considérer qu'après 2002, une plus grande importance commence à être donnée à la situation des droits de l'homme à La Havane. Cependant, il reste que ce changement n'en est qu'à ces débuts à ce moment-là, et qu'une étude sur une période s'étalant au-delà de la session onusienne de 2006 est nécessaire pour bien la cerner.

Dans le cas des États-Unis, le changement de ton cubain s'explique par le discours, jugé grossier par le représentant cubain de la déclaration des États-Unis, qui amène le représentant à s'écarter du texte qu'il devait prononcer⁹². Cet écart fait d'ailleurs en sorte que le délégué, Felipe Pérez Roque (à l'époque, ministre cubain des Affaires étrangères) utilise des expressions très dures, notamment concernant les sanctions économiques qui seraient un « crime de génocide »⁹³ et à dénoncer les mensonges présents, toujours selon le représentant, dans la déclaration américaine. Le terme « génocide » ne revint qu'une seule autre fois lors de la séance de 2004 et fut utilisé de manière plus sensible pour qualifier les sanctions, qui furent jugées « apparentées à un génocide »⁹⁴. Peu d'auteurs ont repris cette idée de génocide dans

⁹² Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/58/PV.54, *op cit.*, p. 6.

⁹³ *Ibid.* p. 7.

⁹⁴ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/59/PV.54, *op cit.*, p. 19.

leurs écrits. En fait, le seul auteur qui y ait touché de manière explicite dans l'ensemble des ouvrages que nous avons rassemblé est Salim Lamrani,⁹⁵ et ce, de manière très succincte. Cependant, nous sommes venus à la conclusion que l'utilisation de ce terme résulte d'une liberté prise par le représentant cubain Felipe Pérez Roque, qui en 2002, 2003 et 2004 était aussi le ministre des Affaires étrangères cubain. Comme nous l'avons indiqué dans ce chapitre, l'utilisation du mot génocide n'était pas prévue dans le texte original de la déclaration cubaine de 2003, mais est plutôt une réaction au discours livré par le représentant des États-Unis. « Le ton irrespectueux et grossier utilisé (...) par le représentant des États-Unis m'oblige à m'écarter de mon texte » : dit le représentant cubain⁹⁶. D'ailleurs, le fait que le délégué ait nuancé sa position l'année suivante, puis, a supprimé toute mention de génocide après 2004, montre que sa position sur le génocide n'était pas préméditée.

On peut donc décrire la période allant de 1997 à 2006 comme un enlèvement du débat sur la nécessité de lever les sanctions économiques appliquées à Cuba. Le rapport de force entre les opposants à la résolution (principalement les États-Unis et Israël) et ceux qui supportent cette dernière n'est pas modifié de manière décisive. Aussi, l'argumentaire des différentes nations se concentre de plus en plus sur l'obstination américaine à refuser de se plier à la communauté internationale. La situation au sein des Nations Unies se retrouve donc bloquée par le droit de veto d'un seul membre contre pratiquement deux cents autres nations faisant partie de l'organisation.

⁹⁵ Salim Lamrani et Paul Estrade, *op cit.*, p. 117 à 119.

⁹⁶ Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/58/PV.54, *op cit.*, p. 7.

CONCLUSION

L'analyse des procès-verbaux nous a permis d'identifier plusieurs caractéristiques concernant les arguments avancés durant les débats et l'évolution de la position des membres de l'Assemblée générale. Du désir de réforme démocratique en sol cubain, au souhait de l'enclenchement d'un discours entre Cuba et les États-Unis, en passant par une critique très dure des sanctions économiques de ces derniers, l'Assemblée a exprimé de nombreux points. Pour mieux faire ressortir les tendances et les changements qui ont été présents à l'ONU en ce qui concerne les débats sur la situation cubaine, nous allons regrouper nos résultats en plusieurs parties. Dans un premier temps, nous réviserons les différentes positions cubaines, puis américaines, afin que ces dernières servent de base à la présentation des réactions et des discours des autres membres. Par la suite, nous présenterons les trois grandes caractéristiques qui ont dominé les échanges entre 1992 et 2006 soit : le désir d'un contexte international basé sur la coexistence pacifique après la Guerre froide, le rôle du désir de l'Assemblée de la levée des atteintes au commerce international causées par les États-Unis et enfin, l'imperméabilité de l'Assemblée aux événements extérieurs et intérieurs. Enfin, nous concluons par un retour sur l'apport de ce mémoire à l'avancement de la recherche historique sur le sujet des relations cubano-américaines

Cuba et les États-Unis : La passion cubaine face à l'obstination américaine

De manière générale, Cuba est, de loin, le membre onusien ayant l'argumentaire le plus développé de tous les membres de l'Assemblée. Les discours de ses représentants sont définitivement les plus longs, les plus structurés et les plus variés de tous. Alors que d'autres nations semblent émettre une copie quasi conforme de la déclaration précédente, chaque déclaration cubaine est différente. Pourquoi Cuba livre-t-elle des discours si complets par rapport aux autres pays? Parce qu'elle a besoin de convaincre le plus de nations possibles de la rejoindre et ce, à chaque année. À de multiples reprises, Cuba va accuser les États-Unis de tenter d'intimider des membres des Nations Unies ou de discréditer Cuba via ce qu'elle appelle de la propagande. Il est donc important pour les divers représentants cubains de maintenir l'intérêt de l'Assemblée sur la question, en mentionnant, par exemple, les divers manquements des États-Unis à l'égard de la volonté de l'Assemblée et du droit international ou bien sur la souffrance du peuple cubain touché par de multiples pénuries qui sont dues, toujours selon Cuba, aux méthodes américaines à travers la période étudiée. Cependant, à partir de 2003, Cuba ne se bat pas uniquement contre les États-Unis, mais bien contre tous ceux tentant de lui imposer un système démocratique et qui attaquent le statut de Cuba sur les droits humains, notamment en ce qui concerne les prisonniers politiques. Parmi ses nouvelles cibles, on comptera l'Australie et l'Union européenne.

On peut expliquer en partie la réponse violente de Cuba face aux pays qui exigent un changement de conduite de sa part. Cette explication se retrouve en fait dans la période qui suivit l'indépendance cubaine en 1898 et où les États-Unis introduisirent l'amendement Platt dans la constitution cubaine, leur donnant entre

autres choses le contrôle de ses relations étrangères¹. La Cuba d'aujourd'hui, issue de la révolution victorieuse de 1959, rejette violemment les demandes qui lui sont faites au niveau de son gouvernement, car elle perçoit ces demandes comme une tentative de violation de sa souveraineté de la part de puissances extérieures.

Il faut dire que les arguments contre la résolution cubaine furent presque uniquement amenés par les États-Unis, et que ces derniers reposaient pratiquement uniquement sur les mêmes arguments année après année. Ce message repose sur deux bases. Premièrement, les États-Unis affirment avoir mis sur pied les sanctions contre Cuba pour permettre au peuple cubain d'accéder à la démocratie. Deuxièmement, toujours selon les Américains, la situation entre leur pays et Cuba ne doit concerner qu'eux seuls. C'est donc, pour Washington, une situation bilatérale où la communauté internationale n'a pas à se prononcer.

Cependant, les raisons originelles des sanctions contre le régime de Cuba ne sont pratiquement jamais abordées de manière concrète. Ces raisons, nous l'avons vu, concernent la nationalisation forcée de nombreuses entreprises américaines sans que des compensations pour ces actions eussent été dûment négociées et acceptées par les deux parties. Les États-Unis ont plutôt choisi, au lieu de mettre l'accent sur le contexte de la mise en application des premières sanctions économiques, de faire en sorte qu'on associe le soutien à Cuba dans ce dossier au soutien d'une dictature brutale. Aussi, la carte de l'anticommunisme apparaît lors de l'arrivée de George W. Bush à la présidence après 2001. L'argumentaire américain tombe alors dans une logique qui semble tout droit sortie de la Guerre froide s'étant pourtant terminée une dizaine d'années auparavant.

¹ Danielle Bleitrach et Viktor Dedaj, *op cit.*, p. 51.

Le désir de vivre ensemble pacifiquement, une partie du message de l'Assemblée.

Un des messages les plus souvent répétés au sein de l'Assemblée par les autres membres prenant la parole est la nécessité de profiter de la fin de la Guerre froide pour démarrer un processus menant à une coexistence pacifique des nations. Ces messages proviennent de tous les membres, peu importe leur régime gouvernemental, leur niveau de développement ou leur appartenance régionale. Aussi, chaque organisation présente au sein de l'ONU, que ce soit le mouvement des non-alignés, l'Union européenne ou l'Organisation des États Américains, souscrit à une résolution du conflit cubano-américain via une solution négociée entre les deux pays en ce qui concerne les sanctions économiques. Ceci n'empêche pas que des pays reconnaissent que les mesures prises par les Américains sont un obstacle majeur dans la résolution des tensions entre les côtes de la Floride et la grande île des Caraïbes, notamment parce qu'elles nuisent au libre commerce avec l'île cubaine. Ces positions contre les mesures extraterritoriales des États-Unis ne faiblirent aucunement tout au long des quinze années que nous avons étudiées. Il faut toutefois rappeler qu'au cours des premières années des débats sur la question de Cuba, beaucoup de pays qui souscrivaient à une solution diplomatique sur le plan bilatéral n'ont pas supporté directement Cuba. Ainsi, si l'on prend exemple sur les propos de l'Union européenne, leur souhait que le changement entre Cubains et Américains vienne de discussions bilatérales les pousse, comme d'autres pays, à s'abstenir sur la question, avant de considérer que l'attitude américaine justifiait une levée des sanctions économiques.

La protection du commerce, le facteur central de cette affaire

Le désir franc de coexister pacifiquement exprimé par les membres de l'Assemblée, notamment ceux appartenant aux nations en développement ou en voie de développement, n'expliquent pas le mouvement massif vers l'appui cubain qui eut lieu entre 1993 et 1996. L'étude des différentes déclarations au cours de cette période et même au-delà, montre que le souci qui poussa les membres de l'Assemblée vers le vote en faveur de la résolution, et ce malgré la grande hésitation de certains, est d'ordre économique. Même chez les pays les plus réfractaires à appuyer une résolution proposée par Cuba, tous constatent que les mesures prises contre Cuba par les États-Unis nuisent au commerce de nombreux pays, ce que La Havane rappela à de nombreuses reprises tout au long de ses discours.

Cette information permet de valider la thèse défendue par Morris Morley dans ses articles ou ses monographies, voulant que la raison principale de l'absence de soutien de la communauté internationale concernant les mesures mises en place par les États-Unis repose sur le désir des pays de conserver leurs liens commerciaux avec Cuba². Cette confirmation est d'autant plus pertinente si l'on considère que nous sommes arrivés au même résultat de Morley, en utilisant des sources totalement différentes de celles utilisés par ce dernier. En effet, Morris Morley a utilisé dans ses travaux des sources issues principalement d'archives départementales situées aux États-Unis, de journaux et de biographies présidentielles, sources qui, comme nous l'avons souligné dans notre introduction, sont utilisés majoritairement par les auteurs s'intéressant aux sanctions économiques contre Cuba. Or, non seulement nous avons confirmé la thèse de Morley dans notre travail, mais en plus, nous avons réussi à le faire grâce à des sources onusiennes complètes et pertinentes, qui sont très peu étudiées en profondeur par la communauté des chercheurs. Les procès-verbaux que

² Morris Morley, *op cit.*, p 46.

nous avons analysés permettent donc de confirmer des thèses et ainsi, justifier, au travers d'un angle de recherche différent et peu exploré, la nécessité leur inclusion dans de futurs travaux historiques.

De plus, les différentes sanctions appliquées par les Américains contre des pays commerçant avec Cuba eurent pour effet d'accentuer le soutien cubain. En fait, plusieurs pays, notamment ceux faisant partie de l'Union européenne, se sont positionnés plus en faveur de la levée des caractéristiques extraterritoriales des lois américaines, comme celle de Torricelli ou de Helms-Burton, que de la levée des sanctions en tant que telle. Ce positionnement de l'Union européenne finit d'ailleurs par irriter Cuba, qui y voit, non pas une défense du peuple cubain ou du droit international, mais plutôt une défense des intérêts économiques de l'Union. Il reste tout de même que les mesures extraterritoriales américaines, niées par les États-Unis, ont su rassembler la communauté internationale autour de Cuba beaucoup plus aisément que le désir de coexistence pacifique.

D'autres facteurs sont néanmoins à prendre en compte. La durée exceptionnelle de la tentative d'isolement de Cuba en est une, notamment en ce qui concerne l'Argentine et Séoul. Il y a aussi la désapprobation générale partagée par certains pays, comme l'Iraq ou la Libye, des politiques américaines à leur égard. Ces deux points ne seront cependant pas aussi importants dans les discours que le précédent.

Le contexte extérieur et intérieur sans grande influence sur le débat

Telle que nous l'avons dit vers la fin de notre troisième chapitre, l'Assemblée générale est bien peu influencée par les événements politiques qui surviennent entre

1992 et 2006. Bien que des événements, comme les négociations autour de la crise des migrants cubains, furent mentionnés dans certains discours, l'influence du contexte extérieur n'eut pratiquement aucun impact dans le positionnement des nations. Même la déclaration américaine de 2003 (le fameux « *Hasta la vista* ») et la réaction pleine d'outrage de Cuba n'ont pas eu une seule mention dans les déclarations au cours des années suivant cet incident. Même les attaques les plus dures de Cuba à l'égard de l'Union européenne, ainsi que l'obstination des États-Unis à ne pas appliquer les résolutions de l'Assemblée, n'ont pas su provoquer de réactions drastiques chez les membres. Cette absence de réaction, particulièrement chez des pays exprimant pourtant une forte désapprobation des États-Unis, est difficilement explicable. Notre meilleure explication repose sur le fait que les nations membres de l'ONU ne semblent pas croire, malgré les convictions profondes de certains, être en mesure d'appliquer les résolutions votées. Il se peut aussi qu'une certaine lassitude se soit installée au cours des années, laissant place à un découragement chez certains membres, ce qui les démotive à réagir concrètement sur un sujet vieux d'une quinzaine d'années à l'Assemblée et d'un demi-siècle en général.

L'impact de ce mémoire dans l'historiographie

Somme toute, cette étude a permis de révéler plusieurs choses. Premièrement, elle montre que le projet cubain, bien qu'il ait eu un nombre très large d'abstentions au vote au cours des premières années après 1992, a rapidement eu l'approbation quasi unanime de toute l'Assemblée. Toutes les organisations de pays comme le groupe des 77, le mouvement des non-alignés, l'Organisation des États Américains et l'Union européenne ont appuyé la résolution visant à lever les restrictions économiques appliquées à Cuba et, par extension, à d'autres pays commerçant avec

cette nation. Nous avons aussi constaté que certains, majoritairement des pays occidentaux, ne s'empêchent pas toutefois de profiter de ce débat pour demander à Cuba des améliorations au niveau du respect des droits de l'homme.

En ce qui concerne les arguments utilisés par les divers membres de l'ONU en faveur de Cuba, ceux-ci appartiennent globalement à trois catégories. Dans un premier temps, le respect du droit international en ce qui concerne le libre commerce des États. Par la suite, la nécessité de développer une coexistence pacifique dans une époque marquée par la fin de la Guerre froide et la fin des tensions Est-Ouest qui a caractérisé pendant longtemps les relations cubano-américaines. En troisième lieu, les nations citent encore le droit international, mais concernant ce coup-ci les mesures extraterritoriales des sanctions économiques qui affectent de nombreuses nations et qui violent, à un certain degré, la souveraineté de l'État cubain et des États commerçant avec ce dernier.

L'opposition au projet de résolution est incarnée, dans les discours en Assemblée uniquement par les États-Unis qui, bien qu'ils puissent compter de manière régulière sur le vote sans prise de parole d'Israël, n'arrivent jamais à former une opposition regroupement plus de trois autres pays mineurs comme le Paraguay, l'Ouzbékistan ou les Îles Marshall. Ce qui signifie qu'aucun des pays majeurs que nous avons identifiés comme importants dans l'Assemblée générale n'a donné son appui au camp américain. Les États-Unis sont les seuls à prendre position contre Cuba avec une argumentation détaillée tout au long des quinze années à l'intérieur de notre cadre temporel. Leur argumentation évolue drastiquement entre les deux Présidents étatsuniens présents au cours de cette période. De 1992 à 2000, sous l'administration Clinton, cette argumentation prenait en compte les causes originelles des sanctions en 1962, mais surtout la question du système qualifié de répressif à Cuba. Les États-Unis affirmaient le plus souvent que ces sanctions avaient pour but de mettre à terre le gouvernement castriste et qu'elles ne concernaient pas la

communauté internationale. De 2001 à 2006, sous George W. Bush, les mentions anticommunistes ainsi que le ton plus agressif mirent de côté les causes originelles de 1962. Ceci causa d'ailleurs un durcissement des discours cubains, sans pour autant affecter l'Assemblée.

Suite à cela, nous avons pu constater que la question des droits humains, soulevée à maintes reprises durant cette période, devint rapidement liée aux sanctions économiques, au point d'en irriter La Havane. L'étude des mesures contre Cuba, qualifiées tantôt de blocus, tantôt d'embargo, a démontré l'importance, notamment pour les États-Unis, de la situation des droits de l'homme à Cuba. Notamment, au cours de nos recherches, nous avons pu constater qu'au cours des années 1990, la question des droits de l'homme à Cuba fut débattue en même temps que la question concernant les restrictions économiques. Aussi, nous avons aperçu une sensible diminution de ces références aux droits humains au tournant du millénaire, avant que le sujet ne revienne en force aux alentours de 2003, notamment au travers des déclarations européennes et des répliques cubaines à ces dernières.

Nous pouvons donc affirmer que l'angle d'approche utilisé dans ce mémoire au niveau des sources nous a permis de confirmer plusieurs thèses existantes dans la littérature scientifique, tout en ouvrant la place à de nouvelles opportunités d'études pour le courant internationaliste au sujet des sanctions économiques imposées à Cuba. En effet, cette approche différente de l'ensemble des études réalisées sur le sujet, par l'étude des procès-verbaux, a permis, dans un premier temps, de mettre de l'avant les conflits existants entre Cuba et certains membres de l'ONU au sujet de la place donnée aux droits humains. Cependant, l'approche a permis aussi d'observer à la fois le manque de soutien concret, des membres s'opposant aux résolutions, aux États-Unis dans les déclarations, ainsi que la lassitude et l'enlisement de l'Assemblée dans les dernières années de notre période étudiée. Enfin, l'étude des procès-verbaux permet de prendre conscience de manière plus précise des messages que les différents

membres veulent transmettre au niveau international, ce que les textes de résolutions, utilisés par les différents auteurs que nous avons étudiés, ne permettent absolument pas de faire, du fait de leur absence de détails. À travers l'étude de la dimension internationale des sanctions appliquées à Cuba, nous avons donc validé tout un corpus de textes laissé pour compte par les auteurs qui nous permettent pourtant de valider, et de découvrir, de nombreux pans du riche sujet que sont les relations cubano-américaines.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

- Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/47/PV.70, 11 décembre 1992, 61 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/47/PV.70&lang=F,
(consulté le 2 avril 2018).
- Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/47/PV.71, 11 décembre 1992, 55 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/47/PV.71&lang=F,
(consulté le 2 avril 2018).
- Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/48/PV.48, 3 novembre 1993, 21 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/48/PV.48&lang=F,
(consulté le 2 avril 2018).
- Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/49/PV.45, 26 octobre 1994, 24 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/49/PV.45&lang=F,
(consulté le 2 avril 2018).
- Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/50/PV.48, 2 novembre 1995, 22 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/50/PV.48&lang=F,
(consulté le 2 avril 2018).
- Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/51/PV.57, 12 novembre 1996, 26 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/51/PV.57&lang=F,
(consulté le 2 avril 2018).
- Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/52/PV.45, 5 novembre 1997, 22 p.

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/52/PV.45&lang=F,
(consulté le 2 avril 2018).

Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/53/PV.37, 14 octobre 1998, 23 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/53/PV.37&lang=F,
(consulté le 2 avril 2018).

Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/54/PV.50, 9 novembre 1999, 22 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/54/PV.50&lang=F,
(consulté le 2 avril 2018).

Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/55/PV.56, 9 novembre 2000, 26 p. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N00/736/47/PDF/N0073647.pdf?OpenElement>,
(consulté le 2 avril 2018).

Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/56/PV.64, 27 novembre 2001, 21 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/56/PV.64, (consulté le 2 avril 2018).

Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/57/PV.48, 12 novembre 2002, 22 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/57/PV.48, (consulté le 2 avril 2018).

Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/58/PV.54, 4 novembre 2003, 25 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/58/PV.54, (consulté le 2 avril 2018).

Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/59/PV.44, 28 octobre 2004, 27 p.

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/59/PV.44, (consulté le 2 avril 2018).

Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/60/PV.45, 8 novembre 2005, 29 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/60/PV.45, (consulté le 2 avril 2018).

Procès-verbal de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/61/PV.50, 8 novembre 2006, 32 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/61/PV.50, (consulté le 2 avril 2018).

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/RES/47/48, 17 mars 1993, 2 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/47/19, (consulté le 2 avril 2018).

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial, appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, 11 novembre 1993, 2 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/48/16, (consulté le 2 avril 2018).

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/RES/49/9, 8 novembre 1994, 2 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/49/9, (consulté le 2 avril 2018).

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/RES/50/10, 15 novembre 1995, 2 p.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/50/10, (consulté le 2 avril 2018).

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/RES/51/17, 21 novembre 1996, 2 p.

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/51/17,
(consulté le 2 avril 2018).

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/RES/52/10, 12 novembre 1997, 2 p.

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/52/10,
(consulté le 2 avril 2018).

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/RES/53/4, 22 octobre 1998, 2 p.

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/53/4, (consulté le 2 avril 2018).

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/RES/54/21, 18 novembre 1999, 2 p.

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/54/21,
(consulté le 2 avril 2018).

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/RES/55/20, 10 novembre 2000, 2 p.

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/55/20,
(consulté le 2 avril 2018).

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/RES/56/9, 4 décembre 2001, 2 p.

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/56/9, (consulté le 2 avril 2018).

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/RES/57/11, 16 décembre 2002, 2 p.

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/57/11,
(consulté le 2 avril 2018).

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/RES/58/7, 18 novembre 2003, 2 p.

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/58/7, (consulté le 2 avril 2018).

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/RES/59/11, 16 décembre 2004, 2 p.

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/59/11, (consulté le 2 avril 2018).

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/RES/60/12, 6 janvier 2006, 2 p.

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/60/12, (consulté le 2 avril 2018).

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/RES/61/11, 5 décembre 2006, 2 p.

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/61/11, (consulté le 2 avril 2018).

Ricardo Alarcon de Quesada, *Demande d'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la quarante-sixième session : Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique*, A/46/193, 19 août 1991, 3 p.

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/46/193&lang=F (consulté le 2 avril 2018).

Article de périodique

s.a, « Rapprochement diplomatique historique entre Cuba et les États-Unis », *Le Monde*, 17 décembre 2014,

http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2014/12/17/les-etats-unis-et-cuba-prets-a-normaliser-leurs-relations-diplomatiques_4542184_3222.html (en ligne) (consulté le 2 avril 2018).

Articles scientifiques

ALZUGARAY, Carlos, « Academic Exchanges and Transnational Relations: Cuba and the United States », *Latin American Perspectives*, vol. 33, n°5, 1 septembre 2006, p. 43-57.

BEECH, Clifton, « Canada-Cuba Relations », *Law and Business Review of the Americas*, Automne 2015, vol. 21, n° 4, p. 477-484.

- BENZING, Cynthia, « Cuba : Is the "Special Period" Really Over? », *International Advances in Economic Research*, vol. 11, n°1, 2005, p. 69-82.
- BOIDIN, Capucine, « La démocratisation du pouvoir local au Paraguay : illusion ou réalité? », *Cahiers des Amériques Latines*, Université Paris 3, Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine (IHEAL / Université Paris 3), n° 46, 2004, p. 73-84.
- CAIN, Jerry W. Jr., « Extraterritorial Application of the United States' Trade Embargo Against Cuba: The United Nations General Assembly's Call for an End to the U.S. Trade Embargo », *Georgia Journal of International and Comparative Law*, Vol 24, no 379, 1994, p 379-396.
- COLONOMOS, Ariel, « La modernité d'un archaïsme : l'embargo cubain au défi des critiques adressées à la loi Helms-Burton », *Études du CERI*, n° 63, 2000, p. 1-47.
- DIEBBARI, Élina, « Guerre froide, jeux politiques et circulations musicales entre Cuba et l'Afrique de l'Ouest. Las Maravillas de Mali à Cuba et la Orquesta Aragón en Afrique », *Afrique contemporaine*, vol. 254, n° 2, 2015, p. 21-36.
- DUPUY, René-Jean, « Les États-Unis, l'Organisation des États Américains et l'Organisation des Nations Unies à Saint-Domingue », *Annuaire français de droit international*, vol. 11, n° 1, 1965, p. 80.
- FAIRLEY, Scott, « Between Scylla and Charybdis The U.S. Embargo of Cuba and Canadian Foreign Extraterritorial Measures Against It », *The international Lawyer*, vol. 44, n°2, été 2010, p. 887-895.
- FAIVRE D'ARCIER-FLORES, Hortense, « Cuba au cœur d'une nouvelle géopolitique latino-américaine », *Outre-Terre*, vol. 2, n° 43, 2015, p. 51.
- FEINSILVER, Julie M., « Cuban Medical Diplomacy: When the Left Has Got It Right », *Material Original de Foreign Affairs en Español*, vol. 6, n° 4, p. 1-12.
- GOLDMAN, Zachary K. « Ties that Bind : John F. Kennedy and the Foundation of the American-Israeli Alliance », *Cold War History*, vol. 9, n° 1, 2009, p. 23-58.
- HOLLY, Daniel A., « L'ONU et le système international dans la littérature spécialisée : pertinence ou non-pertinence d'une relation », *Études internationales*, vol. 5, n° 3, 1974, p. 502-518.

- HUIS, Robert et John M. KIRK, « Cuban Medical Internationalism In Africa: The Threat Of A Dangerous Example », *The Latin Americanist*, vol. 53, n° 3, septembre 2009, p. 125-139.
- JAMISON, Edward A. « Cuba and the Inter-Amreican System: Exclusion of the Castro Regime From the Organization of American States », *The Americas*, Vol 36, n° 3, janvier 1980, p. 317-346.
- LAFLEUR, Jean-Michel, « ¿Bienvenidos a Miami? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, n°3, 2005, [En ligne].
<https://journals.openedition.org/remi/2527#quotation> (consulter le 26 avril 2018).
- LAGONOTTE, Claire, « L'URSS et Cuba, 1959-1972. Des relations opportunistes et conflictuelles », *Outre-mers*, tome 94, n° 354 — 355, 1er semestre 2007, p. 23-36.
- MELIS, Antonio, « El movimiénto de solidaridad con la lucha de indepedencia de Cuba en Italia (1895-1898) », *Estudios Latinoamericanos*, vol. 6, 1980, p. 169-174.
- MORLEY, Morris, « The United States and the Global Economic Blockade of Cuba: A Study in Political Pressures on America's Allies », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 17, n°1, 1984, p. 25-48.
- PÉREZ, Louis A., « Supervision of a Protectorate: The United States and the Cuban Army, 1898-1908. » *The Hispanic American Historical Review*, vol. 52, n° 2, 1972, p. 250-271.
- REMPE, Dennis M., « An American Trojan Horse? Eisenhower, Latin America and the development of us international security policy 1954-1960 », *Small Wars and Insurgencies*, vol. 10, n° 1, 1999, p. 34-64.
- ROTTER, Arthur J., « United States Capitalism and the Containment of Cuba », *Reviews in American History*, vol. 16, n°. 4, 1988, p. 636-642.
- SMUGULA, John W., « Redirecting Focus : Justifying the US Embargo Against Cuba and Resolving the Stalemate », *North Carolina Journal of International Law and Commercial Regulation*, vol. 21, 1995, p. 65-109.
- THOMAS, Hugh, « Cuba : The United States and Batista, 1952-58. » *World Affairs*, vol. 149, n° 4, 1987, p. 169-175.

- VALDÈS, Nelson P., « La Diplomacia Del Azúcar : Cuba y Estados Unidos. » *Foro Internacional*, vol. 12, n° 1, 1971, p. 46–65.
- WHITAKER, Arthur P., « Our Reaction to Communist Infiltration in Latin America.», *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 330, n° 1, juillet 1960, p. 103–115.
- WHITNEY, Robert, « The Architect of the Cuban State: Fulgencio Batista and Populism in Cuba, 1937-1940 », *Journal of Latin American Studies*, vol. 32, n° 2, mai 2000, p. 435-459.
- WILKINSON, Stephen, « When is an Embargo not an Embargo: Five Decades of Successful Failure in US-Cuba Policy », *International Relations and Diplomacy*, vol. 2, n°6, juin 2014, p. 408-415.

Monographies

- AMBROSETTI, David, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU : le Conseil de sécurité en audience*, Bruxelles ; New York, P.I.E. Peter Lang, coll.« Regards sur l'international », 2009, 349 p.
- BLEITRACH, Danielle et Viktor DEDAJ, *Cuba est une île*, Pantin, Le Temps des Cerises, deuxième édition, 2004, 272 p.
- CRUZ HERRERA, Dulce Maria, *États-Unis, Cuba : les interventions d'un empire, l'autodétermination d'un peuple*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007, 323 p.
- DELDIQUE, Pierre-Edouard, *Fin de partie à l'ONU : les réformes de la dernière chance*, Paris, Lattès, 2005, 187 p.
- FASULO, Linda M., *An Insider's Guide to the UN*, 2nd ed., New Haven, Yale University Press, 2009, 262 p.
- GIBBS, Jessica F., *US policy towards Cuba: Since the Cold War*, Milton Park; New York, Routledge, coll.« Routledge studies in US foreign policy », 2011, 216 p.
- GUNN, Gillian, *Cuba in Transition: Options for U.S Policy*, New York, The Twentieth Century Fund Press, 1993, 111 p.
- HANEY, Patrick J. et Walt VANDERBUSH, *The Cuban Embargo : The Domestic Politics of an American Foreign Policy*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2005, 222 p.

- HUFBAUER, Gary Clyde et Barbara KOTCHWAR, *Economic Normalization with Cuba: a Roadmap for U.S. Policymakers*, Washington, DC, Peterson Institute for International Economics, 2014, 135 p.
- JACKSON, Bruce D., *Castro, the Kremlin, and Communism in Latin America*, Baltimore, Baltimore Johns Hopkins Press, coll. « Washington center of foreign policy research », 1969, 163 p.
- KAPLOWITZ, Donna Rich, *Anatomy of a Failed Embargo : U.S. Sanctions against Cuba*, Boulder, CO, Lynne Rienner Publishers, 1998, 247 p.
- LAMRANI, Salim et Paul ESTRADE, *État de siège : les sanctions économiques des États-Unis contre Cuba : une perspective historique et juridique*, Paris, Estrella, 2011, 172 p.
- LAMRANI, Salim, *Cuba face à l'empire : propagande, guerre économique et terrorisme d'état*, Genève, Timéli, 2006, 222 p.
- LANGLEY, Lester D., *The Cuban Policy of the United States; A Brief History*, New York, Central Washington State College, 1968, 203 p.
- LANGLEY, Lester D., *The United-States, Cuba, and the Cold War : American Failure or Communist Conspiracy?*, Lexington, D.C Heath and Compagny, 1970, 63 p.
- LEOGRANDE, William M. et Peter KORNBLUH, *Back Channel to Cuba: the Hidden History of Negotiations between Washington and Havana*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2014, 524 p.
- LEONARD, Thomas M., *Encyclopedia of Cuban-United States Relations*, Jefferson, McFarland & Compagny, 2004, 282 p.
- LOPEZ, Juan J. *Implication of the U.S Economic Embargo for a Political Transition in Cuba*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1999, 63 p.
- MACHOVER, Jacobo, *Cuba, totalitarisme tropical*, Paris, Buchet-Chastel, coll. « Au fait », 2004, 164 p.
- MORLEY, Morris et Chris MCGILLION, *Unfinished Business: America and Cuba after the Cold War, 1989-2001*, Cambridge; New York, Cambridge University Press, 2002, 253 p.

- PÉREZ, Louis A., *Cuba in the American Imagination : Metaphor and the Imperial Ethos*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, coll. « Caravan book », 2008, 333 p.
- POZO, José del, *Histoire de l'Amérique Latine et des Caraïbes : De l'indépendance à nos jours*, Québec, Septentrion, Deuxième édition, 2008, 451 p.
- ROUSSEAU, Denis et Corinne CUMERLATO, *L'île du docteur Castro, ou, La transition confisquée*, Paris, Stock, 2000, 313 p.
- SPADONI, Paolo, *Failed Sanctions : Why the U.S. Embargo against Cuba Could Never Work*, Gainesville, University Press of Florida, 232 p.
- VANDENBOSCH, Amry et Willard N. HOGAN, *The United Nations: Background, Organization, Functions, Activities*, Library of Congress, 1952, 456 p.
- WEYL, Nathaniel, *Red Star over Cuba: The Russian Assault on the Western Hemisphere*, New York, Devin-Adair, 1962, 242 p.